



AGIR SUR LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ



Les actions des Villes-Santé



AGIR
SUR LES **DÉTERMINANTS**
DE LA **SANTÉ** :
les actions des Villes-Santé

Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

2015

PRESSES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

LE PHOTOCOPIAGE MET EN DANGER L'ÉQUILIBRE ÉCONOMIQUE DES CIRCUITS DU LIVRE.

Toute reproduction, même partielle, à usage collectif de cet ouvrage est strictement interdite sans autorisation de l'éditeur (loi du 11 mars 1957, code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992).

© 2015, Presses de l'EHESP, Avenue du Professeur-Léon-Bernard - CS 74312 - 35043 Rennes Cedex

ISBN : 978-2-8109-0421-1

www.presses.ehesp.fr



REMERCIEMENTS

Membres du conseil d'administration du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS: 1990-2015

Les Villes-Santé suivantes sont ou ont été membres du conseil d'administration du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS (RFVS-OMS) au cours de ces 25 dernières années. Nous les remercions chaleureusement pour leur fort investissement.

AJACCIO (2012-2015), **AMIENS** (1996-2003), **ANGERS** (2003-2006), **BESANÇON** (1990-1996), **BOULOGNE-BILLANCOURT** (Vice-Présidence 2003-2009), **BOURGOIN-JALLIEU** (1996-2015, Secrétariat 2006-2015), **BREST** (2006-2012), **CHÂTEAURoux** (1996-2003, Secrétariat 1996-2000), **DUNKERQUE** (2009-2015, Trésorerie 2014-2015), **GRANDE-SYNTHÉ** (1996-2003), **GRENOBLE** (Vice-Présidence 2009-2012, Présidence 2012-2014), **LE BLANC-MESNIL** (2000-2003), **LORIENT** (2003-2015, Secrétariat 2003-2006), **LORMONT** (2006-2012), **LYON** (2003-2012), **MARSEILLE** (2003-2009), **MONTPELLIER** (1990-2015, Vice-Présidence 1990-1996, Trésorerie 1996-2014), **MULHOUSE** (2000-2003), **NANCY** (1990-2015, Vice-Présidence 1996-2003 et 2012-2015, Présidence 2003-2012), **NANTES** (1996-2000 et 2009-2015, Vice-Présidence 2012-2015), **ORLÉANS** (1990-2000 et 2003-2009), **RENNES** (1990-2015, Vice-Présidence 2003-2012, Présidence 1990-1996 et 2014-2015), **SAINT-BRIEUC** (1990-1996), **SAINT-DENIS** (1990-2003, Vice-Présidence 1990-1996 et 2000-2003), **SAINT-JEAN-DE-BRAYE** (Secrétariat 1990-1996), **SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES** (2012-2015), **SALON-DE-PROVENCE** (2012-2014), **TOULOUSE** (1990-1996 et 2000-2015), **VILLENEUVE-D'ASCQ** (1990-2009, Trésorerie 1990-1996, Présidence 1996-2003), **VILLEURBANNE** (1996-2003 et 2009-2015, Vice-Présidence 1996-2000).

Le RFVS-OMS remercie très sincèrement ses partenaires de longue date, qui ont rendu possible cette publication ainsi que plusieurs autres actions du Réseau :

- la Direction générale de la santé (DGS) ;
- l'École des hautes études en santé publique (EHESP) ;
- et l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), qui est en train de devenir un pilier de la nouvelle Agence nationale de santé publique - Santé publique France.

Cet ouvrage a été coordonné par Caroline LEGROS en stage au RFVS-OMS, soutenue par Marie DE BIE, l'assistante, et supervisée par Zoë HERITAGE, la coordinatrice du Réseau.

SOMMAIRE

Éditos

<i>Benoît Vallet, Direction générale de la santé</i>	6
<i>Laurent Chambaud, EHESP</i>	7
<i>François Bourdillon, Santé publique France/INPES</i>	8
<i>Charlotte Marchandise-Franquet, RFVS-OMS</i>	9

Contexte , La santé : état des lieux en France.....	11
--	----

Actions des Villes-Santé

E nvironnements physiques.....	16
E nvironnements sociaux.....	34
C omportements et habitudes de vie.....	50
A ccès aux soins et prévention des maladies.....	66
O utils pour agir sur les déterminants.....	82

Annexes

I ndex des publics visés par les actions des Villes-Santé.....	92
L iste des sigles et crédits photographiques.....	94
Pour en savoir plus sur RFVS-OMS.....	95

ÉDITO

Direction générale de la santé

J'ai plaisir à préfacier cet ouvrage que le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS publie à l'occasion de son 25^e anniversaire et à manifester ainsi l'intérêt que la direction générale de la santé accorde, depuis de nombreuses années maintenant, au partenariat avec un réseau national d'acteurs locaux particulièrement engagés dans des actions de promotion de la santé.

Ces actions, qui visent à agir sur les différents leviers d'amélioration de la santé, sont, en effet, essentielles pour la mise en œuvre de la politique de santé dans notre pays. Elles s'imposent pour la lutte contre les inégalités de santé qui figure aujourd'hui parmi les priorités fondamentales de la stratégie nationale de santé, comme du projet de loi de modernisation de notre système de santé en débat au Parlement.

Je salue en conséquence le choix du Réseau de placer cette publication anniversaire sous le prisme des « déterminants » de la santé. On y trouvera de nombreux exemples des possibilités d'une intervention favorable à la santé à partir de différents secteurs d'action publique : aménagement du territoire, action sociale, éducation, etc. Ainsi, en donnant à voir les initiatives des villes et agglomérations du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, je souhaite que cet ouvrage suscite une implication croissante des autorités publiques locales sur les questions de santé et contribue, dans le même temps, à l'expansion de ce Réseau.

À l'évidence, la thématique retenue consacre le caractère transversal de la politique de santé, et donc l'intérêt crucial de prendre en compte les questions de santé dans la définition des projets de développement des territoires. Dans cette perspective, l'État propose des dispositifs contractuels, comme les contrats territoriaux globaux – en particulier les contrats de ville et leurs différents volets thématiques – ou plus spécifiquement les contrats locaux de santé, propres à la consolidation du partenariat nécessaire.

Dans une période où les contraintes budgétaires sont fortes, la puissance publique doit sans doute plus que jamais manifester sa cohésion sur des priorités partagées au niveau local entre tous les acteurs concernés, dont la population et ses représentants.

Puisse cet ouvrage encourager une politique de santé encore plus pertinente et efficace.

Benoît VALLET

Directeur général de la santé

ÉDITO

EHESP

Dans de nombreux pays traversés par des difficultés économiques importantes, la santé est un ciment de solidarité majeur, mais qui peut être mis à mal par une vision à la fois étroite et à court terme. Étroite, en résumant la santé à l'offre de soins. À court terme, en coupant dans les actions et programmes axés sur les déterminants de santé, au prétexte qu'ils ne sont pas immédiatement visibles.

Depuis maintenant 25 ans, le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS fait le pari contraire. Il a d'emblée positionné les collectivités territoriales, et notamment les villes, comme un acteur majeur de l'action sur les déterminants. Et c'est tant mieux ! Tant mieux car les villes constituent une échelle de proximité pour traiter concrètement des problèmes de leurs concitoyens. Qui peut mieux que ces collectivités articuler une politique de l'habitat, des transports, de la mobilité active, de la nutrition, de la lutte contre des ségrégations urbaines, tout cela pour plus de bien-être et de santé de leurs concitoyens ? Tant mieux enfin car derrière ces pratiques peuvent émerger des politiques locales ambitieuses à la fois de solidarité et de lutte contre les inégalités sociales et de santé.

Le Réseau a développé une expertise indéniable à la fois pour repérer les pratiques prometteuses, pour échanger sur leur transférabilité, et pour asseoir la place des collectivités non pas en dehors de l'État, mais comme un partenaire à part entière, notamment des agences régionales de santé (ARS). Il reste encore à mieux développer l'évaluation et la diffusion de ces actions et programmes. Les premières expériences françaises d'évaluations d'impact en santé sont à analyser et à développer. Il serait tout aussi utile d'intégrer une forte articulation avec la recherche, notamment par le biais de la recherche interventionnelle.

L'EHESP, qui abrite l'équipe permanente de ce Réseau, cultive depuis longtemps une proximité qui n'est pas que géographique. L'École peut jouer un rôle pour accompagner ces actions, tant dans le champ de la formation que de la recherche. Dans cette période propice au repli, il est important de monter en compétences pour cibler au mieux les actions positives pour la santé et les faire connaître. Sur ce point l'EHESP dispose de ressources et d'un savoir-faire qu'elle mettra bien volontiers au service du Réseau.

Pour le plus grand bénéfice possible de nos concitoyens.

Laurent CHAMBAUD

Directeur, École des hautes études en santé publique (EHESP)

ÉDITO

Santé publique France/INPES

Les membres du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS et l'Institut national de prévention et d'éducation de la santé (INPES) partagent les mêmes valeurs de la promotion de la santé. Les villes du Réseau portent la charte d'Ottawa (1986) et reconnaissent la pertinence des cinq stratégies d'intervention axées sur la modification de l'environnement social et politique, le renforcement des capacités d'action individuelle et collective pour agir sur les déterminants de la santé, ainsi que la réorientation des systèmes de santé en faveur de la promotion de la santé. Plus avant, la nouvelle charte d'Athènes (2014) de l'Organisation mondiale de la santé encourage les villes à renforcer leur légitimité en matière de santé, pour la réduction des inégalités et le bien-être de tous.

Le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS et l'INPES sont partenaires formellement depuis 2008. Dans cette collaboration, nombre d'initiatives se sont développées. L'INPES participe à ces échanges fructueux qui permettent d'appuyer le Réseau des Villes-Santé dans ses besoins d'expertises et de communication. Le Réseau accompagne les priorités de l'Institut sur des thématiques telles que le tabac, la vaccination, la mobilité active, l'alimentation, les inégalités sociales de santé, etc.

Ce nouvel ouvrage permet notamment de rendre visible la contribution des villes sur les déterminants sociaux de la santé. Il représente un travail de capitalisation qui met en lumière les initiatives, les efforts et la créativité des collectivités pour répondre au défi de la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé. Conçu par des collectivités et pour d'autres collectivités, cet ouvrage présente un panorama des principaux leviers dont disposent les villes pour améliorer la qualité de vie de leurs habitants en œuvrant sur le développement de la prévention et la promotion de la santé. Ce guide se situe donc dans la continuité des actions soutenues par l'INPES.

Le panorama de la santé publique en France évolue. L'INPES, l'Institut de veille sanitaire (InVS), et l'Établissement de préparation et de réponses aux urgences sanitaires (EPRUS) s'unissent pour créer une nouvelle agence, l'agence Santé publique France. Cette agence permettra de doter notre pays d'une véritable agence nationale de santé publique à l'instar de celles que possèdent de nombreux États. Elle rassemblera les missions de prévention et de promotion de la santé, d'alertes et de surveillance, d'interventions et de réponses. Ces missions permettront de mieux nourrir encore le partenariat avec le Réseau.

Enfin, à l'aube d'une réforme territoriale majeure, il semble opportun, par un tel ouvrage, de rappeler le rôle stratégique des villes pour promouvoir la santé au plus près des habitants.

François BOURDILLON

Directeur général par intérim, Santé publique France/INPES

ÉDITO

RFVS-OMS

25 ans de Villes-Santé, presque 90 membres dans le Réseau français au sein d'un Réseau européen, 1 300 villes, et un constat partagé : les villes sont essentielles pour favoriser la santé de leurs habitants, et ce à travers toutes leurs politiques publiques.

Fortes de cette connaissance, les Villes-Santé agissent de façon volontariste, avec la lutte contre les inégalités comme priorité. Les villes agissent au quotidien sur tous les déterminants en vue de créer des environnements sociaux, physiques, économiques et bâtis plus favorables à la santé. Proches des habitants, elles ont la possibilité de créer des politiques publiques efficaces, au plus près des populations fragiles, tout en favorisant des dynamiques partenariales nouvelles et innovantes. C'est ainsi que les questions de développement durable sont arrivées au cœur des questions de santé. Plus qu'un apport théorique, la question de l'urbanisme et de la santé s'est concrétisée récemment par les études d'impact sur la santé, un outil de prospective et d'aide à la décision à la fois efficient, scientifique et démocratique.

Ainsi, dans un monde en mouvement, les Villes-Santé travaillent avec une vision à long terme. La déclaration d'Athènes de 2014, notre cadre de réflexion européen jusqu'en 2018, est une nouvelle étape témoignant de ces évolutions. Elle encourage les Villes-Santé à utiliser les tribunes publiques qui sont les leurs pour agir afin de réduire les inégalités de santé et renforcer les services indispensables à la santé physique, mentale et au bien-être.

L'OMS nous invite à rendre nos villes plus sûres, justes, résilientes, durables, et aptes à faciliter l'insertion. En nous appuyant sur les nouvelles connaissances démontrant la manière dont le milieu bâti et les nouvelles technologies ont un effet sur la santé de nos concitoyens, nous pourrions créer des villes plus intelligentes dans une définition qui nous ressemble : « Une ville peut être définie comme "intelligente" lorsqu'elle investit dans du capital humain et social, de la technologie de la communication, des transports modernes, qui alimentent un développement économique durable et une bonne qualité de vie avec une gestion sage des ressources naturelles. »

Dans cet ouvrage, je suis fière de voir la richesse des actions proposées par les Villes-Santé, dans toute leur diversité. Lieux d'innovation sociale, de cohésion et de citoyenneté, nos villes sont des entités pour agir aujourd'hui sur nos réalités, et également pour penser ensemble les nouveaux enjeux qui se présentent afin de créer un futur durable et équitable.

Charlotte MARCHANDISE-FRANQUET

Présidente, Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

CONTEXTE

La santé: état des lieux en France

Depuis 25 ans, l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter en France. Aujourd'hui l'espérance de vie des femmes a atteint 85 ans et celle des hommes 80, soit respectivement un gain de 4 et 7 ans par rapport à 1990 (DREES, 2015).

Ce constat positif ne doit cependant pas occulter l'existence de fortes inégalités sociales en matière de santé. En effet, aujourd'hui en France, l'espérance de vie d'un homme à 35 ans est de 7 ans moins élevée pour un ouvrier que pour un cadre supérieur (Visier, 2011). Ces inégalités sont non seulement présentes entre les deux extrémités de la hiérarchie socio-professionnelle, mais aussi de manière continue entre toutes les positions de l'échelle sociale. Ainsi l'espérance de vie d'un ouvrier est inférieure à celle d'un employé, qui est inférieure à celle d'un individu en profession intermédiaire, etc., c'est l'existence de ce qu'on appelle un **gradient social de santé** (cf. figure 1). Ce gradient est observable au niveau de l'espérance de vie mais aussi de la mortalité, la mortalité prématurée, ou encore la morbidité déclarée ou mesurée, qui révèlent des résultats bien plus favorables aux individus aux plus hauts revenus et les plus diplômés (DREES, 2015).

Force est donc de constater, **les inégalités en matière de santé et d'espérance de vie sont étroitement liées à la situation économique et sociale des individus**. Elles ont de plus un caractère cumulatif, il est donc probable que les individus les moins favorisés à la naissance voient leurs désavantages s'accumuler tout au long de leur vie.

LES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, l'état de santé des individus dépendait principalement de la propagation de maladies infectieuses (comme le choléra ou la tuberculose). Aujourd'hui, ce sont principalement des maladies chroniques qui affectent la santé de la population, maladies qui sont fortement corrélées aux conditions de vie et à l'environnement dans lequel chacun évolue. Pour promouvoir la santé, il faut donc agir sur **les déterminants de la santé**, qui sont « les facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations » (OMS, 1999).

Dès 1974, le rapport Lalonde, à l'origine du concept de promotion de la santé, a permis de dégager quatre grandes familles de déterminants, à savoir la biologie humaine, les facteurs environnementaux, les habitudes de vie, et l'organisation des soins de santé (Lalonde, 1974). Depuis, d'autres représentations de déterminants ont été élaborées.

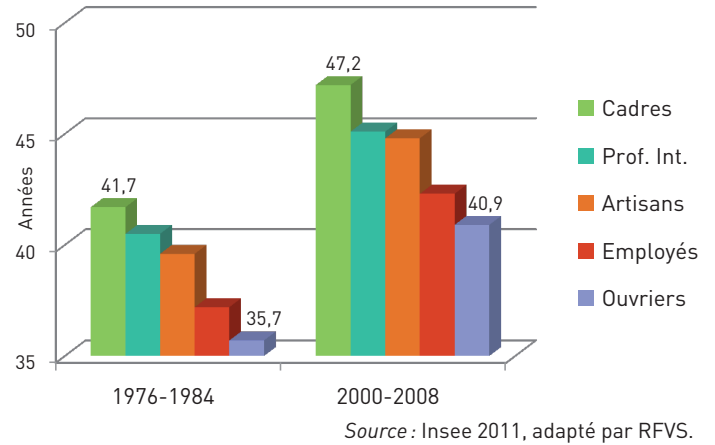
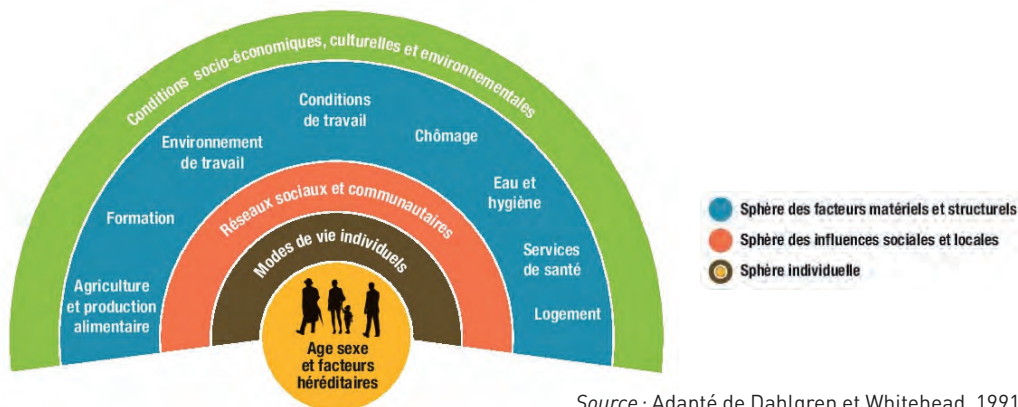


Figure 1. Espérance de vie à 35 ans



Source : Adapté de Dahlgren et Whitehead, 1991.

Figure 2. Déterminants de la santé

Le modèle de Dahlgren et Whitehead représente les différents niveaux d'influence de nombreux facteurs ayant des effets sur la santé et sur lesquels il est possible d'agir (voir figure 2). Au centre en orange, on trouve les facteurs non modifiables, relatifs aux caractéristiques personnelles des individus comme l'âge ou les gènes. Le premier demi-cercle en marron met en évidence l'influence des comportements individuels sur la santé (tabagisme, alimentation non équilibrée, etc.). Le niveau supérieur en rouge est celui des influences venant des relations sociales, les réseaux sur lesquels les individus peuvent compter, qui peuvent constituer un soutien psychologique. Le niveau en bleu est relatif aux conditions matérielles et structurelles locales influençant l'état de santé comme la qualité d'un logement ou l'accès à l'emploi. Le dernier niveau indique les conditions générales socio-économiques, culturelles et environnementales nationales voire internationales, sur lesquelles l'individu n'a que très peu d'influence.

Il est donc primordial d'agir sur ces sphères d'influence. Pour améliorer la santé de la population, agir directement sur les comportements n'est pas la seule option pour les collectivités. En effet, les comportements sont, comme l'a montré la figure 2, influencés par d'autres facteurs plus globaux (comme un réseau d'amis qui fument, l'accès à des équipements sportifs...).

Le modèle d'Abraham Maslow, célèbre psychologue américain, présenté dans la figure 3, permet de hiérarchiser les conditions nécessaires aux individus pour atteindre un état de bien-être. Les niveaux situés en bas de la pyramide sont relatifs à la survie physique (un toit, assez à manger) et mentale (sentiment de sécurité) puis au besoin d'appartenance à une famille, un quartier et/ou une nation. Ces niveaux de base ne peuvent être ignorés puisque les niveaux supérieurs ne peuvent être atteints si les besoins relatifs aux premiers niveaux ne sont pas satisfaits.

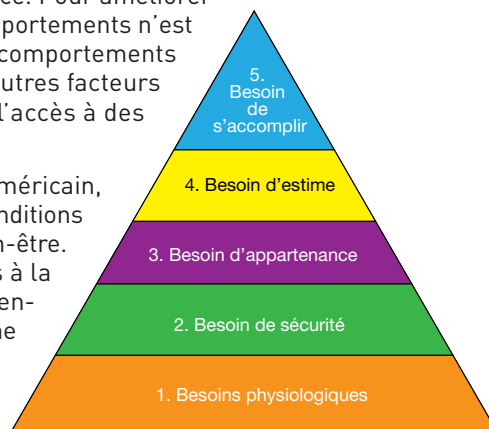
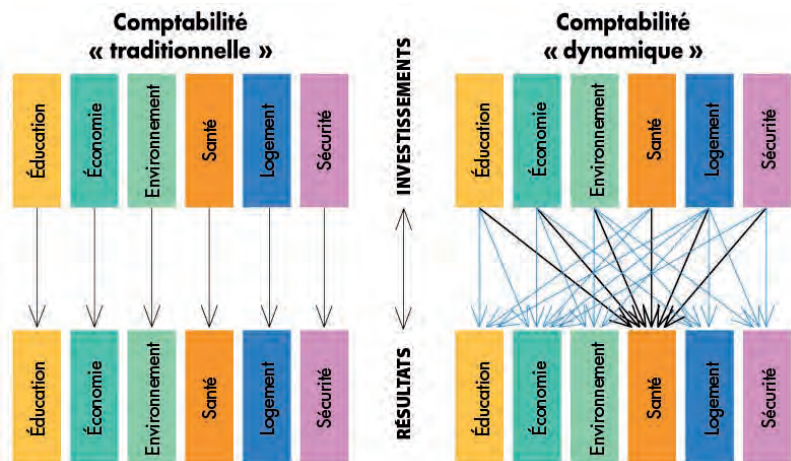


Figure 3. Pyramide des besoins de Maslow

Par exemple agir sur l'estime de soi (niveau 4) ou la prévention des maladies ne sera pas utile si la salubrité des logements (niveau 2) n'est pas prise en charge en premier lieu. Les collectivités locales sont les acteurs privilégiés pour agir sur les besoins des niveaux 1 et 2, en matière d'accès au logement, de qualité de l'air et de l'eau, de sécurité dans les espaces publics, etc.

CONTEXTE

Les liens entre environnement et santé représentent d'ailleurs pour elles un levier d'action primordial. En effet c'est en agissant en **transversalité**, en mettant la santé dans toutes les politiques publiques, que les villes pourront agir sur les déterminants de la santé, et atteindre toutes les populations, avec leurs différences. Le travail en partenariat de différents secteurs permet d'agir sur le cadre de vie et d'améliorer la qualité de vie des individus, ce qui va s'avérer favorable pour la santé. La figure 4 montre les interconnexions entre les différents secteurs de l'action publique, et les bénéfices d'une action transversale.

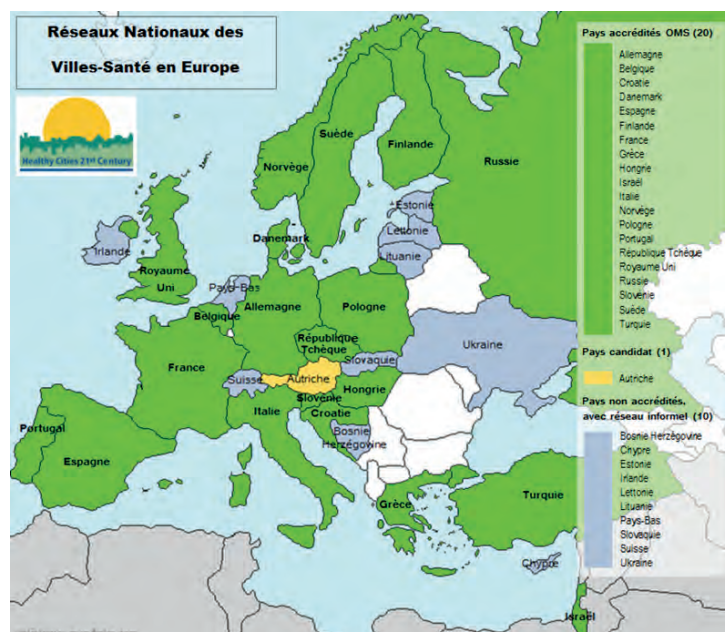


Source: Adapté de Green, 2009.

Figure 4. Bénéfices de l'action intersectorielle

RÉSEAU EUROPÉEN DES VILLES-SANTÉ

C'est dans ce contexte, et à la suite de l'élaboration de la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé en 1986, que l'OMS Europe a entrepris le programme des Villes-Santé afin que les municipalités soient encouragées à **agir sur les déterminants de la santé**. En effet, si l'accès aux soins n'est que, dans très peu de pays, une compétence accordée aux communes, dans la plupart d'entre eux, les municipalités sont responsables en matière d'aménagement urbain, de logement, de gestion de l'eau, des équipements pour les jeunes enfants et les personnes âgées, etc. (RFVS-OMS, 2010). Par ce biais, les communes ont le pouvoir d'**agir sur l'environnement** dans lequel les individus évoluent, et donc d'améliorer leur état de santé. Le programme des Villes-Santé de l'OMS Europe compte aujourd'hui vingt pays dotés d'un réseau accrédité par l'OMS (figure 5) y compris la France, et regroupe près de 1 300 Villes-Santé à travers l'Europe.



Source : OMS Europe 2014, adapté par RFVS.

Figure 5. Réseaux nationaux des Villes-Santé en Europe

VALEURS

Une Ville-Santé est une ville/intercommunalité qui montre un intérêt pour l'action sur les déterminants de la santé, et donc une volonté d'améliorer la santé de ses habitants. Une véritable implication des élus et des techniciens est nécessaire. Les valeurs partagées par les Villes-Santé ont récemment été réaffirmées par la déclaration d'Athènes d'octobre 2014 (encadré 1). De plus, l'un des premiers points abordé par cette déclaration concerne les déterminants de la santé :

« le bien-être, la santé, le bonheur de nos concitoyens dépendent de notre volonté à prioriser les politiques qui se réfèrent aux déterminants de la santé tout au long de la vie » (OMS 2014).

Encadré 1. Principes et valeurs de référence des Villes-Santé*

- **Justice** : agir sur les inégalités de santé en portant attention aux besoins de ceux qui sont vulnérables et socialement désavantagés ; l'injustice est cette inégalité imméritée et évitable qui est cause d'atteintes à la santé. Le droit à la santé s'applique à chacun quels que soient son sexe, sa race, ses croyances religieuses, son orientation sexuelle, son âge, ses incapacités et ses conditions socio-économiques.
- **Participation et empowerment** : assurer le respect du droit collectif et individuel à participer à la prise de décision concernant la santé, les services de soins et le bien-être. Donner aux citoyens les occasions et les moyens de renforcer leur pouvoir et de devenir autonomes.
- **Partenariat** : établir des partenariats stratégiques, multisectoriels et efficaces associant des représentants de la société civile et d'autres acteurs non gouvernementaux afin de mettre en œuvre des actions qui mènent à une amélioration durable de la santé.
- **Solidarité et amitié** : travailler dans la paix, l'amitié et la solidarité par le renforcement des liens sociaux, et dans le respect de la diversité sociale et culturelle des membres du mouvement Villes-Santé.
- **Développement durable** : agir pour s'assurer que le développement économique – et toutes les infrastructures qui y contribuent comme les systèmes de transports – sont socialement et environnement durable, prendre en compte les besoins du présent de manière à ne pas compromettre aux futures générations la possibilité de satisfaire leurs propres besoins.

* Extrait de la conférence internationale des Villes-Santé, *Déclaration d'Athènes pour les Villes-santé*, 2014, traduction par le RFVS.

UN OUVRAGE POUR LES 25 ANS DES VILLES-SANTÉ

Cet ouvrage met en lumière la manière dont les collectivités locales agissent sur les déterminants de la santé. Dans les prochains chapitres, un découpage selon plusieurs déterminants a été effectué comme on l'observe sur la figure 6. Ce découpage aurait bien sûr pu être différent, tant les modèles et les déterminants sont nombreux. De plus, ces derniers sont entremêlés, ils s'influencent les uns les autres : par conséquent certaines actions auraient tout à fait pu se trouver dans plusieurs catégories.

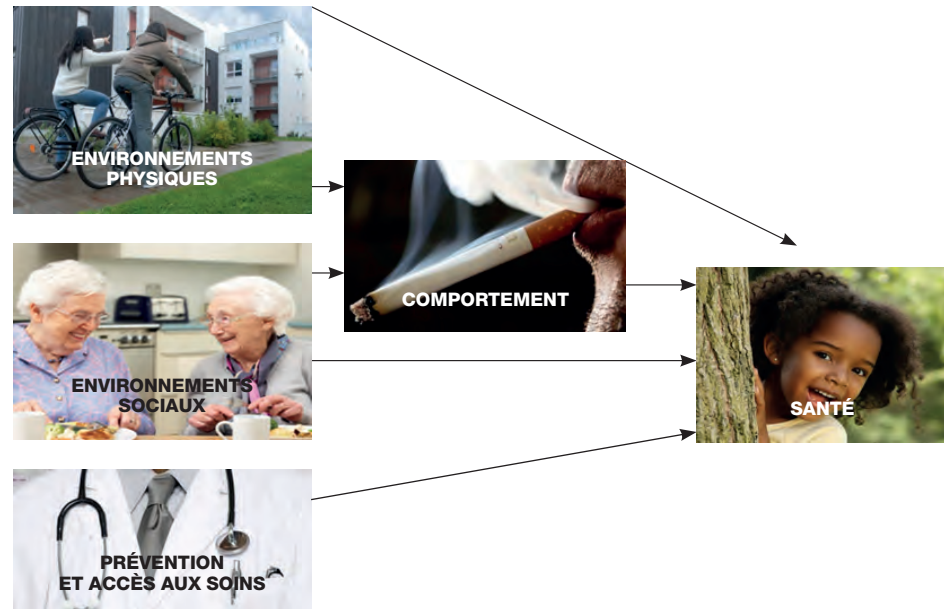


Figure 6. Modèle des déterminants de la santé utilisés dans cet ouvrage

Après 25 ans d'expérience, cet ouvrage commence par les actions des Villes-Santé qui agissent sur les déterminants liés à l'environnement physique (habitat, espaces verts...), suivies par les actions qui améliorent l'environnement social (cohésion sociale, estime de soi...). Ensuite, nous présentons les actions qui visent les comportements individuels (tabac, sédentarité...) et celles liées à la prévention des maladies et/ou l'accès aux soins. Enfin, le dernier chapitre regroupe des outils, qui aident les collectivités à agir efficacement.

BIBLIOGRAPHIE

- Dahlgren et Whitehead, «What can we do about inequalities in health», *The Lancet*, n° 338, 1991, p. 1059-1063.
- Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques, *L'état de santé de la population en France*, 2015.
- Green G., «Un nouveau cadre pour l'évaluation de l'impact des Villes-Santé européennes», présentation lors du séminaire du RFVS *Évaluation des politiques et des actions locales de santé*, Paris, mai 2009.
- Insee, *Échantillon démographique permanent*, 2011.
- Lalonde, M., *A new perspective on the health of the Canadians*, Ottawa, Government of Canada, 1974.
- Organisation mondiale de la santé - Europe, *Déclaration d'Athènes pour les Villes-Santé*, octobre 2014, traduction par le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS.
- Organisation mondiale de la santé, *Glossaire de la promotion de la santé*, 1999.
- Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, *Villes-Santé en actions*, Presses de l'EHESP, 2010.
- Visier L., «Des inégalités dans la ville aux inégalités de santé», dans *Ville, santé et qualité de vie*, Collection Santé & Société n° 16, 2011.

Environnements physiques



L'environnement physique est un déterminant crucial de la santé des habitants sur lequel les municipalités et les intercommunalités ont une vraie légitimité d'action. Couvrant l'aménagement urbain, l'eau, les ondes, le logement et les actions favorables au développement durable, les collectivités locales ont souvent la compétence légale d'agir. Le modèle ci-dessous, proposé par Barton, reprend le modèle original de Dahlgren et Whitehead et met le *focus* sur les déterminants relatifs à l'environnement physique comme l'environnement bâti, l'habitat naturel, le climat, etc.

Une valeur chère aux Villes-Santé est d'assurer que toute la population a un même niveau d'accès à un environnement urbain de qualité. Elle est au cœur de leur lutte contre l'accumulation des inégalités territoriales. En 2011, le Réseau a souhaité contribuer de manière active et dynamique à cette réflexion avec l'organisation d'un colloque et la publication d'un ouvrage sur les liens entre l'habitat et la santé, *Pour un habitat favorable à la santé*, aux Presses de l'EHESP en 2011. Par la suite, le Réseau a également écrit un guide pratique sur la promotion des déplacements actifs et a expérimenté un outil mis en place par l'OMS pour évaluer économiquement les effets sanitaires liés aux mobilités actives (*Health Economic Assessment Tool [HEAT]*). Actuellement, une réflexion est menée sur la pollution de l'air intérieur et extérieur.

La qualité de l'air constitue un lien aisément identifiable entre environnement physique et santé (exemples des actions dans ce chapitre de Grenoble et La Rochelle). Par exemple, la pollution liée aux particules fines peut être responsable de cancers du poumon et d'autres pathologies pulmonaires et augmente les risques de survenue de maladies cardiovasculaires. D'autres

risques pour la santé peuvent venir de la pollution des sols ou encore de la qualité de l'eau (Aix-les-Bains). Plus généralement, il est possible d'agir pour favoriser des environnements plus sains, permettant une meilleure qualité de vie (Loon-Plage, Lyon, Marseille, Metz, Roubaix).

L'environnement physique désigne également les conditions d'habitat des individus. En effet, vivre dans un logement insalubre comportant des moisissures, des risques d'accidents, etc., constitue un risque pour la santé (Brest, Dijon, Montreuil). Les difficultés d'accès à un logement de taille adaptée au ménage peuvent aussi être source de stress.

Par ailleurs, et pour terminer, un aspect important de la relation entre environnement physique et santé concerne l'aménagement urbain. En effet, l'aménagement d'espaces verts (Cannes) ou la création de jardins collectifs dans les villes (Angers, Rouen) contribuent à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être des habitants. Les villes ont également la possibilité de mettre en place des aménagements urbains favorables à l'activité physique et donc à la santé, avec, par exemple, des chemins réservés aux piétons ou aux cyclistes (Châteauroux, La Brie Francilienne).



Source : Adapté de Barton H., Grant M., 2006, *A health map for the local human habitat*. *The Journal for the Royal Society for the Promotion of Health*, 126 (6). p. 252-253.





Qualité de l'eau potable

Résorption des concentrations en plomb

AIX-LES-BAINS

CONTEXTE

Le plomb est une substance toxique ayant de nombreuses incidences sur l'organisme, en particulier sur le système nerveux. Afin de respecter les dispositions réglementaires fixant à 10 microgrammes par litre la concentration maximale en plomb pour les eaux destinées à la consommation, la Ville d'Aix-les-Bains a souhaité déterminer le nombre et identifier les branchements dont la concentration en plomb pourrait dépasser cette quantité.

BUTS DE L'ACTION

- Identification des 1 000 branchements en plomb présents sur le réseau, qui délivrent une concentration supérieure à la valeur réglementaire.
- Remplacement des branchements identifiés jusqu'au compteur des abonnés, y compris la partie sous propriété privée.

DÉROULEMENT

La première phase a consisté à identifier, lors des relevés des compteurs, la nature du matériau de la canalisation de branchement : plomb, acier, cuivre ou polyéthylène haute densité. Cet état des lieux

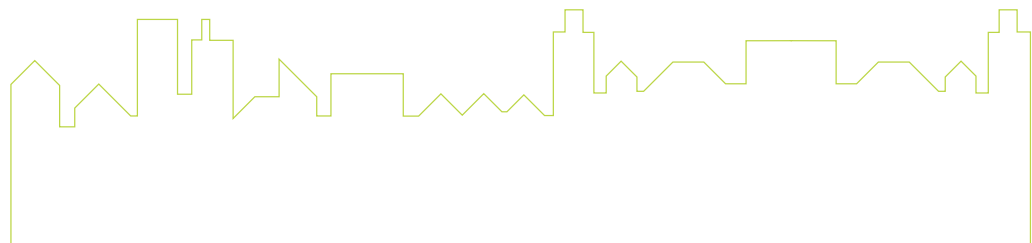
a été réalisé sur une année et a permis d'identifier 1 500 branchements en plomb sur 18 000 branchements (soit 8,3 % du parc).

Lors de la seconde phase, des analyses de plomb sont réalisées au point d'usage (domicile) sur ces 1 500 branchements, par un laboratoire agréé. Puis une liste des branchements dont la concentration est supérieure à 10 microgrammes par litre est établie avec, selon les concentrations observées, la définition d'un ordre prioritaire pour les travaux. La campagne d'analyses a été d'une durée supérieure à un an en raison des difficultés d'accès aux domiciles des particuliers.

La troisième phase est la réalisation des travaux de renouvellement de ces 1 000 branchements, sur financement public. Le changement du branchement est effectué jusqu'au compteur de l'abonné, à savoir sous le domaine public (voiries) et privé (jardins, habitations, etc.). La technique par tubage, sans tranchée, a été privilégiée.

PARTENAIRES

Agence de l'eau, Société d'aménagement urbain et rural.



Ville d'Aix-les-Bains, place Maurice Mollard, 73100 AIX-LES-BAINS

- Marie-Pierre Montoro (éluë)
- Philippe Michal
- Myriam Auvage

p.michal@aixlesbains.fr

m.auvage@aixlesbains.fr



Jardins de pieds d'immeubles

ANGERS

CONTEXTE

Dans le cadre du renouvellement urbain de quartiers sensibles, les jardins participatifs se sont avérés bénéfiques pour la gestion d'espaces en milieu urbain dense et la cohésion sociale. Ils participent à l'amélioration du cadre de vie et au bien-être, encouragent l'activité physique et favorisent la consommation de fruits et légumes de saison.

BUTS DE L'ACTION

Le jardin de pied d'immeuble allie des enjeux de lien social, de cadre de vie et d'insertion ; il est lieu de rencontres, de partage entre publics d'origines socioculturelles différentes, support d'éducation environnementale et de médiation à la santé pour adultes et enfants de tous âges. Au cœur de partenariats entre de nombreuses structures, le jardin inspire et accueille des événements locaux.

DÉROULEMENT

Les jardins de pieds d'immeubles, dont le projet peut être initié à la demande du conseil de quartier, sont aménagés par les services de la ville, en concertation avec les futurs usagers et la structure d'animation. Ainsi, l'emplacement dans le quartier est optimisé et une cohésion autour du futur jardin est créée dès la conception. La gestion et l'animation des jardins sont confiées à l'association d'insertion Régie de quartiers d'Angers. La direction des parcs, jardins et paysages vient en soutien pour les aspects de maintenance.

Les habitants volontaires pour cultiver une parcelle doivent être issus du quartier. Un roulement d'attribution des parcelles est prévu tous les deux ans.

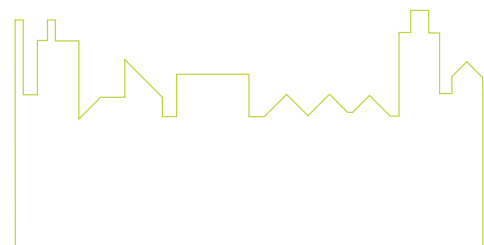
Des impacts positifs sont perceptibles au niveau du respect de l'environnement. Cohésion sociale, appropriation de l'espace public ou intégration de personnes isolées illustrent l'amélioration des comportements sociaux. Réussite et durabilité sont conditionnées par la collaboration des partenaires tout au long du projet et par une animation continue.

L'attribution des parcelles pour deux ans peut paraître frustrante auprès de certains jardiniers. Des partenariats avec les différentes associations de jardins familiaux d'Angers ont ainsi été conclus afin de proposer une évolution progressive vers des parcelles permettant une culture vivrière.

La Ville d'Angers dispose de jardins de pieds d'immeubles dans chaque quartier prioritaire. L'extension du programme sur d'autres quartiers est en cours de réflexion.

PARTENAIRES

Association d'insertion, Régie de quartiers d'Angers, bailleurs sociaux, services de la ville (direction parcs, jardins et paysages ; mission cohésion sociale ; pôles territoriaux des quartiers concernés).



Ville d'Angers, 20 boulevard Lavoisier, 49045 ANGERS

- Isabelle Le Manio (élue) isabelle.lemanio@ville.angers.fr
- Ilka Faber ilka.faber@ville.angers.fr
- Frédérique Coquelet frederique.coquelet@ville.angers.fr



Favoriser le « savoir habiter »

BREST

CONTEXTE

L'habitat étant un facteur déterminant d'intégration sociale et familiale, la Ville de Brest a souhaité s'investir pour permettre aux familles concernées de vivre dans des logements plus sains.

Le projet part de constats partagés par des professionnels et des bénévoles qui accompagnent des personnes fragilisées. Ces dernières rencontrent des difficultés d'accès au logement en raison de leur manque de « savoir habiter ».

Ces constats sont les suivants :

- des difficultés d'hygiène repérées dans certains logements ;
- une méconnaissance des savoir-faire en ménage ;
- un manque d'envie et de motivation à prendre soin de son logement.

BUTS DE L'ACTION

Le but affiché auprès des publics cibles est le suivant : fabriquer et utiliser des produits ménagers écologiques à petits prix.

Les objectifs qui sous-tendent l'action sont :

- valoriser les compétences des personnes ;
- apporter des connaissances et savoir-faire sur les risques sanitaires et les techniques d'entretien d'un logement ;
- favoriser le bien-être et la bonne santé dans son logement ;
- favoriser l'investissement de son logement ;
- favoriser le changement de comportement (recevoir chez soi) ;
- responsabiliser la personne dans son statut de locataire ou d'hébergé.

DÉROULEMENT

Il s'agit de mettre en place des ateliers pratiques de 1 à 2 heures (pour 5 à 10 personnes) qui répondent aux questions suivantes : comment s'organiser face à un logement non entretenu ? Quelles sont les étapes ? Quels produits utiliser ?

Deux types d'ateliers coexistent :

- l'atelier La Fabrique permet aux participants de fabriquer facilement, de manière ludique et à petits prix, deux ou trois produits d'entretien qu'ils peuvent emporter ;
- l'atelier Appart en vrac donne l'occasion aux participants de tester en petits groupes l'efficacité des différentes recettes de La Fabrique en faisant le nettoyage d'un appartement témoin. Chacun partage ses connaissances, ses astuces.

La singularité de cette action réside dans la rencontre de deux approches de la collectivité : faire se rencontrer l'action sociale et la santé publique. D'une part en matière de santé publique, les participants sont informés sur la question de la qualité de l'air (aérer, utiliser des produits naturels - vinaigre blanc, bicarbonate, etc.), et sur les risques liés à l'utilisation de certains produits. Le bien-être dans le logement, la qualité de vie sont alors favorisés. D'autre part en matière d'action sociale, les compétences des personnes sont valorisées, on favorise le lien social (convivialité), le changement de comportement (recevoir chez soi devient possible). On responsabilise également les personnes dans leur statut de locataire et favorise le maintien dans le logement.

PARTENAIRES

Associations du secteur de l'insertion sociale (Roul'âge, GP 29, GEM Au petit grain, AGIR-ABCD, la halte Frédéric Ozanam), CCAS, étudiants en économie sociale et familiale du lycée Fénélon, services de la ville (promotion de la santé).

Ville de Brest, 16 rue Alexandre Ribot, 29200 BREST

■ Julie Le Goïc (élue)

■ Esther Nohé

■ Service promotion de la santé

esther.nohé@mairie-brest.fr

promotion.sante@mairie-brest.fr



Aménagement d'un nouveau poumon vert

CANNES

CONTEXTE

La direction du développement durable et la direction générale des services techniques de la Ville de Cannes ont souhaité s'impliquer dans la préservation des espaces naturels à travers l'aménagement d'un nouveau poumon vert en plein cœur de la ville.

BUTS DE L'ACTION

- Préserver la basse vallée de la Siagne de l'urbanisation en la transformant en un espace dédié à l'agriculture, à la nature et à la détente.
- Permettre à la population cannoise de profiter d'un environnement vert favorable à la santé.

DÉROULEMENT

Sur un site préservé de 75 hectares, l'aménagement de cet espace a été conçu autour de plusieurs zones :

- 48 hectares de zones agricoles, soit 70 % de la surface totale, sur lesquelles seront implantés des productions biologiques ou raisonnées, des jardins familiaux ainsi qu'une ferme pédagogique ;
- 20 hectares d'espaces naturels destinés à servir de zone d'expansion des crues lors d'événements pluvieux et à contribuer au développement naturel de la biodiversité de la faune et de la flore ;
- 2 hectares d'espaces de loisir et de détente (promenade à pied ou à vélo, pêche, découverte de la faune et de la flore, pique-nique, jeux en plein air, etc.) ;
- 5 hectares dédiés à la pratique sportive.

En 2013, les premiers champs ont été cultivés par quatre agriculteurs, et les premières récoltes ont été ramassées l'année suivante. 2,2 hectares de jardins familiaux (soit 47 nouveaux jardins), et 4 000 m²

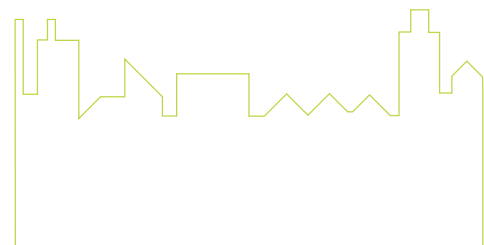
de vergers (soit 142 arbres fruitiers et 4 hectares d'espaces naturels) ont été aménagés dans le but de renforcer l'accès des Cannois à la nature.

Au début de l'année 2014, la ville a inauguré 48 jardins familiaux et aménagé un grand pré avec des tables de pique-nique. Un parc d'accrobranche, le Camp Trappeur, a également ouvert ses portes.

Sont prévus dans la suite du projet l'aménagement de liaisons en mobilité douce (chemins piétons accessibles à tous) et de 48 nouvelles parcelles de jardins familiaux, l'installation d'un second maraîcher, et la création d'une ferme pédagogique (2015-2020).

PARTENAIRES

Communauté d'agglomération des pays de Lérins, communes limitrophes.



Ville de Cannes, 14 rue Paul Négrin, 06150 CANNES LA BOCCA

- Pascale Vaillant (éluë)
- Thierry Palazetti



Aménagement d'un nouvel espace urbain

CHÂTEAUX

CONTEXTE

Cette action consiste en la rénovation d'un site industriel comprenant des usines longtemps restées en sommeil et des deux châteaux qui les accompagnent. Ce site devient aujourd'hui le centre d'attraction d'un nouveau quartier qui se construit autour de préoccupations environnementales, sociales et économiques.

BUTS DE L'ACTION

L'aménagement d'un nouvel espace urbain, à deux pas du centre-ville, rejoint pleinement les démarches de promotion de la santé et de développement durable (Agenda 21) dans lesquelles la ville s'est engagée. Ce quartier est situé à proximité d'espaces naturels privilégiés. La réhabilitation des anciennes usines concourt à améliorer le cadre de vie des habitants. De plus, une mixité de la population, y résidant ou y travaillant, est un point fort de ce quartier, avec l'implantation de l'institut universitaire de technologie (IUT), de deux maisons de retraite, d'une école d'ingénieurs et du centre universitaire.

DÉROULEMENT

Cette action se compose de deux principaux volets.

■ L'entretien du patrimoine arboré du parc
Après un diagnostic phytosanitaire révélant la détérioration de certaines espèces d'arbres, la ville a pris la décision, à l'automne 2014, de lancer une campagne d'abattage des arbres dans le but d'assurer la sécurité des promeneurs. De nouvelles plantations ont ensuite été sélectionnées. Le double alignement d'arbres de l'allée principale a été

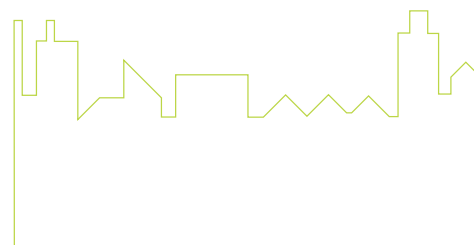
reconstitué. Des plantations d'arbres en isolés ont été également réalisées, ainsi que celles de gros conifères provenant de l'ancienne pépinière située dans l'enceinte des serres municipales.

■ L'aménagement du parc

En 2015, la ville mène plusieurs opérations de réaménagement du parc. Elle réalise tout d'abord les réseaux nécessaires au raccordement des châteaux. L'aménagement paysager autour des deux châteaux sera harmonisé et coordonné. Des allées dédiées aux piétons et aux vélos sont aménagées. La circulation des voitures sera interdite sur l'ensemble du site. Les circulations existantes seront renouvelées et requalifiées. Sur le site, on trouvera à la fois des lieux de détente avec des espaces de convivialité, des zones de repos sur les pelouses, et des espaces champêtres. Un projet de réaménagement des espaces de vie du parc est également à l'étude pour les années à venir.

PARTENAIRES

Services de la ville (cadre de vie, aménagement urbain et environnement).



Ville de Châteauroux, Hôtel de Ville, BP 509, 36012 CHÂTEAUX Cedex

■ Roland Vrillon (élu)
■ Jean-Paul Mazallon

roland.vrillon@ville-chateauroux.fr
jean-paul.mazallon@ville-chateauroux.fr



Commission santé mentale et logement

DIJON

CONTEXTE

Interpellée sur les problématiques de la santé mentale et du logement, la Ville de Dijon a souhaité engager un travail sur ces questions. Une étude-diagnostic a ainsi été réalisée en 2012 dans le cadre de l'atelier santé ville (ASV). Le manque de collaboration entre les différents secteurs concernés était la principale difficulté rencontrée par les professionnels interrogés.

BUTS DE L'ACTION

La finalité de la commission santé mentale et logement est, dans la mesure du possible, de maintenir les personnes présentant des troubles psychiques dans un milieu ordinaire tout en préservant les règles de vie en société, ou le cas échéant de les accompagner vers un hébergement adapté à leur situation. La construction d'un partenariat entre acteurs concernés en est le moyen principal.

DÉROULEMENT

Ce projet consiste en l'organisation d'une commission partenariale dédiée à l'analyse des situations complexes, associant problèmes de santé mentale et de logement. Cette instance d'orientation et de mise en lien est composée de professionnels des champs de la psychiatrie, du social et du médico-social, du logement, ainsi que de représentants des usagers.

Les séances de travail, animées par la Ville de Dijon, sont organisées tous les deux mois et se déroulent sur 2 des 3 temps suivants : présentation et suivi des situations complexes sur le principe de l'anonymat ; échange (interventions thématiques,

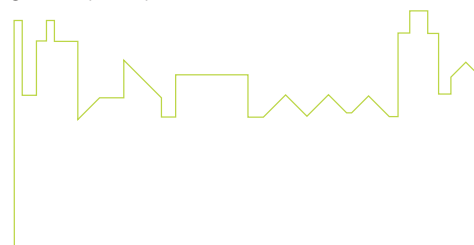
présentation de structures ressources ou d'expériences mises en place sur d'autres territoires...); production (définition des principes de fonctionnement de la commission, production d'outils, définition des modalités d'évaluation...).

En 2014, la grande majorité des situations présentées concernait des femmes, vivant seules, âgées de plus de 45 ans et habitant le parc public. Les principaux problèmes abordés se rapportaient aux troubles de voisinage, aux conditions d'occupation du logement (syndrome de Diogène) et aux difficultés d'accès aux soins (absence d'adhésion des personnes).

La commission s'appuie sur de nombreux outils dont deux documents fondateurs : la charte de participation qui rappelle les engagements des partenaires, et le document de référence qui présente le cadre éthique et déontologique de l'intervention et les modalités de fonctionnement de la commission.

PARTENAIRES

Bailleurs sociaux et privés (logement), centre hospitalier (psychiatrie), services sociaux du centre communal d'action sociale (CCAS) et du conseil général (social).



Ville de Dijon, Mairie de Dijon CS 73310, 21033 DIJON

- Françoise Tenenbaum (élue) ftenenbaum@ville-dijon.fr
- Cécile Lagier clagier@ville-dijon.fr
- Muriel Martin mmartin@ccas-dijon.fr



Qualité de l'air intérieur

Dans les crèches et écoles maternelles

GRENOBLE

CONTEXTE

Les enfants de moins de 6 ans passent en moyenne 90 % de leur temps dans des lieux clos. Ils sont particulièrement sensibles à la pollution de l'air intérieur.

La loi Grenelle de 2010 sur l'environnement s'est fixé comme objectif d'améliorer le bien-être des occupants des bâtiments publics et de prévenir les maladies respiratoires, notamment celles touchant les enfants. Cet enjeu est décliné à Grenoble dans le plan municipal de santé.

BUTS DE L'ACTION

La Ville de Grenoble a décidé d'anticiper les éventuelles obligations réglementaires de surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) et d'initier une démarche d'amélioration permanente. L'action initiale visait à évaluer les teneurs en formaldéhyde (composé chimique volatil choisi comme indicateur de pollution) et les dispositifs d'aération/ventilation de l'ensemble des crèches et écoles maternelles.

DÉROULEMENT

L'action initiale a été conduite au cours des années 2012-2013, afin d'avoir une vue d'ensemble de la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments accueillant des enfants de moins de 6 ans.

Les mesures ont été effectuées sur une semaine de présence des enfants (du lundi matin au vendredi soir). 43 écoles maternelles (172 classes) accueillant environ 4 600 enfants, et 31 crèches accueillant environ 1 400 enfants ont ainsi été évaluées. 67 % des écoles maternelles et 90 % des

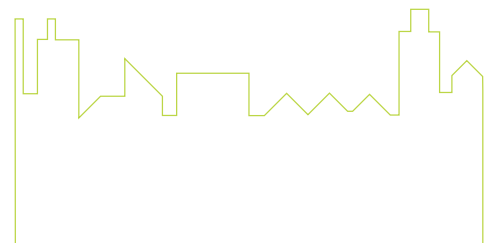
crèches ont une teneur moyenne en formaldéhyde inférieure à la valeur guide sanitaire définie par les agences sanitaires ($30 \mu\text{g}/\text{m}^3$).

Depuis 2014, les résultats encourageants nous conduisent à :

- créer un dossier technique QAI pour chaque bâtiment, dans lequel toutes les interventions ayant un impact sur la QAI seront rapportées (travaux de ventilation, rénovation) ;
- initier une démarche visant à une meilleure prise en compte de la QAI dans les marchés publics, impactant sur les bâtiments concernés de la ville ;
- conduire des actions de sensibilisation à la QAI auprès des usagers et des personnels occupant ces bâtiments.

PARTENAIRES

Services de la ville (direction éducation jeunesse, direction petite enfance du CCAS, direction bâtiment, service des achats, direction santé publique et environnementale).



Ville de Grenoble, 11 boulevard Jean Pain CS 91066, 38021 GRENOBLE Cedex 1

- Mondane Jactat (élue)
- Hugues Fradet

mondane.jactat@grenoble.fr
hugues.fradet@grenoble.fr



Création d'une voie verte

LA BRIE FRANCILIENNE

CONTEXTE

Face à la congestion des routes, des parkings, et à la demande toujours plus forte des habitants de diversifier les modes de déplacements, la communauté d'agglomération La Brie Francilienne a décidé d'agir.

BUTS DE L'ACTION

Les finalités de cette action sont les suivantes :

- favoriser la santé par la pratique de la marche ou du vélo ;
- sécuriser les modes de déplacement doux entre Roissy-en-Brie et Pontault-Combault via la route départementale ;
- desservir l'équipement multisports Le Nautil autrement que par l'usage du véhicule individuel ;
- créer un réseau de liaisons douces intercommunales.

DÉROULEMENT

Depuis 2014, l'intercommunalité s'est lancée dans la production d'un schéma intercommunal des circulations douces. Véritable feuille de route, ce document a pour vocation d'identifier les potentialités d'aménagements de cheminements doux afin de créer le réseau de circulations douces de demain.

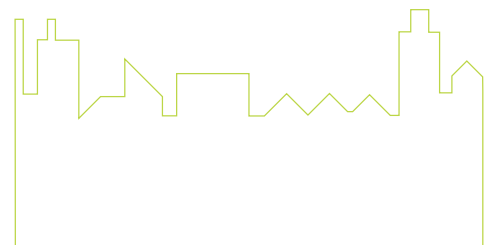
La voie verte, nouvel axe de circulation d'une longueur de 2,3 kilomètres, est sécurisée grâce à la mise en place d'une protection physique le long de la route départementale, et à un agencement adéquat des croisements. Elle permet de relier les deux villes, et de desservir le complexe sportif Le Nautil.

Quelques mois après sa création, la communauté d'agglomération a constaté que cette voie verte n'a pas permis de faire circuler les associations de cyclistes (nombreuses dans le département) sur cet aménagement. Ces derniers continuent d'accorder leurs préférences à la cohabitation avec les véhicules. En revanche, les cyclistes seuls ou « non chevronnés » empruntent la voie verte. Il en va de même pour les piétons ou les coureurs qui sont relativement nombreux à l'emprunter quotidiennement, contrairement aux prévisions.

La Brie Francilienne est cependant confrontée à une problématique d'entretien de cet aménagement, principal grief des associations cyclistes à ne pas l'emprunter. Il reste donc du chemin à parcourir afin de réussir le pari du report intégral des modes doux sur cette voie verte.

PARTENAIRES

Services du conseil général.



Communauté d'agglomération de La Brie Francilienne, 9 rue Pasteur, 77680 ROISSY-EN-BRIE

- Jean-Luc Bernard (élu)
- Gérard Tabuy (élu)
- Thomas Lalloz
- Patrick Zaregradsky

t.lalloz@briefrancilienne.fr



Qualité de l'air

Démarche de promotion de la santé environnementale

LA ROCHELLE

CONTEXTE

L'impact de l'environnement sur la santé préoccupe les habitants de La Rochelle qui vivent à proximité de la zone industrielle et portuaire et des installations classées Seveso. Les risques de pollution atmosphérique et d'explosion sont devenus des sujets d'anxiété et de stress majeurs dans un contexte de manque d'informations. C'est ce qui est ressorti du diagnostic réalisé en 2009 dans le cadre de l'atelier santé ville (ASV).

BUTS DE L'ACTION

Mettre en œuvre une démarche partenariale de promotion de la santé autour des problématiques de santé environnementale, représentées par les nuisances ressenties par les habitants (poussières, particules et odeurs, composés organiques volatils).

DÉROULEMENT

Une première enquête a permis d'étudier les représentations des habitants. Elle a été suivie d'actions de sensibilisation visant à renforcer les connaissances des habitants, et de campagnes de mesures quantitatives (poussières et composés organiques volatils) et qualitatives (observatoire de la qualité

de l'air et des nuisances basé sur la participation volontaire de « nez » recrutés parmi les habitants du quartier).

Des résultats satisfaisants ont rassuré certains habitants. Néanmoins, et malgré la mise en place d'une station permanente de mesure de la qualité de l'air et de procédures d'informations à la population du quartier, la mise en place des plans de prévention des risques technologiques en 2012 et de nouveaux projets d'industrialisation portés par le port ont de nouveau augmenté l'inquiétude de certains riverains.

Une présentation annuelle des données de mesures à l'ensemble des parties prenantes contribue à renforcer le dialogue entre ces acteurs. Elle permet également aux industriels et au port de présenter certaines avancées techniques permettant de limiter l'impact de leurs activités.

PARTENAIRES

Agence régionale de santé (ARS), associations locales et environnementales, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, grand port maritime, services de la préfecture, services de la ville (direction santé publique).



Ville de La Rochelle, Hôtel de Ville BP 1541, 17086 LA ROCHELLE Cedex 2

- Séverine Aouach-Baverel (élue) severine.aouach-baverel@ville-larochelle.fr
- Guillaume Fauvel guillaume.fauvel@ville-larochelle.fr
- Béatrice Cormerais beatrice.cormerais@ville-larochelle.fr
- Françoise Veteau francoise.veteau@ville-larochelle.fr



Circuits courts alimentaires

LOON-PLAGE

CONTEXTE

Pour la Ville de Loon-Plage, le développement durable est une priorité au quotidien. Après la mise en place d'un premier circuit court d'approvisionnement en viande en 2012 (porc, agneau et volailles, par des éleveurs loonois), elle développe deux autres circuits courts (de légumes et de pommes de terre) pour alimenter sa cuisine centrale.

BUTS DE L'ACTION

La Ville de Loon-Plage souhaite proposer les meilleurs aliments possibles aux plus de 500 enfants et 100 personnes âgées qui profitent chaque jour de repas équilibrés (au restaurant scolaire pour les enfants, ainsi qu'au foyer restaurant du CCAS et dans le cadre du portage de repas à domicile pour les aînés). Cette politique favorise une nutrition de qualité pour les familles modestes et les aînés, avec notamment un tarif à 1,50 €/repas pour les élèves des écoles maternelles et primaires. Le but étant de contribuer à modifier les comportements alimentaires, tout en préservant les circuits courts des aliments primaires.

DÉROULEMENT

En 2012, la ville lance son premier circuit court. Les produits des éleveurs loonois se retrouvent dans l'assiette des Loonois. Concrètement, la cuisine centrale de Loon-Plage achète au boucher local ses produits provenant des élevages loonois à hauteur de 40 000 € par an.

Depuis 2013, dans le cadre d'un partenariat avec l'Association des Flandres pour l'éducation,

la formation des jeunes et l'insertion sociale et professionnelle (AFEJI), qui exploite deux sites « Jardins de cocagne » sur l'agglomération, les légumes transformés par la cuisine centrale sont majoritairement achetés à cette association qui emploie des personnes en parcours d'insertion professionnelle.

La Ville développe un troisième circuit court, de pommes de terre, qui sont produites sur 50 hectares de terres autour de Loon-Plage. Les pommes de terre sont transportées en tracteur en vue d'être conditionnées avant d'être livrées à la cuisine centrale. De plus, le restaurant friterie *L'Encas* se fait livrer des pommes de terre de la même façon, ce qui montre que la volonté de travailler en circuit court gagne également le secteur privé de la restauration.

En parallèle, le CCAS met l'accent sur l'inter-génération, l'insertion sociale et la santé avec l'opération paniers solidaires. Contre la somme d'1 €, des familles peuvent bénéficier toutes les semaines d'un panier de légumes bio. Ces légumes sont, eux aussi, produits par l'AFEJI. En contrepartie, les bénéficiaires des paniers s'engagent à participer à des ateliers de cuisine hebdomadaire, animés par le centre socioculturel de la ville et financés par le centre communal d'action sociale (CCAS). À terme, les légumes ainsi produits sur la commune seront transformés et consommés sur place, par les enfants et les personnes âgées!

PARTENAIRES

AFEJI, centre socioculturel, éleveurs, producteurs et boucher loonois, services de la ville et du CCAS (cuisine centrale, service communication).

Ville de Loon-Plage, 27 place de la République, 59279 LOON-PLAGE

- | | |
|----------------------------|-------------------------------|
| ■ Clélie Kleinpoort (élue) | c.kleinpoort@loonplage.org |
| ■ Jean-Claude Caron | cuisinecentrale@loonplage.org |
| ■ Nicole Hoguet | n.hoguet@loonplage.org |
| ■ Alex Obry | a.obry@loonplage.org |



Risques sanitaires

Dans les jardins urbains collectifs

LYON

CONTEXTE

Cette action émane de la volonté de la Ville de Lyon de mieux appréhender les risques sanitaires dans les jardins urbains collectifs ou jardins partagés en développement. Cette priorité de santé environnementale est inscrite au sein du contrat local de santé (CLS) de la ville, approuvé au début de l'année 2015.

BUTS DE L'ACTION

- Recenser, prévenir et hiérarchiser les risques sanitaires et environnementaux liés au jardinage urbain (jardins familiaux et jardins partagés).
- Mieux connaître l'état des sols, végétaux et eaux d'arrosage.
- Prendre en compte ces éléments dans la création des nouveaux jardins partagés.
- Répondre aux questions des usagers (sur la qualité des sols) et informer les jardiniers.

DÉROULEMENT

Il s'agit d'une démarche inter-service sous forme de groupe de travail technique transversal, visant à recenser, prévenir et hiérarchiser les risques sanitaires et environnementaux liés au jardinage urbain.

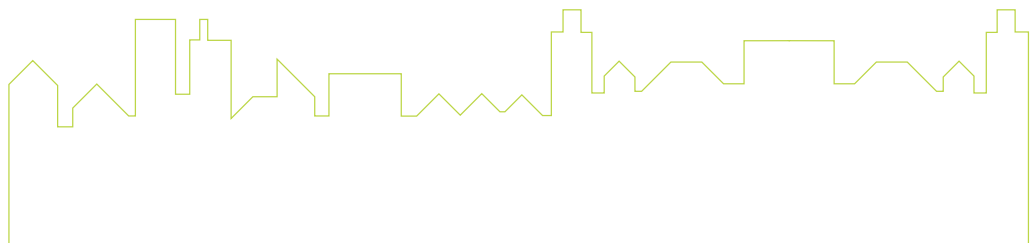
Les grands principes de fonctionnement des jardins partagés de Lyon (suivi par la direction du développement territorial) ont été décrits à travers une charte, visant notamment les risques sanitaires et environnementaux. Ces risques sont ensuite pris en compte dans les conventions de mise à disposition des jardins par la ville.

L'analyse des risques sanitaires a été conduite en interne, par la direction de l'immobilier et le service communal d'hygiène et de santé de la Ville de Lyon (analyses des sols, végétaux et eaux pilotées dans le cadre de marchés d'analyses environnementales et alimentaires).

Dans le but de sensibiliser les habitants à ces risques, quatorze fiches-information *Jardins urbains, environnement et santé*, actuellement en cours de rédaction et validation, vont être distribuées. Un message de précaution sanitaire, « 10 gestes santé au jardin », sera également diffusé.

PARTENAIRES

Association Passe-jardins et associations de jardiniers, ARS (dans le cadre du CLS).



Ville de Lyon, 1 place de la Comédie, 69001 LYON ou 69205 LYON Cedex

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------------|
| ■ Dounia Besson (élue) | dounia.besson@mairie-lyon.fr |
| ■ Céline Faurie-Gauthier (élue) | celine.faurie-gauthier@mairie-lyon.fr |
| ■ Florence Pradier | florence.pradier@mairie-lyon.fr |
| ■ Hélène Fonfrede | helene.fonfrede@mairie-lyon.fr |



Lutte contre le moustique tigre

MARSEILLE

CONTEXTE

Les Bouches-du-Rhône sont par arrêté préfectoral classées en niveau 1 des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population. Le moustique tigre est un insecte vecteur diurne qui a la particularité de pondre dans de petites quantités d'eau propre et de se montrer très agressif envers l'homme. Tout Marseille est colonisé. En octobre 2014, deux communes proches ont déclaré quatre cas autochtones de dengue. Ce moustique nécessite un changement des pratiques de la vie quotidienne, faisant appel à «l'éco-citoyenneté».

BUTS DE L'ACTION

Suite à de nombreuses plaintes de parents, d'écoles et de crèches face aux enfants piqués de multiples fois, le service de la santé publique a proposé un plan d'action transversal. Il mobilise les différentes directions impliquées et le grand port maritime qui vont actionner les leviers de lutte pour éradiquer les gîtes larvaires existants et s'engagent à ne pas en créer de nouveaux sur les espaces accueillant des enfants.

DÉROULEMENT

Les élus concernés se sont réunis autour d'un plan communal d'actions. L'accent de ce plan a été mis sur la transversalité, et le fait que la santé publique ne peut résoudre ce problème à elle seule. À ce jour, des journées de formation/information ont été lancées vers le personnel de terrain, les directeurs et les responsables des services techniques. Les objectifs cités dans le plan ont soulevé des questionnements qui au fur et à mesure des

interventions du service de la santé publique et à l'éclairage des recommandations des experts en entomologie, commencent à être compris.

Le fait que des solutions pragmatiques soient possibles, et que de nombreux leviers de réduction de la population culicidienne existent est progressivement intégré par les différents services internes. Par exemple, la direction des espaces verts devrait s'engager à ne plus planter certaines plantes à feuilles engainantes dont les tiges brisées deviennent des gîtes larvaires après la pluie. Un recensement des terrasses à plot doit être lancé par la direction du patrimoine et de l'architecture devant aboutir à terme, lors de réfections, à opter pour du carrelage jointé. Lors d'une nouvelle construction, cette option sera systématiquement présentée aux architectes. Les écoles s'engagent à surveiller l'arrosage des jardins pédagogiques et à ne plus verser l'eau non utilisée lors des repas dans les avaloirs des cours qui auront été curés... Ces actions de bon sens ne réclament pas obligatoirement d'investissement financier. Une dynamique partenariale et de collaboration est en train de naître dans le respect et les limites de chacun. Des mesures correctives pointent, conformes aux objectifs opérationnels du plan, parfois mises en œuvre de manière indirecte, mais qui augurent d'une prise de conscience de la problématique.

PARTENAIRES

Grand port maritime, services de la ville (directions des espaces verts, du bâti, de la scolarité, des crèches, du développement durable, sport et nautisme, service de la santé publique et des handicapés).

Ville de Marseille, 23 rue Louis Astruc, 13233 MARSEILLE Cedex 20

- Patrick Padovani (élu)
- Didier Febvrel
- Dominique Chanaud

ppadovani@mairie-marseille.fr
dfebvrel@mairie-marseille.fr
dchanaud@mairie-marseille.fr



Favoriser les espaces verts sains

Objectif zéro pesticides

METZ

CONTEXTE

Le risque pour la santé lié à l'utilisation des pesticides n'est plus à démontrer. Suite à la signature d'une convention avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse en 2008, la Ville de Metz a décidé d'engager une démarche volontariste afin d'atteindre l'objectif zéro pesticides et de favoriser la biodiversité.

BUTS DE L'ACTION

Le but de cette action est de contribuer à offrir aux familles, aux enfants, et à tous les citoyens et visiteurs de Metz des espaces publics et des espaces de détente plus sains.

DÉROULEMENT

Dès 2009, les herbicides ont été totalement abandonnés sur les trottoirs communaux, dans les jardins et les promenades, dans les cours d'écoles et dans les cimetières. L'utilisation de pesticides a ainsi été réduite de plus de 98 %.

D'autre part, la protection biologique intégrée est pratiquée dans les serres de production de la ville et est, peu à peu, généralisée aux espaces extérieurs. Cette méthode permet de protéger les cultures des ravageurs en privilégiant la lutte biologique. En outre, le paillage des plantations a été généralisé, ne permettant pas aux mauvaises herbes de germer et de se développer, et évitant ainsi d'avoir recours au désherbage chimique.

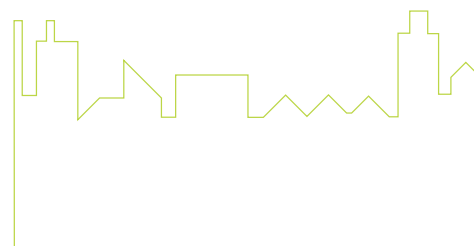
En parallèle a été développée la gestion différenciée des espaces verts : un entretien volontairement extensif a été développé dans tous les

quartiers afin de limiter les nuisances liées à leur entretien (bruit des tondeuses, camions pour évacuer les déchets, etc.). Ces nouvelles pratiques contribuent au retour de la nature en ville (biodiversité, prairies fleuries, etc.), facteur de bien-être et de quiétude pour les habitants. La qualité de l'air en a été aussi améliorée.

Parallèlement à cette évolution, la ville a développé plusieurs actions de communication (autour de l'installation de huit ruches dans les espaces verts de la ville, la création d'un concours « Côté cour, côté jardin », etc.) dans le but de faire connaître son engagement et d'encourager les particuliers, les bailleurs sociaux, Metz-Métropole à s'engager et se mobiliser également.

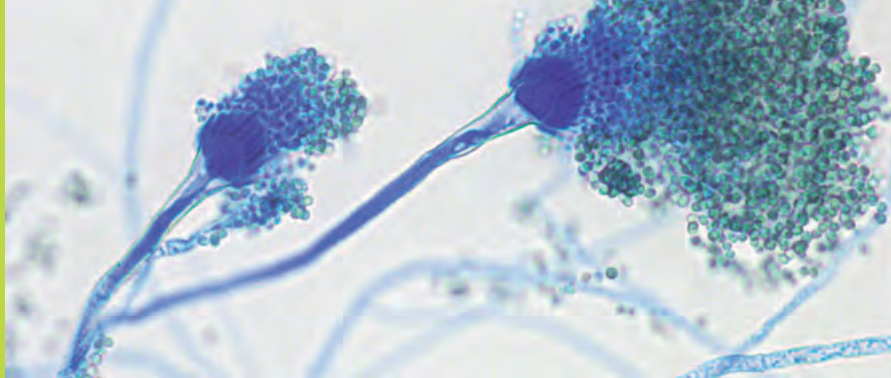
PARTENAIRES

Agence de l'eau Rhin-Meuse, services de la ville.



Ville de Metz, Hôtel de Ville – BP 21025, 57036 METZ Cedex 01

- Béatrice Agamennone (élue) bagamennone@mairie-metz.fr
- Michel Koenig mkoenig@mairie-metz.fr



Santé et habitat

Axe du contrat local de santé

MONTREUIL

CONTEXTE

« Agir contre l'habitat indigne et ses conséquences sanitaires » est un axe du contrat local de santé de la Ville de Montreuil, signé jusqu'en 2017 avec l'ARS, la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), l'État et le conseil général.

Cet axe comporte trois fiches-actions :

- prévention de l'exposition au plomb des enfants et des femmes enceintes ;
- poursuite de l'action de prévention des pathologies liées à la précarité énergétique dans l'habitat et/ou l'insalubrité ;
- développement des stratégies globales concertées de lutte contre l'habitat indigne.

BUTS ET DÉROULEMENT

L'action consacrée à la prévention des pathologies liées à la précarité énergétique consiste à identifier et à prévenir les impacts de cette précarité énergétique sur la santé, déterminés par les difficultés des ménages à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de leurs besoins élémentaires, en raison de leurs conditions d'habitat. La précarité énergétique est cause de mortalité hivernale prématurée, de souffrance psychosociale plus générale du registre de l'indignité du logement, de décompensation de pathologies cardio-vasculaires préexistantes du fait de dysfonctionnements des appareils à combustion et d'un défaut de ventilation adéquat. Dans ce contexte, deux impacts

sanitaires majeurs de la précarité énergétique seront mesurés : l'exposition au monoxyde de carbone et les pathologies liées à la présence de moisissures.

L'action d'accompagnement des personnes vivant dans un habitat Diogène a pour objectif d'accompagner les occupants des logements, de soutenir leur réadaptation dans des conditions de vie décentes, de permettre un suivi à la fois souple et très présent des personnes et de les rétablir dans leurs droits de santé et sociaux.

Les personnes concernées sont aidées à sortir de l'habitat en déshérence. Un travail est engagé avec un diagnostic initial de la problématique par le médecin chargé de mission de santé mentale, un diagnostic sur le logement fait par l'inspecteur de salubrité et une intervention de la travailleuse sociale : tri des affaires, intervention d'entreprises de nettoyage, réintégration des droits sociaux et accompagnement médico-psycho-social. Ceci se fait en lien avec un médecin pouvant parfois se tourner vers une mise sous protection juridique. Le rappel à la loi est souvent nécessaire mais la travailleuse sociale est la cheville ouvrière pour gagner la confiance et la mobilisation des personnes. Ce processus est souvent long et nécessite que la personne adhère à un changement.

PARTENAIRES

Protection maternelle et infantile (PMI), centres municipaux de santé, office public d'habitat.

Ville de Montreuil, Hôtel de Ville, 93100 MONTREUIL

- | | |
|---------------------------|------------------------------|
| ■ Riva Gherchanoc (élue) | riva.gherchanoc@montreuil.fr |
| ■ Selahattin Kaya | kaya@montreuil.fr |
| ■ Anne-Laure Borie | annelaure.borie@montreuil.fr |
| ■ Nathalie Christol-Jegou | nathalie.jegou@montreuil.fr |



UNE VILLE
ZÉRO DÉCHET

Zéro déchet

ROUBAIX

CONTEXTE

Consommer, gaspiller, jeter, produire de plus en plus de déchets... On arrête quand ?

La démarche Zéro déchet vise à réduire drastiquement notre production de déchets tout en économisant les ressources naturelles de notre planète. Cela pose un enjeu de propreté et de civisme, mais aussi de qualité de vie des habitants. Réduire nos déchets, c'est préserver la planète et améliorer la santé des générations actuelles et futures.

BUTS DE L'ACTION

- Réduire, réemployer, recycler, diminuer nos déchets et économiser les ressources naturelles.
- Réemployer à la source (moins d'emballage, moins de gaspillage alimentaire, moins de sacs plastiques, etc.).
- Réemployer, réparer, revendre et donner des objets pour prolonger leur vie.
- Recycler pour donner une nouvelle vie aux matières.

DÉROULEMENT

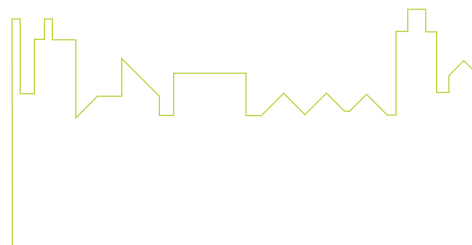
La commune de Capannori en Toscane a réduit de plus de 80 % ses déchets résiduels. Elle a fait le pari d'ici 2020 d'alléger ses poubelles jusqu'à 10 kg de déchets résiduels par habitant et par an. À Roubaix, nous en produisons 243 kg par habitant et par an. Pendant toute l'année 2015, une centaine de familles roubaisiennes va relever un défi de taille : réduire de 50 % leurs déchets. Ces familles volontaires, seront suivies par un coach dans leurs pratiques quotidiennes, à l'aide d'un diagnostic et de solutions personnalisés.

Le Zéro déchet passe par la mise en pratique des bons gestes au quotidien :

- acheter responsable en évitant les produits alimentaires industriels et le suremballage ;
- réduire les déchets à la maison, dans les bureaux, pour le nettoyage, pour le potager, etc. ;
- prendre ses repas sans gaspillage alimentaire et sans déchet ;
- assurer le bon tri et recycler un maximum de matières ;
- favoriser la réparation du matériel pour en prolonger la vie ;
- éduquer les enfants, les parents, les professionnels aux enjeux de l'économie des ressources et de la gestion des déchets.

PARTENAIRES

Les familles, l'entreprise.



Ville de Roubaix, 17 Grand-Place, 59100 ROUBAIX

- Alexandre Garcin (élu)
- Audrey Leclercq
- Paul Collot

agarcin@ville-roubaix.fr
auleclercq@ville-roubaix.fr
pcollot@ccas-roubaix.fr



Espaces verts solidaires

ROUEN

CONTEXTE ET BUTS DE L'ACTION

La Ville de Rouen encourage le développement de nouveaux espaces « partagés » nés d'initiatives citoyennes (jardins, pieds d'immeubles, etc.), qui permettent de tisser une nouvelle forme de solidarité. La pratique du jardinage et l'organisation de temps de convivialité favorisent la mixité sociale, les rencontres intergénérationnelles, une bonne alimentation et l'activité physique.

DÉROULEMENT

Sous l'impulsion de l'association Mer et campagne, une parcelle de 700 m², Les Hauts sèment accueille depuis 2011, sous la responsabilité d'un animateur, enfants et adultes pour découvrir la culture des légumes et des fleurs (semis, piquage, bouturage, etc.) et cultiver les liens sociaux. Face à ce succès, un nouveau jardin partagé a vu le jour en 2013, puis deux autres en 2014.

Ainsi, en lien avec les conseillers de quartiers, deux conventions ont été passées avec les associations À l'Ouest, cultivons ! et Rougemare Beauvoisine, qui ont chacune en charge la gestion d'un jardin.

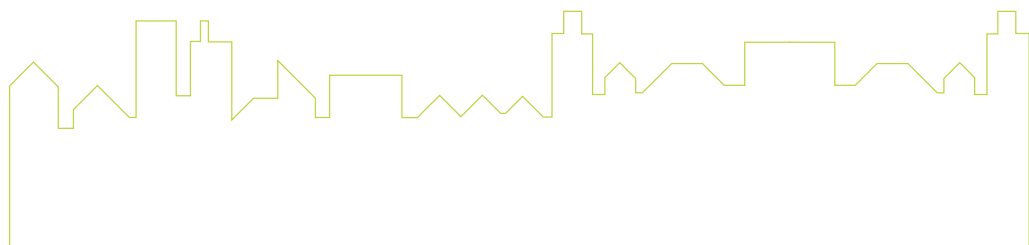
Un verger participatif de 1,5 hectare a également vu le jour. Constitué de soixante-quinze arbres fruitiers existants, il a été enrichi par un verger à petits fruits (framboises, cassis, groseilles, etc.). Cet espace est géré par l'association Verger du Vallon. Il est mis à la disposition des Rouennais et des différentes écoles des alentours dont l'une a participé aux plantations.

Enfin, depuis la fin de l'année 2014, des légumes et plantes aromatiques poussent dans un bac fabriqué à partir de palettes. Installé par l'association Les incroyables comestibles les produits qui y poussent sont offerts aux cueillettes de tous. Des petites pancartes indiquent à quoi correspondent les plants.

Une charte du jardinage urbain a été élaborée, précisant que la ville met à disposition ces différents espaces et apporte son savoir-faire. Les associations ou particuliers volontaires s'engagent à respecter des règles d'usage.

PARTENAIRES

Associations, conseils de quartier.



Ville de Rouen, 2 place du Général de Gaulle CS 31402, 76037 ROUEN Cedex

■ Françoise Lesconnec (élue)

■ Philippe Lamy

philippe.lamy@rouen.fr

Environnements sociaux



Les facteurs et environnements sociaux, déterminants pour la santé, sont extrêmement divers et sont au centre de la lutte contre les inégalités. Durkheim, le père de la pensée sociologique, a établi un lien entre l'isolement social et la santé, notamment en ce qui concerne les actes suicidaires. Depuis, de nombreuses études ont observé un taux de mortalité jusqu'à trois fois plus important pour les personnes ayant peu de relations (familiales, amicales ou professionnelles) par rapport aux personnes ayant un réseau social important. Certaines hormones anti-stress, comme l'ocytocine, sont produites en plus grande quantité dans les situations socialement positives. On peut distinguer trois types de facteurs sociaux interdépendants qui ont un impact sur la santé des personnes :

- socio-économiques (revenu-patrimoine, statut-profession, protection sociale, etc.) ;
- socioculturels (représentations sociales, croyances, discrimination, éducation, systèmes de valeur, etc.) ;
- psychosociaux (relations/soutien social, participation à la vie sociale et/ou associative).

L'inégalité des facteurs sociaux donne lieu à une stratification sociale. Cette stratification détermine l'exposition des individus à des conditions de vie qui pourront être soit positives, soit négatives pour la santé. Autrement dit, la stratification sociale est source d'inégalités en termes d'exposition, et l'impact négatif est plus important pour les personnes moins favorisées. Les inégalités sociales de santé débutent dès la grossesse. Les conditions de vie dans l'enfance, moment crucial du développement humain, ont un effet direct sur l'état de santé à l'âge adulte.

Cherchant l'équité, la solidarité, la résilience et le bien-être de leur population, les collectivités locales ont un rôle légitime à jouer en matière de développement d'environnements sociaux favorables à la santé. Conscient que le soutien à la parentalité est un enjeu important pour les collectivités locales, le Réseau des Villes-Santé a travaillé spécifiquement sur les politiques locales de santé liées à l'accompagnement à la parentalité. Ces travaux ont donné lieu à l'organisation d'un colloque national et à la publication d'un ouvrage sur le sujet, *Santé et parentalité, l'approche des villes*, aux Presses de l'EHESP en 2013. Le réseau s'est également intéressé à la santé des gens du voyage, l'une des populations les plus à l'écart de la prévention et des soins, en produisant un ouvrage sur les moyens d'améliorer leur environnement en vue d'une meilleure qualité de vie et de santé (*La santé des gens du voyage, comprendre et agir*, RFVS, 2009). Dernièrement, une brochure a été produite sur la résilience communautaire (*La résilience communautaire et la santé pour tous*, RFVS, 2014). Ces publications sont autant de preuves de l'importance du sujet.

On peut améliorer l'environnement social et réduire les inégalités de santé en agissant dès le plus jeune âge, pendant la petite enfance (exemples d'Ajaccio, Boulogne-Billancourt et Paris) et à l'adolescence (Saint-Étienne-du-Rouvray). Agir pour améliorer l'environnement social, c'est aussi venir en aide à certaines populations en difficulté (Nantes), isolées pour des raisons économiques (Armentières, Mulhouse et Thionville), ou en raison d'un âge avancé (Beaumont, Nîmes et Orly). C'est également favoriser la cohésion sociale (Belfort et Dunkerque), et le bien-être mental (Corbeil-Essonnes).



Politique locale d'accueil du jeune enfant

AJACCIO

CONTEXTE

Pour répondre à une demande croissante de la population ajaccienne, les crèches municipales ont évolué et au fil des années se sont transformées en structures multi-accueil offrant davantage de places à destination des enfants de familles en situation de grande précarité.

Dans un contexte économique de plus en plus difficile, les enfants ont besoin de davantage de repères et les parents de plus de soutien. Aussi, les structures municipales d'accueil des jeunes enfants s'efforcent d'adapter leur offre de service public, visant à renforcer leur rôle dans l'aide à la parentalité et la prévention précoce.

BUTS DE L'ACTION

- Réduire les inégalités sociales de santé.
- Permettre aux parents, notamment les plus en difficultés, de concilier vie personnelle et activité professionnelle.
- Développer une démarche coordonnée et partenariale d'accueil du jeune enfant de qualité avec du personnel formé.

DÉROULEMENT

Le réseau professionnel petite enfance de la Ville d'Ajaccio a été créé en 2012 à l'initiative de la municipalité, pour renforcer le travail partenarial et en réseau des acteurs du secteur, mais aussi pour apporter une réponse toujours plus adaptée aux parents et enfants. Il est composé *a minima* d'un professionnel de chaque crèche et du relais d'assistantes maternelles, d'un médecin, d'une animatrice santé et d'une psychologue. Les activités du réseau se déroulent tout au long de l'année et nécessitent

la tenue de réunions mensuelles avec le groupe de travail. Ces échanges permettent non seulement d'améliorer les pratiques professionnelles, mais également de préparer les actions en vue de leur programmation et enfin, de former le personnel sur les thématiques relevant de la santé et de la parentalité. À cet égard, tous les quinze jours, le réseau met en place des campagnes de prévention destinées aux familles fréquentant les crèches. Divers thèmes sont abordés, notamment l'hygiène alimentaire et bucco-dentaire, la prévention du risque solaire, la qualité de l'air, le sommeil, etc. Les messages de prévention touchent toutes les familles et sont accompagnés de supports fournis par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), ou créés par le réseau.

Par ailleurs, la ville et ses partenaires, soucieux d'apporter une réponse de proximité à tous les Ajacciens, ont récemment inauguré un nouvel établissement multi-accueil offrant quarante places de crèche dans un secteur de la ville dépourvu de ce type de structures. L'équipe professionnelle nouvellement en fonction dans cette crèche a très rapidement intégré le réseau professionnel petite enfance, afin de développer une offre de service homogène et coordonnée avec l'ensemble des crèches de la ville mais aussi, à terme, d'intégrer un lieu d'accueil parents-enfants en lien avec le relais des assistantes maternelles.

PARTENAIRES

Caisse d'allocations familiales (CAF), conseil départemental (PMI), INPES, professionnels de santé (psychologue), services de la ville (petite enfance, relais des assistantes maternelles, atelier santé ville, etc.).

Ville d'Ajaccio, Hôtel de Ville, place Foch BP 412, 20304 AJACCIO Cedex

- Annie Costa (élue)
- Philippe Kervella (élu)
- Dominique Appietto
- Stéphanie Simonet

a.costa@ville-ajaccio.fr

p.kervella@ville-ajaccio.fr

petite.enfance@ville-ajaccio.fr

asv@ville-ajaccio.fr



Accompagner les usagers d'une épicerie sociale

ARMENTIÈRES

CONTEXTE

Co-portée par l'association Pour agir contre toute exclusion et le CCAS de la Ville d'Armentières, l'objectif principal de l'épicerie sociale et solidaire est de rendre l'individu acteur de son propre parcours, en proposant un accompagnement au niveau social, économique, professionnel, et/ou de santé.

BUTS DE L'ACTION

Forte de l'expérience de l'ASV mis en place en 2008, la Ville d'Armentières a souhaité compléter la démarche de santé collective existante par une approche individuelle des habitants les plus éloignés de la santé, du fait de leur situation de précarité.

DÉROULEMENT

Mise en œuvre par une médiatrice de santé spécifiquement recrutée pour l'action et intégrée à l'équipe de l'épicerie sociale et solidaire, l'action a pour objectifs de concevoir, animer et évaluer une programmation d'actions de promotion de la santé et de bien-être, et d'offrir la possibilité à chaque bénéficiaire d'être accompagné individuellement dans son parcours de soin.

Les ateliers de promotion de la santé sont proposés à raison de deux fois par mois, sur des thématiques proposées par les bénéficiaires lors d'une réunion annuelle.

Ce volet collectif a pour but :

- d'informer les bénéficiaires quant aux ressources du territoire en matière de santé ;
- de relayer les campagnes d'information auprès des bénéficiaires ;
- de favoriser la participation du public aux actions de santé mises en place par les acteurs locaux.

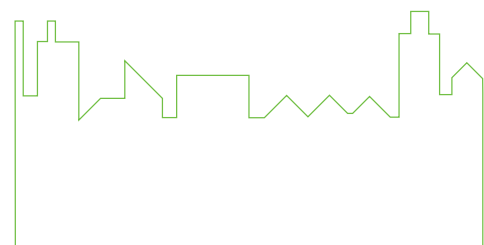
Sur le volet individuel, la médiatrice de santé a pour missions :

- d'identifier avec les bénéficiaires les freins dans leur parcours de santé et concevoir un accompagnement levier ;
- d'accompagner physiquement les bénéficiaires dans leurs parcours de soins ;
- d'activer les dispositifs nécessaires à l'accès aux droits et aux soins de bénéficiaires ;
- de favoriser l'accès des bénéficiaires au bilan de santé.

À ce jour, 14 accompagnements ont été réalisés, dont 9 bilans de santé et 5 accès aux droits, avec un pourcentage de satisfaction de 100 % (tant sur la prise en charge que sur le suivi de leur dossier).

PARTENAIRES

Associations, conseil général, CPAM, services de la ville (CCAS, ASV).



Ville d'Armentières, place du Général de Gaulle BP 20119, 59427 ARMENTIÈRES Cedex

- | | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| ■ Catherine De Paris (élue) | cdeparis@ville-armentieres.fr |
| ■ Valérie Lesur | spsh@ville-armentieres.fr |
| ■ Marion Debenest | spsh@ville-armentieres.fr |



Bien vivre avec son âge

BEAUMONT

CONTEXTE

Dans le cadre du CCAS, des cours sont proposés aux personnes pour tester et développer l'équilibre. Depuis plusieurs années, le CCAS, par le biais de son service de maintien à domicile, privilégie des actions préventives pour bien vivre avec son âge. Une animatrice a été recrutée pour développer des activités et créer un lien social entre les usagers de divers quartiers. Dans le cadre de la prévention des chutes, le choix s'est porté sur la mise en place d'ateliers d'équilibre en partenariat avec la CARSAT d'Auvergne.

BUTS DE L'ACTION

Un bon équilibre, c'est plus d'aisance, plus de sécurité, plus d'indépendance, plus de liberté.

DÉROULEMENT

Des cours sont proposés aux personnes de plus de 50 ans afin de tester et améliorer leur équilibre, avec pour objectifs :

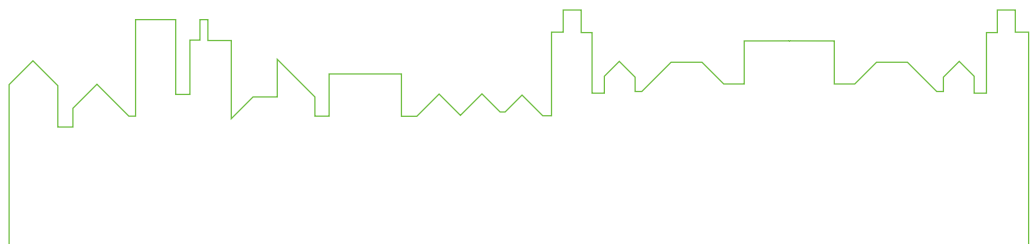
- de mieux percevoir ses appuis ;
- d'avoir des repères visuels précis, nécessaires pour tout mouvement de tête ;

- de travailler les sensations de ses appuis au sol ;
- de conserver une grande mobilité des chevilles ;
- de maintenir son équilibre yeux ouverts et yeux fermés.

Une réunion d'information offerte à tous les Beaumontois sur cet atelier a eu lieu au mois de mars et des tests d'évaluation ont été réalisés auprès des personnes intéressées. Depuis avril 2015, deux groupes d'une quinzaine de participants chacun se retrouvent chaque jeudi matin jusqu'au mois de juillet dans un local de la salle des fêtes. Les exercices proposés durent une heure et s'effectuent dans une excellente ambiance. Si la parité n'est pas respectée, quelques messieurs se sont néanmoins inscrits et visiblement, ne le regrettent pas !

PARTENAIRES

CARSAT, comité régional d'éducation physique et de gymnastique volontaire d'Auvergne.



Ville de Beaumont, CCAS, Maison des Beaumontois, 21 rue René Brut, 63110 BEAUMONT

- Aline Faye (élue)
- Catherine Monteillet

alinefaye@beaumont63.fr
catherinemonteillet@beaumont63.fr



Santé communautaire

Associer les habitants

BELFORT

CONTEXTE

Sur un quartier relevant de la politique de la ville, le CCAS de la Ville de Belfort a souhaité développer une action de santé communautaire associant les habitants et les acteurs locaux, baptisée Les Glacis de la Santé.

BUTS DE L'ACTION

Cette action a pour but de développer des démarches de prévention et de promotion de la santé avec et pour les habitants de ce quartier. Elle s'inscrit dans une volonté d'*empowerment*, visant à donner la parole aux citoyens et à leur permettre d'agir collectivement sur leur propre santé.

DÉROULEMENT

Un groupe porteur constitué d'habitants et de professionnels se réunit régulièrement afin de définir, de manière collective, une programmation annuelle d'actions en adéquation avec les besoins des habitants. Les rencontres permettent ainsi de proposer des projets riches et variés tels que des ateliers et des rencontres de santé ou la réalisation de forums de santé.

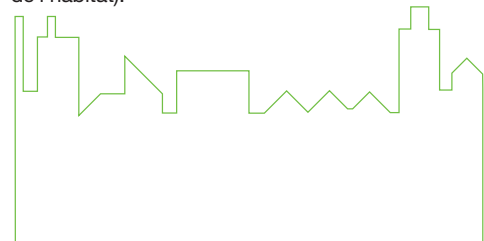
Cette action vise tous les habitants du quartier mais en réalité, ce sont essentiellement des femmes pour la plupart issues de l'immigration qui participent aux différents ateliers. Les projets portent sur des thématiques de la santé au sens large, l'objectif étant que les habitants s'approprient leur quartier, leur logement mais aussi les structures associatives et administratives du quartier. L'enjeu majeur du projet est de construire « avec » les personnes, ce qui n'est pas toujours aisé. Les usagers éprouvent

de réelles difficultés à s'impliquer dans un travail à long terme, souvent dépassés par d'autres priorités de leur quotidien.

Sur des actions précises et de courte durée, les habitants sont présents et en demande. Par contre sur des projets nécessitant des réflexions plus pérennes, la démarche est plus compliquée. Conscient des freins, le CCAS de la Ville de Belfort a décidé à plusieurs reprises d'impulser une nouvelle dynamique à ce dispositif : il propose désormais des actions limitées dans la durée, avec des temps d'échanges autour des questions relatives à la santé. Ce type d'action a été mené en 2014. En 2015, l'objectif est de poursuivre dans ce sens, et d'aller à la rencontre des habitants auprès de groupes déjà constitués. La contractualisation du contrat ville unique permettra une réflexion sur la participation des habitants qui pourrait être un levier intéressant.

PARTENAIRES

ADOMA, association Femmes relais 90, centre socioculturel, conseil général, habitants, établissement et service d'aide par le travail, régie de quartier, services de la ville (direction de l'éducation, direction de la cohésion sociale du renouvellement urbain et de l'habitat).



Centre communal d'action sociale de la ville de Belfort, 1 faubourg des Ancêtres, 90008 BELFORT

- Jean-Pierre Marchand (élu) jpmarchand@mairie-belfort.fr
- Jeanine Voisinnet jvoisinnet@mairie-belfort.fr
- Sylvie Bedat sbedat@mairie-belfort.fr



Formation par les pairs

BOULOGNE- BILLANCOURT

CONTEXTE

Les premiers secours sont une thématique privilégiée de la ville : démonstration de défibrillateurs lors de rencontres de quartier, participation à la journée mondiale des premiers secours, implantation de défibrillateurs innovants dans le mobilier urbain, etc. Bien que l'initiation aux gestes de premiers secours compte parmi les connaissances du socle commun du second cycle, tous les enfants n'avaient pas cette formation. Faute d'un nombre suffisant de formateurs, il était difficile pour la Croix-Rouge d'assurer la formation de plus de 700 élèves de CM2. La Ville a donc entrepris un projet de formation par les pairs : former des élèves de son lycée professionnel aux gestes de premiers secours (prévention et secours civiques de 1^{er} niveau [PSC1] et formation d'initiateur de premiers secours) leur permettant ainsi de former les élèves de CM2 des écoles élémentaires publiques de la ville.

BUTS DE L'ACTION

Le projet vise à former des élèves de 1^{re} en accompagnement, soins et services à la personne afin qu'ils puissent ensuite former les élèves de CM2. Ces lycéens se destinent à être en contact avec la population dans leur futur métier. Être formé aux gestes de premiers secours est donc pour eux une compétence supplémentaire.

DÉROULEMENT

Le projet se déroule en trois temps. Les élèves de 1^{re} sont tout d'abord formés par la Croix-Rouge sur quatre jours afin d'intervenir ensuite auprès des élèves de CM2. Lors de cette 3^e édition, 27 élèves ont obtenu le PSC1. Dans un second temps,

les élèves de CM2 sont répartis en groupes de 10 élèves. Chaque groupe est formé par deux élèves de 1^{re}, sous supervision d'adultes référents (professeurs des écoles, éducateurs sportifs, infirmières scolaires, enseignants du lycée, professionnels de l'espace santé ou bénévoles secouristes de la Croix-Rouge). Au total, près de 700 élèves de CM2 ont été initiés aux gestes de premiers secours. Enfin, les infirmières scolaires municipales repassent dans les classes et font un point sur les connaissances acquises par les enfants.

Le fait que les élèves de CM2 soient initiés aux gestes de premiers secours par des lycéens permet un rapport de proximité du fait de leur âge, différent de celui qu'ils pourraient avoir avec leur professeur. L'interaction se fait plus rapidement. Les lycéens ayant participé aux deux premières éditions estiment que ce projet leur a permis de développer leur autonomie, leur capacité d'adaptation, leur confiance en eux et leur mémoire (même si la ponctualité et la motivation étaient parfois difficiles à tenir tout au long du projet). Ils ont constaté que les élèves de CM2 étaient très vifs et attentifs. Le bilan de cette troisième édition est en cours.

PARTENAIRES

Croix-Rouge française, éducation nationale, Fondation CNP assurances, services de la ville (santé, action scolaire – direction de l'éducation).

Ville de Boulogne-Billancourt, 24 bis avenue André-Morizet, 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

- Frédéric Morand (élu)
- Pauline Plessis
- Laurence Boivin

frederic.morand@mairie-boulogne-billancourt.fr
pauline.plessis@mairie-boulogne-billancourt.fr
laurence.boivin@mairie-boulogne-billancourt.fr



Art et santé

CORBEIL- ESSONNES

CONTEXTE

L'équipe municipale de la Ville de Corbeil-Essonnes a signé en 2013 un CLS. L'un des axes prioritaires est de favoriser un cadre de vie propice au bien-être psychique et de promouvoir des pratiques professionnelles favorisant une bonne santé mentale sur le territoire.

Le projet « L'art et la santé », créé en 2012, s'est intégré naturellement dans cet axe. En effet, l'art fait appel aux émotions de chacun, développe la créativité et peut aboutir à un mieux-être, notamment dans des situations stressantes. L'ambition de ce projet : si les habitants ne viennent pas à l'art, c'est à l'art d'aller jusqu'à eux. C'est là une belle illustration que les arts plastiques ne sont pas « muséifiés », mais qu'au contraire ils sont vivants et participent à la construction de l'individu.

BUTS DE L'ACTION

- Démocratiser l'accès à la culture et améliorer le cadre d'accueil des publics en demande de soins par des expositions artistiques.
- Amener la culture dans un lieu inattendu.

DÉROULEMENT

Le centre municipal de santé et le service culturel de la ville organisent des expositions d'arts plastiques bimestrielles dans les salles d'attente, les cabinets médicaux et le hall d'accueil de l'établissement de santé. Pour participer à ce projet, la Ville fait un appel à candidature aux artistes professionnels ou amateurs de la ville, du département et du territoire national, qui souhaitent exposer leurs œuvres pour une durée de deux mois au sein d'un établissement de santé. Les artistes sont ensuite

choisis par une commission culturelle composée d'élus et de personnels administratifs.

Les expositions sont ouvertes à l'ensemble de la patientèle du centre de santé et toute personne qui le souhaite. L'amplitude horaire du centre de santé (55 heures/semaine), le nombre de consultants et la situation géographique (centre-ville et à proximité de la gare) permet l'accessibilité à tous. Ce projet participe de la réduction des inégalités sociales de santé et de la mixité sociale. De plus, il est proposé aux patients des visites guidées avec l'artiste pendant le temps d'attente des consultations médicales. Il en ressort des échanges de savoirs, des relations intergénérationnelles entre les patients. Des enfants reviennent visiter l'exposition avec leurs parents.

Après deux ans et demi d'existence, le bilan du projet est très positif : grâce à l'intermédiaire des œuvres exposées, un autre rapport s'est instauré avec ce lieu parfois vécu comme une épreuve (difficultés d'accéder aux soins, diagnostic médical difficile, etc.), un nouveau dialogue naît entre patients et médecins.

De plus, des rencontres entre l'artiste et les enfants des centres de loisirs, les groupes de soutien scolaire, les jeunes en situation de handicap, les personnes primo-arrivants se déroulent dans le centre de santé. Ces visites, adaptées en fonction du public concerné, permettent l'échange, favorisent la participation active des habitants à la culture et développent l'estime de soi et la confiance en soi.

PARTENAIRES

Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), services de la ville (culture, jeunesse, enfance et petite enfance, logistique).

Ville de Corbeil-Essonnes, Hôtel de ville, 2 place Galignani, 91100 CORBEIL-ESSONNES

- Jean-Michel Fritz (élu) fritz.j@mairie-corbeil-essonnes.fr
- Jessica Madaleno (élue) madaleno.j@mairie-corbeil-essonnes.fr
- Sandrine Caquineau Audas audas.s@mairie-corbeil-essonnes.fr



Cultiver la convivialité

Dans les jardins partagés

DUNKERQUE

CONTEXTE

Les jardins partagés, mis en place depuis 2012, s'inscrivent dans le plan stratégique en faveur de la biodiversité de la Ville de Dunkerque. La Ville accompagne les habitants qui souhaitent se lancer dans l'aventure ; ils sont mobilisés par les maisons de quartier (centres sociaux) tandis que la Maison de l'environnement et le Centre permanent d'initiation à l'environnement Flandre maritime apportent leur compétence dans l'élaboration et la mise en œuvre des étapes de la construction du jardin.

BUTS DE L'ACTION

C'est une démarche participative, au cœur de la ville, qui cultive convivialité, autonomie, lien social et entre les générations, échanges de savoirs, participation active, solidarité, nature dans la ville et respect de l'environnement.

DÉROULEMENT

Les jardins partagés dunkerquois sont des jardins de quartier conçus, construits et cultivés par des habitants. Il s'agit d'un lieu de rencontres et d'animations, géré collectivement, qui est ouvert aussi souvent que possible, dès qu'un jardinier est présent. Il est clôturé pour permettre la pérennité des aménagements.

Les étapes de la construction du jardin sont les suivantes :

- l'initiative : des habitants, une association d'habitants, une maison de quartier, la mairie de quartier, etc. ;

- le lieu d'implantation du jardin : choix du terrain approprié pour accueillir un jardin en fonction de son accessibilité, de la nature du sol (quelles sont les cultures possibles sur ce terrain), type d'occupation du terrain (temporaire ou non) ;
- la mise en place des concertations mensuelles pour définir collectivement le projet (aménagement, animations, etc.) ;
- l'organisation des chantiers participatifs et des animations nature avec les habitants pour aménager le jardin et connaître le jardinage (association fleurs/légumes, les auxiliaires du jardin, etc.) ;
- les moments de convivialité, importants pour se connaître, faire connaître le projet dans le quartier ;
- les rencontres avec les autres groupes d'habitants jardiniers et la découverte d'autres jardins de la région pour un échange de savoir-faire et d'expériences. Une fête des jardins est prévue le 7 juin 2015 ;
- la signature d'une charte qui permet d'acquérir la clé du jardin et d'y accéder à souhait.

À ce jour il existe sept jardins partagés et deux en devenir.

PARTENAIRES

Centre permanent d'initiation à l'environnement de Flandre maritime, mairies de quartier, Maison de l'environnement, services de la ville (directions du développement durable, de l'aménagement urbain, de la solidarité).

Ville de Dunkerque, place Charles Valentin, 59140 DUNKERQUE

- Jérôme Soissons (élu)
- Armelle Leroy

jsoissons@ville-dunkerque.fr
aleroy@ville-dunkerque.fr



Habitants relais d'informations

MULHOUSE

CONTEXTE

La Ville de Mulhouse est marquée par une situation sociale fragile, avec des indicateurs de précarité et de recours aux *minima* sociaux importants. Le non-recours aux aides et aux droits est un phénomène connu et de plus en plus objectivé en France. Acteurs locaux, professionnels et habitants se mobilisent pour permettre à chacun de bénéficier de ses droits en matière de santé et de pouvoir avoir recours aux soins.

BUTS DE L'ACTION

Le programme vise à favoriser une meilleure diffusion et un meilleur partage d'information sur les actualités en matière de santé, à faciliter les démarches et leur compréhension par tous. Il doit permettre de redonner confiance aux personnes en difficulté afin de mieux les orienter vers les services appropriés, en s'appuyant sur des pairs ou des personnes « relais ». La notion de confiance en soi et en l'autre est au cœur du projet.

DÉROULEMENT

L'action comporte trois volets complémentaires.
■ Dans le cadre de l'action « Droits et pauvreté », conduite en partenariat avec le Conseil de l'Europe, la Ville de Mulhouse accompagne un groupe d'habitants et de bénévoles associatifs « relais santé ». Une partie des membres du groupe est ou a été confrontée à la précarité. Ils ont identifié que, dans cette situation, il était parfois nécessaire de s'adresser à une personne de confiance, informée, qui jouera le rôle de premier relais d'information et d'orientation dans le parcours d'accès aux soins. Les membres du groupe participent donc à des

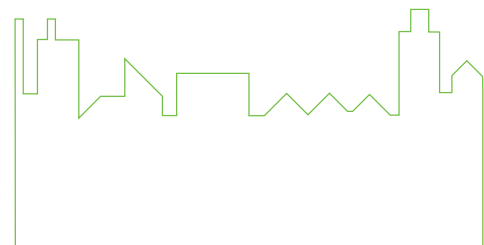
temps de formation pour acquérir des connaissances pour eux-mêmes et pour les personnes qu'ils rencontrent, ainsi qu'à des temps de supervision pour échanger autour des difficultés et des leviers du rôle de relais d'information. Douze personnes participent activement au réseau.

■ Des temps d'information, ouverts aux professionnels et aux bénévoles, sur les dispositifs d'accès aux droits et aux soins afin de partager l'information, et mettre en lumière et en débat certaines problématiques prégnantes sur le territoire. Les rencontres mobilisent, autour d'ateliers, une centaine de personnes environ. Elles ont lieu tous les deux ans.

■ Les dispositifs du champ sanitaire et social sont particulièrement complexes, ce qui représente un frein supplémentaire aux droits et aux soins. Aussi, ces dernières années, un annuaire des acteurs sanitaires et sociaux et un outil d'aide au choix d'une complémentaire santé ont été développés pour mieux décrypter les besoins et les solutions à envisager en fonction des situations.

PARTENAIRES

CPAM, habitants, services de la ville (action sociale, participation citoyenne - unité coordination santé).



Ville de Mulhouse, 2 rue Pierre et Marie Curie BP 10020, 68948 MULHOUSE Cedex 9

- Henri Metzger (élu)
- Alice Tron de Bouchony
- Lydia Meyer

henri.metzger@mulhouse-alsace.fr
coordination.sante@mulhouse-alsace.fr
lydia.meyer@mulhouse-alsace.fr



Bains-douches

Enquête auprès des usagers

NANTES

CONTEXTE

Les bains-douches de la Ville de Nantes, bien que réhabilités, ne permettent plus de recevoir dans les meilleures conditions les usagers, du fait de leur capacité d'accueil. La file active de l'équipement a en effet triplé en quelques années (120 passages par jour 7 J/7). Le futur projet d'établissement prévoit la construction d'un équipement plus adapté, qui intégrera une dimension de prévention et de promotion de la santé, insuffisamment développée aujourd'hui.

BUTS DE L'ACTION

La faible connaissance des publics des bains-douches municipaux et l'évolution de la population accueillie ont incité la mission santé publique à réaliser une étude des besoins auprès des usagers dans le cadre de la coordination santé-précarité coanimée par la Ville de Nantes et l'ARS. Cette enquête devait permettre de mieux appréhender les souhaits des usagers préalablement à la prise de décisions.

DÉROULEMENT

L'enquête par questionnaire, réalisée auprès de 112 usagers des bains-douches, a porté sur leur perception de l'équipement actuel, de leur état de santé et sur leurs difficultés à accéder aux soins. Ces premiers résultats ont été complétés par la réalisation de deux focus groupes avec seize usagers volontaires. Cabines trop petites, aménagement des horaires d'ouverture en cohérence avec les autres services (laverie et vestiaire), nécessité de créer des espaces séparés pour les femmes et enfants... Voici quelques-unes des demandes des usagers, qui ont également salué la qualité de l'accueil et la posture des professionnels de l'éta-

blissement. Les bains-douches participent d'après eux activement au maintien d'un lien social pour des personnes souvent isolées et stigmatisées.

Une de leurs principales attentes reste cependant de pouvoir échanger avec un professionnel ou un bénévole lorsqu'ils ont besoin d'écoute individuelle. Concernant les conditions de l'accès aux soins, elles ne sont pas satisfaisantes. D'abord en raison de leur état de santé lié aux conditions de vie dans la rue, en raison ensuite des stratégies de contournement de la médecine de ville qu'ils développent, et aussi parce que les publics rencontrés étaient très éloignés de la prévention. L'accès à l'information santé est à ce jour d'abord le fait des usagers « qui s'informent auprès des anciens sur les bonnes pratiques ». Lors des focus groupes, les usagers ont proposé le développement d'actions de prévention, demandé des permanences de soignants « pour repérer les situations avant qu'elles se dégradent » et/ou d'une personne-ressource qui les informerait et les accompagnerait physiquement dans leurs démarches administratives, voire lors des consultations. Ils ont également appelé à une meilleure coordination des acteurs associatifs, et souhaité que ces échanges puissent se renouveler.

Cette dynamique de participation citoyenne a permis de faciliter la prise de décisions, de repérer des incohérences que les techniciens seuls n'auraient pas décelées, et de mobiliser sur le volet santé les associations et partenaires institutionnels travaillant sur le champ de la précarité.

PARTENAIRES

ARS, équipe de liaison psychiatrie-précarité, Médecins du monde.

Ville de Nantes, 2 rue de l'Hôtel de Ville, 44000 NANTES

- Marie-Annick Benâtre (élue) marie-annick.benatre@mairie-nantes.fr
- Xavier Samson xavier.samson@mairie-nantes.fr
- Céline Hemery celine.hemery@mairie-nantes.fr



Bienveillance de proximité pour les seniors

NIMES

CONTEXTE

Les personnes âgées, sans contact extérieur, se replient sur elles-mêmes et sont plus vulnérables. L'isolement est un facteur favorisant la perte d'autonomie physique et cognitive. Dans les villes, de plus en plus de personnes avançant en âge se retrouvent seules.

La Ville de Nîmes, comme la plupart des villes du sud, compte beaucoup de personnes âgées (23 % de la population est âgée de plus de 60 ans, dont 10 % de plus de 75 ans) dont un certain nombre est peu ancré dans le tissu local car venu tardivement «prendre sa retraite au soleil».

BUTS DE L'ACTION

Repérer les personnes âgées isolées, leur proposer des rencontres avec des bénévoles et, si possible, les orienter vers des activités de proximité pour qu'elles participent à la vie du quartier.

DÉROULEMENT

Une réflexion a été engagée avec des professionnels de santé, des personnels du conseil général, du CCAS et des comités de quartier sur la problématique des personnes âgées vivant seules. Il en est ressorti la nécessité de mettre en place un système de repérage de ces personnes reposant sur la vigilance des voisins et l'action des professionnels sans pour autant trahir le secret professionnel ou la relation nouée avec le professionnel (infirmier, aides ménagères, etc.).

Un numéro de téléphone a été mis en place comme moyen d'alerte, en été, dans le cadre de la prévention des risques liés aux fortes chaleurs (plan canicule).

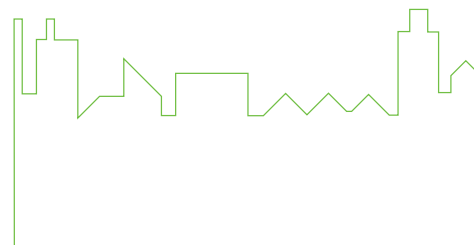
Ce numéro est déjà connu d'un certain nombre de professionnels et de Nîmois puisqu'il est activé depuis 2004.

Suite à l'appel téléphonique, le plus souvent du voisinage, le personnel du CCAS vérifie si cette personne est déjà connue du service. Un contact est pris avec la personne concernée pour lui proposer une visite à domicile de bénévoles d'une des cinq associations caritatives qui participent à cette action. La première visite pourra avoir lieu en présence d'un personnel de la ville (CCAS ou pôle santé).

Le public concerné est en général très âgé (supérieur à 80 ans). Il se retrouve isolé suite au décès du conjoint, à l'absence ou l'éloignement des enfants, à la perte des amis ou relations, à la méconnaissance des structures d'accompagnement existantes en ville.

PARTENAIRES

Associations caritatives (Association protestante d'assistance, Croix Rouge Française, Équipes Saint-Vincent, Petits frères des pauvres, Secours catholique), CARSAT.



Ville de Nîmes, place de l'Hôtel de Ville, 30033 NÎMES Cedex 9

- Marie Chantal Barbusse (élue) marie-chantal.barbusse@ville-nimes.fr
- Odile Vidonne odile.vidonne@ville-nimes.fr
- Caroline Napoléon caroline.napoleon@ville-nimes.fr



Santé et bien-être des aînés

ORLY

CONTEXTE

Le parcours prévention santé de la personne âgée est un projet municipal en faveur des aînés associant des dimensions sanitaires et sociales. Il comprend des actions inscrites dans le cadre du CLS et du projet social du CCAS.

BUTS DE L'ACTION

- Préserver le capital santé et la qualité de vie des personnes vieillissantes en développant les actions de coopération entre les services municipaux de santé et ceux du secteur social et médico-social (CCAS).
- Rendre lisible le message de prévention auprès du public ciblé et l'accompagner à mieux anticiper.

DÉROULEMENT

Le programme est constitué d'actions revisitées chaque année, ou d'actions reportées par les services municipaux depuis plusieurs années.

Quatre champs d'intervention coexistent :

- dans le domaine de l'éducation pour la santé sont menées les actions suivantes : ateliers nutrition « Manger, mieux bouger », intervention de la diététicienne dans les foyers de personnes âgées *via* la commission menus, visites des sites de production des repas, rencontres régulières dans les espaces de restauration, actions d'information relatives au diabète et aux cancers ;
- des actions en faveur de la préservation de l'autonomie : ateliers gym autonomie, ateliers mémoire, partenariat association sportive/CCAS pour la marche, la gymnastique et l'aquagym, ateliers « Bien vivre chez soi » pour l'adaptation du logement,

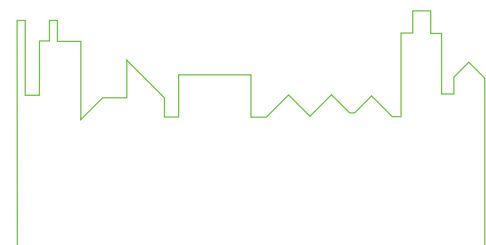
diffusion d'aides techniques à la vie quotidienne (objets usuels adaptés aux différents handicaps) ;

- des actions en faveur de la lutte contre l'isolement : visites de convivialité à domicile et aide aux démarches administratives, dispositif de transport accompagné de proximité – le taxi social –, service de repas à domicile ;

- des actions contre le logement insalubre : action conjointe du service des prestations à domicile et du service communal d'hygiène et de santé pour le repérage des personnes en situation de vulnérabilité et de danger, pour l'accompagnement technique et social vers un logement digne.

PARTENAIRES

Association de protection, amélioration, conservation, transformation de l'habitat Val-de-Marne, Avenir sportif d'Orly.



Ville d'Orly, 1 place François Mitterrand, 94310 ORLY

- Stéphanie Barré (élue)
- Valérie-Anne Krebs
- Émilie Prévost

stephanie.barre@mairie-orly.fr
valerie.anne.krebs@mairie-orly.fr
emilie.prevost@mairie-orly.fr

Paris Santé réussite

Troubles de l'apprentissage

Dépistage et intervention

PARIS

CONTEXTE

Alors que l'accès à l'information et à la connaissance est une condition indispensable à la réduction des inégalités, l'action part du constat que 15 % des enfants en fin de primaire n'ont pas acquis une lecture fonctionnelle. Ces difficultés peuvent provenir de troubles visuels, auditifs, « dys », etc. L'échec scolaire pouvant par la suite entraîner des difficultés à trouver un emploi, à accéder aux droits communs, et provoquer un manque de confiance en soi, il est nécessaire de détecter le plus tôt possible ces troubles.

BUTS DE L'ACTION

L'action Paris santé réussite a pour objectif d'agir, dans le cadre d'une intervention pluridisciplinaire, pour renforcer le nombre de lecteurs en fin de primaire et lutter contre les inégalités dont souffrent les populations défavorisées : inégalités pédagogiques et d'accès aux soins. Le but est de permettre à tous les enfants de comprendre un texte lu du niveau de l'enfant, d'écrire lisiblement et d'éviter le cercle vicieux de l'échec scolaire.

DÉROULEMENT

Dans le cadre d'une expérimentation dans des écoles des 11^e et 20^e arrondissements, un protocole systématisé et rigoureux en trois temps a été mis en place :

- un repérage des enfants en difficulté d'apprentissage de la lecture, réalisé par les enseignants, en CP et CE1 à partir de tests étalonnés et validés scientifiquement avec une réponse pédagogique préventive ;

- un examen immédiatement réalisé par les médecins scolaires. Une prescription de soins est proposée si un trouble est avéré (phase médicale de niveau 1) ;

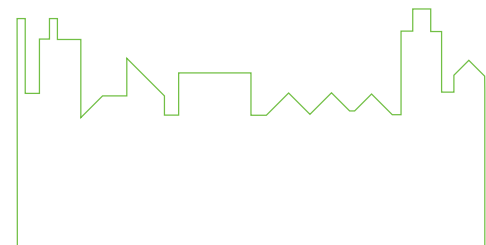
- l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire experte de proximité (équipe Paris santé réussite), indispensable pour réorienter et/ou adapter le projet de soins dans le cas de troubles sévères et/ou complexes (évaluations orthophoniques et évaluations neuropsychologiques) (phase médicale de niveau 2).

2 500 enfants ont bénéficié de ce programme. Le projet Paris santé réussite permet à 81 % des enfants en difficulté suivis pendant 1 ou 2 ans de rejoindre un niveau moyen.

La pérennisation de ce dispositif est proposée en l'élargissant à l'ensemble des arrondissements du nord-est parisien.

PARTENAIRES

Académie de Paris, Assistance publique - Hôpitaux de Paris, services de la ville (sous-direction de la santé, service de santé scolaire).



Ville de Paris, 94-96 quai de la Rapée, 75012 PARIS

- Bernard Jomier (élu)
- Geneviève Richard
- Catherine Billard

bernard.jomier@paris.fr
genevieve.richard@paris.fr



Packs jeunes : packs santé

SAINT-ÉTIENNE- DU-ROUVRAY

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans la dynamique du projet de ville, à la croisée du projet éducatif et du projet social de territoire en lien avec le contrat local de santé (CLS).

BUTS DE L'ACTION

L'action consiste à concevoir et à mettre en œuvre une offre municipale globale, un bouquet de services conçu comme le support du développement de la relation entre le jeune bénéficiaire (18-25 ans) et la ville. Ces packs jeunes doivent permettre d'aborder des champs importants de la vie quotidienne : santé, logement, loisirs, citoyenneté, études et stages, emploi et mobilité.

DÉROULEMENT

Avec les packs jeunes, la ville entend favoriser l'accès aux droits de tous les jeunes. Trois différents packs ont été créés : le pack santé et le pack loisirs/citoyenneté sont à destination des 16-25 ans et le pack logement est destiné aux 18-30 ans. Pour chaque thématique abordée, le pack comprend un livret regroupant un maximum d'informations pratiques, des formulaires pour entreprendre les premières démarches et – en fonction du sujet – un coup de pouce financier.

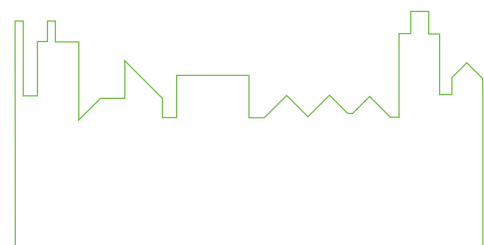
Le pack santé s'inscrit dans un projet éducatif global. Le dispositif est piloté et coordonné par le responsable jeunesse. Un référent accompagnement individualisé est chargé de l'accompagnement individuel et du suivi opérationnel. Cette action est mise en place sur sept structures municipales (centres socio-culturels, équipements jeunesse, service des sports, maison pour l'insertion, l'emploi et la formation).

Le pack santé comprend trois volets : un volet accès aux droits, un volet contacts (réseaux de santé, conseils, etc.), et un volet bonus santé. Ce bonus santé d'un montant de 20 euros (deux fois 10 euros), permet aux jeunes de se rendre dans les pharmacies implantées sur le territoire communal (convention ville pharmacie) afin de réaliser des achats dans un objectif de prévention et d'hygiène (par exemple les produits dermatologiques, protections auditives, éthylotests, substituts nicotiques, contraceptifs).

Six mois après le lancement du dispositif, 117 packs jeunes avaient été distribués. La mise en place des packs jeunes a permis de sensibiliser un public qui, jusqu'alors, n'avait pas l'habitude de fréquenter des lieux d'accueil et d'information jeunesse. De nouveaux contacts ont été établis, des besoins ont pu être identifiés et des solutions apportées, notamment pour les allocations cursus et bonus (aides financières municipales destinées à favoriser la réussite scolaire des lycéens et étudiants stéphanois).

PARTENAIRES

ARS, mission locale, pharmaciens.



Ville de Saint-Étienne-du-Rouvray, place de la libération, 76800 SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

- Francine Goyer
- Pierre Creuse
- Marie-Blandine Couette

fgoyer@ser76.com
pcreuse@ser76.com
mbcouette@ser76.com



Soutenir les microprojets

Épicerie solidaire

THIONVILLE

BUTS DE L'ACTION

Aider les Thionvillois à surmonter une difficulté économique ponctuelle qui vient perturber un équilibre déjà fragile ou permettre aux personnes aux revenus modestes de répondre à un besoin de base, une alimentation saine et équilibrée. Elle vise également à créer, ou à renforcer le lien social, grâce à des animations et activités.

DÉROULEMENT

L'épicerie solidaire *Épisol* propose un espace d'accueil organisé comme un magasin où les produits, essentiellement alimentaires, sont accessibles contre une participation financière très limitée. La personne en difficulté économique et sociale est accueillie comme un consommateur à part entière et choisit librement ses produits tout en bénéficiant d'un accompagnement personnalisé.

L'action vise les Thionvillois en situation de fragilité économique ponctuelle. Les aliments payés à moindre coût à l'épicerie solidaire généreront une économie qui permettra de réaliser un projet personnel ou un microprojet. En 26 mois d'activité, 178 demandes d'accès à *Épisol* ont été examinées, avec divers projets comme le paiement de dettes locatives, de frais médicaux, de factures de cantine,

le financement du permis de conduire, etc. Pour 70 % (124), le projet est arrivé à terme et pour 17 % (31), il n'est pas arrivé à terme (incapacité d'économiser, non-respect des engagements, absence aux bilans, amélioration de la situation, aggravation de la situation, refus du mode d'aide, etc.).

L'épicerie est gérée comme un supermarché par les bénévoles du collectif thionvillois d'aide alimentaire. Les personnes dont le projet a été défini concluent un contrat d'engagement réciproque, qui stipule la durée d'accès (12 mois maximum), la fréquence d'achat et le panier correspondant au montant défini. Les bénéficiaires ne paient que 11 % du prix indiqué en grande surface. Les 89 % restant doivent leur servir à financer leur projet.

Épisol permet également la mise en place d'ateliers de cuisine pour l'utilisation optimale des denrées disponibles dans l'épicerie et promouvoir une alimentation équilibrée auprès des bénéficiaires.

Le projet est toujours effectif pour l'année 2015.

PARTENAIRES

Centre médico-social du conseil départemental de Moselle.



Mairie de Thionville, rue Georges Ditsch, 57100 THIONVILLE

- Pierre Cuny (élu)
- Johanna Heyer

p.cuny@mairie-thionville.fr
heyer.j@mairie-thionville.fr

A close-up photograph of a young girl with light-colored hair and eyes, smiling as she eats a slice of orange. The image is overlaid with a semi-transparent teal color. At the bottom, there is a white line-art graphic of a city skyline. The text 'Comportements et habitudes de vie' is written in white, with the first letter 'C' in teal.

Comportements et habitudes de vie

Les déterminants liés aux comportements sont ceux qu'on appelle des déterminants « proximaux », car les comportements des individus, leurs habitudes de vie, ont une influence immédiate ou apparente sur leur santé. Ces comportements sont eux-mêmes liés, comme nous l'avons vu en introduction, aux déterminants « distaux » comme l'environnement physique, économique et social dans lequel nous évoluons. Ainsi, le fait qu'une personne exerce une activité physique a de fortes répercussions sur sa santé, mais cette pratique est peut-être liée à l'aménagement urbain qui l'entoure, qui favorise les mobilités actives par exemple.

L'action sur les comportements désigne surtout la prévention du tabagisme, la réduction de la consommation, le choix d'une alimentation plus équilibrée et la pratique d'activités physiques – ce qui réduira à terme la prévalence des maladies chroniques. Par exemple, en France 1 décès sur 7 (73 000 décès par an en tout) est lié au tabac, qui est de loin la première cause de mort prématurée et évitable. Une personne qui fume toute sa vie perd quinze ans de vie sans incapacité en moyenne. Le Réseau des Villes-Santé a notamment publié des informations pour encourager les villes à agir en tant qu'employeurs exemplaires dans la lutte contre le tabac, ainsi qu'un ouvrage sur la nutrition, *La nutrition à l'échelle de la ville*, RFVS, 2005.

La base pour une amélioration des comportements est le développement de l'estime de soi et des compétences psychosociales – socle de tout programme de promotion de la santé envers le public. Selon l'OMS, les compétences psychosociales sont « la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne ». Le développement de compétences psychosociales permettra de s'adapter aux événements et d'effectuer les choix que nous rencontrons au quotidien. Ils regroupent les compétences interpersonnelles et de communication (capacités d'empathie, de gestion des conflits, d'écoute, etc.), les compétences cognitives (la pensée critique et l'autoévaluation, la prise de décisions), et enfin les compétences émotionnelles (gestion de la colère et du stress, gestion du temps, etc.).

Ce chapitre présente des actions ou politiques visant à modifier directement les comportements des individus dans divers domaines comme la nutrition (Amiens, Saint-Joseph), l'hygiène bucco-dentaire (Cherbourg-Octeville), l'activité physique (Béthune, Brive-la-Gaillarde, Nancy, Salon-de-Provence, Strasbourg), le tabac et autres addictions (Bordeaux, Calais, Grand Chalon), etc. L'organisation d'événements, de journées de prévention par exemple, est l'occasion de communiquer sur ces sujets auprès de la population (Besançon, Lorient, Vandœuvre-lès-Nancy).





Cuisiner bon et pas cher

Ambassadrices santé alimentation

AMIENS

CONTEXTE

La Ville d'Amiens et son CCAS font livrer 25 tonnes de fruits et légumes par an aux structures d'aide alimentaire. La gamme des produits acceptés était restreinte (surtout pour les légumes), du fait d'une méconnaissance de leur aspect ou de leur goût, de la façon de les cuisiner, etc. Il n'existait pas d'action, du fait de locaux exigus et inappropriés pour des ateliers cuisine.

BUTS DE L'ACTION

- Élargir la gamme des produits alimentaires distribués aux publics des quartiers prioritaires ou en précarité par les structures d'aide alimentaire, en s'appuyant sur les savoirs d'ambassadrices santé alimentation.
- Faire découvrir de nouveaux aliments et de nouvelles façons de cuisiner afin de changer les habitudes alimentaires et ainsi d'améliorer la santé.

DÉROULEMENT

Pour mener à bien cette action il nous a fallu solutionner deux points :

- créer un partenariat avec des personnes à même d'intervenir ;
- disposer d'un lieu conforme aux règles d'hygiène pour réaliser des préparations culinaires.

Pour régler le premier point, nous nous sommes appuyés sur une action, engagée dans le cadre des ateliers santé ville, visant à faire d'un groupe de dix femmes, issues d'un quartier prioritaire et bénéficiaires des *minima* sociaux, des citoyennes éclairées en alimentation suite à une formation dans ce domaine : les ambassadrices santé alimentation.

Ce sont elles qui proposent, lors des séances de distribution des structures d'aide alimentaire, des plats cuisinés à la dégustation. Si les personnes le souhaitent, elles se verront remettre un cabas (le « y-a-plus-qu'à ») contenant l'ensemble des ingrédients nécessaire à la réalisation du plat ainsi que la fiche recette.

Le deuxième point, qui était une absence d'espace pour mener cette action, a été solutionné par l'attribution d'une subvention dans le cadre de la dotation en développement urbain 2013. Elle a donné lieu à l'acquisition d'un *food truck*, une cuisine sur roue, qui nous permet, faute de place à l'intérieur, de nous installer devant les structures. Les ambassadrices santé alimentation ont été associées à l'ensemble des étapes du marché public (définition du cahier des charges, jury, etc.) et à la construction du véhicule par des visites dans l'entreprise qui l'a fabriqué.

Résultat inattendu, quatre ambassadrices santé alimentation se sont réunies en association. Elles sont nos partenaires directes et interviennent sous forme de prestation.

PARTENAIRES

ACSE, ARS, communauté d'agglomération Amiens Métropole, ligue de l'enseignement (fédération des œuvres laïques/relais social).

Ville d'Amiens, place de l'Hôtel de Ville, 80000 AMIENS

- Annie Verrier (élue)
- Patrick Kerros

a.verrier@amiens-metropole.com
p.kerros@amiens-metropole.com



Journée santé dans un quartier

BESANÇON

CONTEXTE

L'atelier santé ville (ASV) « Promotion et éducation à la santé » de la Ville de Besançon, initié en 2007, déploie ses actions sur les six quartiers prioritaires de la ville à partir de diagnostics santé. En 2014, les acteurs institutionnels et associatifs se sont mobilisés sur l'un des sites pour organiser, avec les habitants, une « Journée santé » afin de sensibiliser adultes, parents et enfants aux thématiques retenues dans les diagnostics.

BUTS DE L'ACTION

La « Journée santé » a pour objectif de promouvoir l'information et l'éducation à la santé auprès des habitants du quartier. Cette action est plus particulièrement axée sur la sensibilisation des familles à l'équilibre alimentaire, l'activité physique, l'hygiène bucco-dentaire, et la prévention du cancer par le dépistage et l'activité physique. Un espace d'accès aux droits est également proposé. Il intègre de manière transversale la notion de parentalité.

DÉROULEMENT

Les ateliers ludiques et conviviaux de la « Journée santé » se sont déroulés dans les locaux de la structure municipale de quartier, réunissant les professionnels et les habitants. Ont été proposés :

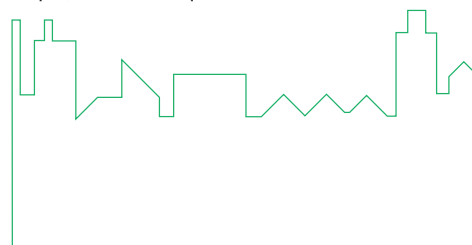
- des petits-déjeuners pédagogiques pour les enfants et les parents des classes maternelles du quartier avec l'intervention d'une diététicienne ;
- un atelier nutrition/parentalité autour de la découverte des goûts et des saveurs, en lien avec le travail réalisé toute l'année autour de la parentalité/santé ;

- une sensibilisation à l'hygiène bucco-dentaire auprès des élèves de l'école maternelle avec comme support pédagogique un spectacle de marionnettes ;
- un atelier sport et santé en direction du public jeune enfant à la maison de quartier ;
- un espace d'information et d'accès aux droits avec les professionnels du CCAS et de la CPAM. À partir d'un questionnaire, les travailleurs sociaux font le point avec le public rencontré sur leur couverture santé et apportent des informations complémentaires ;
- un espace d'information santé sur les différents types de dépistage du cancer (sein, colorectal, etc.) ainsi que de prévention, notamment par l'activité physique.

173 enfants et 48 adultes de ce quartier ont bénéficié de cette action.

PARTENAIRES

Associations (Antenne petite enfance, Association pour le dépistage du cancer, Éducation physique gymnastique volontaire, Femmes des 408, Ligue contre le cancer, Profession sport 25), CCAS, conseil général, CPAM, éducateur de prévention, épicerie solidaire *Épi-Grette*, inspection académique, maison de quartier.



Ville de Besançon, 2 rue Mégevand, 25000 BESANÇON

- Cyril Devesa (élu)
- Mylène Filippi

cyril.devesa@besancon.fr

secretariat.hygiene-sante@besancon.fr



Aire de *fitness* intergénérationnelle

BÉTHUNE

CONTEXTE

L'origine du projet découle d'une volonté municipale de créer du lien intergénérationnel et de la cohésion sociale au sein du quartier du jardin public en aménageant une aire de détente destinée aux enfants et aux seniors.

BUTS DE L'ACTION

Cette action vise à promouvoir l'activité physique modérée chez les personnes âgées et à rompre l'isolement à travers la mise en place de structures permettant d'entretenir la mobilité des jambes, des bras et des épaules.

DÉROULEMENT

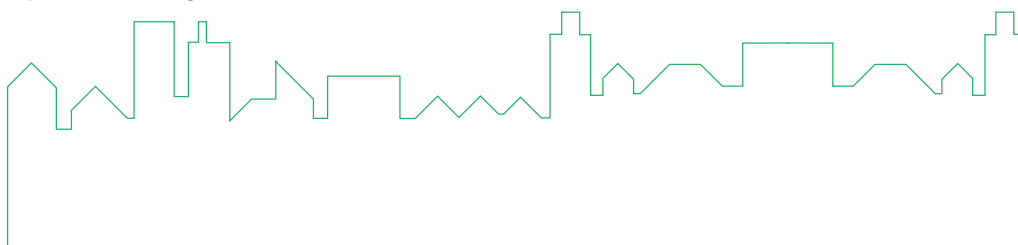
Dans une politique d'aménagement des espaces urbains et de réduction de la sédentarité chez les personnes âgées, la Ville de Béthune a financé la mise en place de structures sportives de plein air au sein de son jardin public. On peut appeler ces exercices d'entraînement urbain (*street workout*) « musculation douce de rue ». Sur chaque atelier, une image représente le mouvement à effectuer. L'implantation des jeux pour enfants à proximité permet de « bouger ensemble » en toute sécurité

(les adultes peuvent se détendre tout en surveillant les jeunes s'amusant également). Un chemin permet l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi que le banc avec doubles pédales où un fauteuil roulant peut se placer en vis-à-vis pour réaliser les mouvements. L'inauguration prévue en mai 2015 ouvrira officiellement les équipements au public.

Près de 42 % des personnes de plus de 60 ans ne pratiquent plus d'activités physiques régulières malgré ses bienfaits connus et prouvés sur l'organisme. À travers ce dispositif, les personnes âgées pourront donc, au cours d'une marche ou d'une rencontre, prendre le temps d'effectuer quelques mouvements afin de préserver leur santé des pathologies liées à l'âge (arthrose, ostéoporose, risques cardiovasculaires, etc.). L'autre visée de cette action est également la lutte contre la perte d'autonomie et l'isolement chez la personne âgée. Le jardin public espère voir sa fréquentation accrue par l'instauration de ce dispositif favorisant les rencontres, le maintien d'une bonne hygiène de vie et plus largement le bien-être de ses promeneurs.

PARTENAIRES

Services de la ville (services techniques, publics prioritaires et relations institutionnelles).



Ville de Béthune, place du 4 septembre, 62407 BÉTHUNE Cedex

- Jérôme Cayet (élu)
- Hakim Elazouzi (élu)
- Alexandra Massé
- Ingrid Thomas

j.cayet@ville-bethune.fr
h.elazouzi@ville-bethune.fr
a.masse@ville-bethune.fr
i.thomas@ville-bethune.fr



Espaces de plein air sans tabac

BORDEAUX

CONTEXTE

Dans le cadre d'un partenariat avec la Ligue contre le cancer, la Ville de Bordeaux a décidé de labelliser des espaces sans tabac au sein de ses parcs et jardins, en privilégiant les sites fréquentés principalement par des enfants (aires de jeux).

BUTS DE L'ACTION

Sensibiliser les enfants et les parents aux méfaits du tabac et les inciter à ne pas fumer.

Limiter les risques d'exposition au tabagisme passif, notamment des enfants, et les préserver des risques d'ingestion de mégots de cigarettes et de brûlures.

DÉROULEMENT

La mise en place de ces espaces sans tabac s'est déroulée en plusieurs étapes :

- la première phase a permis de recenser six sites pilotes considérés comme particulièrement représentatifs des aires de jeux de la ville ;
- la seconde phase se traduit par une action de sensibilisation et de pré-communication auprès du public de ces sites pilotes. Des animations seront ainsi organisées autour d'une enquête (questionnaire

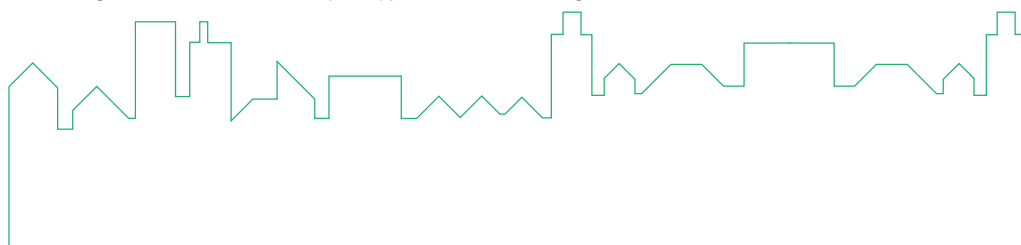
d'opinion centré sur cinq questions) menée auprès des usagers par les bénévoles de la Ligue contre le cancer (reprise du dispositif mené à Strasbourg). Cette phase se déroulera entre février et mai 2015 aux heures et jours d'affluence du public cible (mercredis et samedis après-midi) ;

■ enfin, une troisième phase d'exploitation du questionnaire est mise en place pour évaluer l'acceptabilité de la mesure par le public. Au cours de cette phase, un concours de dessin est lancé au sein des écoles de la ville situées à proximité des sites labellisés, pour élaborer le fond du panneau définitif qui sera apposé sur chaque aire de jeux (support à destination des enfants). L'interdiction de fumer est intégrée dans le nouveau règlement intérieur des parcs et jardins (par arrêté). La signature d'une convention permet la formalisation du partenariat entre la ville et la Ligue contre le cancer.

Toutes les aires de jeux des parcs et jardins de Bordeaux devraient être labellisées « Espaces sans tabac » pour le 31 mai 2015, date de la journée mondiale sans tabac.

PARTENAIRES

Ligue contre le cancer.



Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33000 BORDEAUX

- Magali Fronzes (élue) m.fronzes@mairie-bordeaux.fr
- Nicolas Brugère (élu) n.brugere@mairie-bordeaux.fr
- Alain Silvestre (élu) a.silvestre@mairie-bordeaux.fr
- Francisco Rorato f.rorato@mairie-bordeaux.fr



Sport accessible pour tous

BRIVE- LA-GAILLARDE

CONTEXTE

Application d'une politique sportive dans laquelle les activités physiques et sportives sont des atouts importants dans la promotion de la santé et du bien-être physique, de l'éducation, de la mixité et de la cohésion sociale.

BUTS DE L'ACTION

Permettre aux Brivistes, quel que soit leur âge, leurs moyens, leur condition physique, de s'initier gratuitement pendant un temps limité aux activités physiques et sportives, afin de rejoindre les associations sportives où seront développées les activités leur convenant.

DÉROULEMENT

Chaque année, l'école municipale de sport de la Ville de Brive propose l'accès à 23 disciplines sportives. Elles sont encadrées par des éducateurs territoriaux ou des associations sportives brivistes, dans les équipements municipaux. Toutes disciplines confondues, la capacité d'accueil est de 746 inscrits (542 enfants, 204 adultes ou adolescents). Les cours

sont dispensés à raison d'une à deux heures par semaine, pendant toute l'année (sauf vacances scolaires). L'inscription selon les disciplines est valable pour un ou deux ans.

Cette action a pour vocation de permettre à tous de pratiquer une activité.

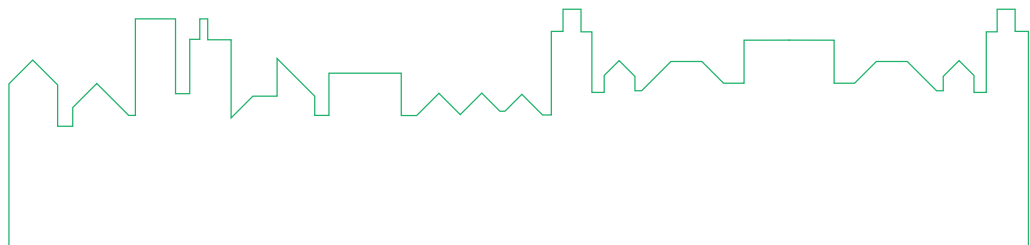
■ Généralement, la volonté est d'intégrer les personnes en situation de handicap avec les valides. En plus, des créneaux spécifiques handisport sont organisés en natation et en golf.

■ Suivant les activités, les cours s'adressent à toutes les tranches d'âge, avec des créneaux spécifiques pour la pratique senior (natation, multi-sport, tir à l'arc, etc.).

■ Une convention établie entre la municipalité et la Ligue contre le cancer a notamment créé une action appelée « aquaparenthèse ». Son but est de proposer une activité en piscine, adaptée aux personnes ayant subi une opération liée à un cancer, ou présentant des maladies chroniques. L'activité contient une partie « active » et une partie « relaxation ».

PARTENAIRES

Associations sportives, Ligue contre le cancer.



Ville de Brive-la-Gaillarde, Place Jean Charbonnel BP 80433, 19312 BRIVE Cedex

- Jean Santos (élu)
- Jean-Vincent Dinard
- Claire Fisch

jean.santos@brive.fr
vincent.dinard@brive.fr
clairealbing@orange.fr



Capital santé des enfants et des jeunes

CALAIS

CONTEXTE

Cette action émane d'une volonté de la ville de rendre actif le public calaisien, en particulier les jeunes, en les responsabilisant face à leur capital santé.

BUTS DE L'ACTION

- Améliorer la santé des jeunes habitants au quotidien en faisant passer de façon ludique des messages de santé.
- Faire prendre conscience des conséquences quant aux conduites et comportements à risque.

DÉROULEMENT

La volonté d'agir en direction des enfants et adolescents s'est déclinée en trois actions principales:

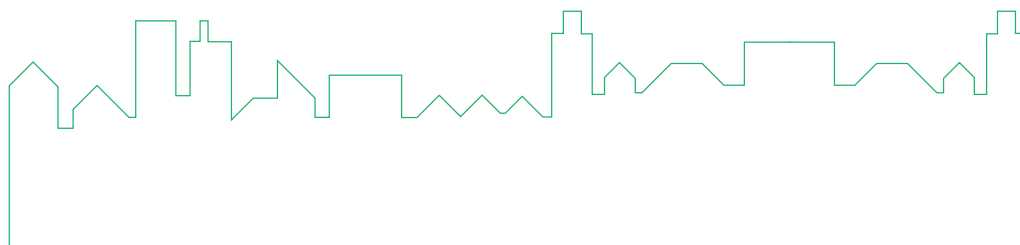
- le projet « Histoire d'être en bonne santé » autour des personnages santé les Zigolos : treize personnages ont été créés en 2011, à destination des enfants scolarisés en écoles maternelles et en cours

préparatoire. Un livret CD et un livre d'histoires mettant en scène les Zigolos, comprenant également des recettes de cuisine simples ont été élaborés. Des animations autour des thèmes du sommeil, de l'équilibre alimentaire et de l'hygiène bucco-dentaire ont été organisées ;

- les ambassadeurs santé : cette action vise à agir sur les addictions chez les jeunes. Elle a été mise en place au sein de l'IUT de la ville. Cinq jeunes ont ainsi créé un outil de communication sur la consommation express, ou *binge drinking* ;
- en 2014, trente-cinq jeunes lycéens-comédiens ont été entraînés avant de livrer des matchs d'improvisations sur le thème « Les jeunes n'improvisent pas avec leur santé ». En 2015, soixante-dix jeunes participent à ces improvisations ou matchs d'improvisations.

PARTENAIRES

Éducation nationale, écoles de musique et d'art, IUT, lycée Coubertin, service communication de la ville.



Ville de Calais, Mairie de Calais, place du Soldat Inconnu - CS 30329, 62107 CALAIS Cedex

- Jean-Marc Leroy (élu) jean-marc.leroy@mairie-calais.fr
- Arlette Deverdenne (élue) arledeverdenne@aol.com
- Dominique Westelynck dominique.westelynck@mairie-calais.fr
- Isabelle Poncin-Patoka isabelle.poncin@mairie-calais.fr



Santé bucco-dentaire des enfants

CHERBOURG

CONTEXTE

La santé bucco-dentaire est essentielle pour l'état général et la qualité de la vie. Elle se caractérise par l'absence de douleur buccale ou faciale, d'infection ou de lésion buccale, de déchaussement et perte de dents, et d'autres maladies et troubles qui limitent la capacité à mordre, mâcher, sourire et parler d'une personne et donc son bien-être psychosocial.

BUTS DE L'ACTION

Améliorer la santé bucco-dentaire des enfants scolarisés.

DÉROULEMENT

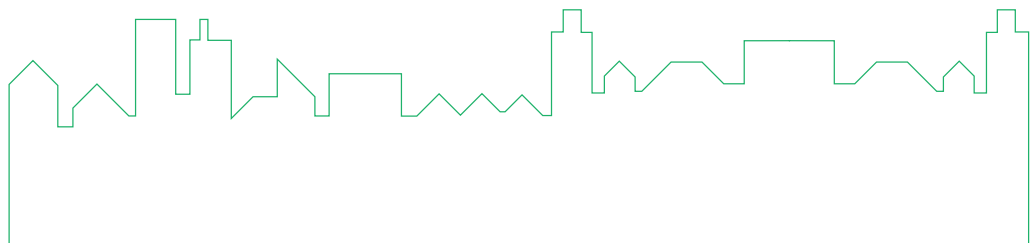
L'une des actions mise en place consiste à accompagner les enfants et les parents dans une démarche de soins bucco-dentaires tout au long de leur scolarité en école élémentaire. Cinq écoles sont retenues pour cette action et l'Union française pour la santé bucco-dentaire (USFBD) de la Manche est chargée de sa mise en œuvre. Les enfants des classes de CP bénéficient d'une séance de prévention bucco-dentaire. Les parents des enfants sont invités à suivre cette intervention ainsi que la séance de prévention collective.

Les enfants des classes de CM1 bénéficient d'une séance de prévention bucco-dentaire sous la forme d'ateliers pédagogiques. Pour les enfants des classes de CE1, CE2 et CM2, un dépistage bucco-dentaire est réalisé. Les parents des enfants qui présentent un indice carieux élevé et qui ne sont pas engagés dans une démarche de soins sont contactés par téléphone par un chirurgien-dentiste de l'USFBD afin de les aider à accéder aux soins. Si l'enfant se trouve en situation d'échec scolaire, la prise en charge de l'enfant et de sa famille peut rentrer dans le cadre des prérogatives du service de réussite éducative.

Une autre action a pour but d'améliorer la pratique du brossage des dents. Il s'agit de permettre aux enfants demi-pensionnaires de la ville de pouvoir se laver les dents après le repas de midi. Cette action est mise en place dans sept écoles élémentaires. Les enfants sont accompagnés par des animateurs, sous l'autorité de la personne référente du site de restauration scolaire.

PARTENAIRES

Caisse des écoles, Éducation nationale, USFBD.



Ville de Cherbourg-Octeville, 19 rue du Général de Gaulle BP 67, 50130 CHERBOURG-OCTEVILLE

- Frédéric Bastian (élu)
- Jean-Pierre Thomas

frederic.bastian@ville-cherbourg.fr
jean-pierre.thomas@ville-cherbourg.fr



Lutte contre les addictions

GRAND CHALON

CONTEXTE

Cette action est issue d'une réflexion partenariale dans le cadre d'un groupe de travail au sein de l'atelier santé ville (ASV).

Les diagnostics locaux (diagnostic santé initial à la mise en place de l'ASV, affiné par une enquête plus récente auprès des 12-25 ans) mettent en évidence une précocité de l'expérimentation des consommations de tabac et d'alcool, une banalisation de certaines consommations au quotidien (constat des professionnels...) ainsi que l'absence de support d'information commun sur les ressources locales.

BUTS DE L'ACTION

Fédérer une dynamique autour de la lutte contre les addictions sur le territoire du Grand Chalon dans le but de diminuer la consommation de produits addictifs et de faciliter l'orientation du public cible vers les structures et ressources locales adaptées.

DÉROULEMENT

Cette action s'est déclinée en la création d'un outil, une pochette comprenant des réglottes d'auto-évaluation sur les risques induits par les consom-

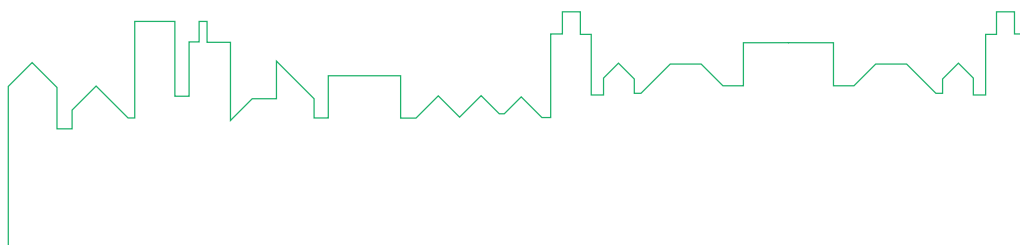
mations d'alcool, de tabac, de drogues, un éthylotest et une plaquette de coordonnées locales. Cette pochette a été diffusée dans les lieux d'accueil du public jeune, les pharmacies, y compris le milieu et/ou les sites d'insertion professionnelle.

L'accompagnement dans la remise de cette pochette est primordial. La remise de la pochette se fait dans le cadre d'un échange entre un professionnel dépositaire de la pochette et l'utilisateur abordant cette thématique des consommations. Le message non moralisateur délivré par cet outil est un élément fort dans l'impact auprès du public.

Suite aux différents retours des personnes délivrant cette pochette aux usagers et des usagers eux-mêmes, la réflexion porte désormais sur la déclinaison du visuel et du slogan de l'outil sur d'autres supports pour entretenir la dynamique de la campagne, et améliorer la connaissance du grand public des ressources locales des structures et/ou associations en capacité de recevoir le public pour faire le point sur leur consommation.

PARTENAIRES

Groupe de travail de l'ASV, membres du collectif Addictions.



Grand Chalon (CA), 23 avenue Georges Pompidou CS 90246, 71100 CHALON-SUR-SAÔNE

- Alain Gaudray (élu)
- Rachel Garcenot

rachel.garcenot@legrandchalon.fr



Santé des jeunes

Des soirées autrement

LORIENT

CONTEXTE

Les soirées Jeudi H₂O se mettent en place depuis novembre 2009, au rythme de deux par an, et sont issues d'un travail de mise en réseau de partenaires, coordonné par le service de promotion « La santé dans la ville ». Le concept de ces soirées est né de l'expérience de terrain de ces partenaires. L'idée est de construire une action qui s'installe dans la durée, à destination des jeunes et des étudiants, combinant la promotion de la santé et la réduction des risques.

BUTS DE L'ACTION

- Modifier les représentations qu'ont les jeunes et les étudiants lorientais des fêtes et de la consommation de substances psychoactives.
- Proposer des alternatives aux soirées alcoolisées du jeudi et/ou du week-end.
- Favoriser le questionnement des jeunes sur leurs consommations (prévention et réduction des risques).

DÉROULEMENT

Conçus pour et avec les jeunes, les Jeudis H₂O consistent en l'organisation de soirées différentes, le jeudi, sans alcool, articulées autour de multiples activités (danse, concert, jeux sportifs, espaces de détente et d'informations, etc.) avec un accès libre et gratuit.

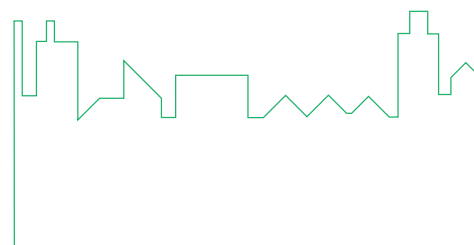
L'information sur les addictions tient une place importante au cours de ces soirées, avec une prévention par les pairs, l'animation d'un espace d'expression (support photo, messages écrits) permettant aux jeunes de s'impliquer, et la présence d'un bar sans alcool.

Il est à souligner l'implication des jeunes et/ou étudiants dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de l'action, dans le cadre d'une démarche de santé communautaire.

Chaque soirée enregistre une moyenne de 370 entrées. Il est également à noter une très bonne mobilisation des partenaires, une fréquentation des jeunes aux espaces santé en augmentation d'une soirée à l'autre. Globalement, on observe une bonne adhésion à l'aspect sans alcool de la fête contrairement aux habitudes exprimées *via* les questionnaires d'évaluation.

PARTENAIRES

Associations de prévention des addictions, bureau d'information jeunesse, jeunes et étudiants, mutuelles étudiantes, services de la ville (services culturels, jeunesse, sport), université.



Ville de Lorient, 2 boulevard Général Leclerc CS 30010, 56315 LORIENT Cedex

- Yann Syz (élu)
- Sabine Evano

ysyz@mairie-orient.fr
sevano@mairie-orient.fr



Activité physique au travail pour les agents

NANCY

CONTEXTE

Les services de l'État, la Ville de Nancy et le Grand Nancy œuvrent conjointement à la promotion de l'activité physique comme facteur d'épanouissement et de cohésion sociale. C'est une des quatre priorités du contrat local de santé (CLS) signé en mars 2013. L'axe santé au travail est un des axes opérationnels en direction des publics sédentaires.

BUTS DE L'ACTION

- Favoriser le bien-être des agents au travail : sensibiliser aux bénéfices d'une activité physique régulière, contribuer à la cohésion sociale et aux échanges entre services.
- Contribuer à la diffusion d'une culture santé au travail par la promotion de l'activité physique : afficher une démarche innovante et exemplaire, soutenir et accompagner l'émergence des initiatives similaires.

DÉROULEMENT

Signataires d'une charte d'engagement « Sentez-vous bien, santé vous sport », les administrations volontaires ont souhaité, en partenariat avec leurs amicales et associations de personnels, promouvoir une offre d'activités physiques adaptées et de proximité pendant le temps de la pause méridienne, accessible aux agents éloignés d'une pratique sportive. Cette démarche s'est développée en plusieurs temps :

- organisation de la semaine « Sentez-vous sport ».
- Mise en place d'un comité de pilotage inter-administrations volontaires ; enquête auprès des agents ; organisation de deux conférences sur les bénéfices

de l'activité physique et communication sur les activités physiques adaptées ;

- mise en place de l'offre hebdomadaire pour une période expérimentale de six mois. Conventions avec les amicales et associations de personnels. Les agents de la ville et du CCAS consacrent 45 minutes de leur temps de pause méridienne aux activités, et la ville leur octroie 45 minutes complémentaires sur leur temps de travail ;
- adoption en comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) à la ville et au CCAS ;
- adoption de la charte par les administrations initiatrices et l'ARS. Formalisation du partenariat avec la mutuelle générale des affaires sociales et la mutuelle nationale territoriale ;
- labellisation de la démarche par le Premier ministre, manifestation 1^{er} anniversaire ;
- ouverture de nouveaux créneaux horaires et activités en fin d'après-midi. Diversification de l'offre : badminton loisir, vélo avec la Maison du vélo. Inscription de la démarche dans le plan santé sécurité et bien-être au travail 2011-2014 axe 2 — démarche active de prévention des risques professionnels, de la Ville de Nancy et du CCAS.

150 agents viennent régulièrement (2 fois par mois et plus) aux Jeudis de la Pép.

PARTENAIRES

Amicales des personnels, CCAS, Grand Nancy, mutuelle générale des affaires sociales, mutuelle nationale des territoriaux, préfecture de Meurthe-et-Moselle et ses cinq administrations, Profession sport 54.

Ville de Nancy, Hôtel de Ville, 1 place Stanislas, 54035 NANCY Cedex

- Marie-Catherine Tallot (élue) mctallot@mairie-nancy.fr
- François Seyberlich f.seyberlich@mairie-nancy.fr
- Direction jeunesse et sports Didier.Beguoin@mairie-nancy.fr



Lutte contre le gaspillage alimentaire

En milieu scolaire

SAINT-JOSEPH (DE LA RÉUNION)

CONTEXTE

Suite à un appel à projet de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, et en concertation avec l'équipe pédagogique d'une école primaire, la Ville de Saint-Joseph a mis en œuvre un projet d'animation de lutte contre le gaspillage alimentaire.

BUTS DE L'ACTION

- Sensibiliser l'ensemble des élèves et l'équipe pédagogique.
- Créer une réelle dynamique avec l'ensemble des acteurs (élèves, équipe de cuisine, animateurs, enseignants, parents) autour de ce projet.

DÉROULEMENT

Cette action a commencé en août 2014 par la mise en place d'un comité de pilotage et d'un comité de suivi (mobilisation du service des affaires scolaires, de l'équipe pédagogique, de l'équipe des animateurs du projet éducatif territorial, de l'équipe de la restauration scolaire, des parents et des élus). À la rentrée, le projet a été présenté à l'équipe pédagogique et aux représentants des parents d'élèves et le comité de suivi a été mis en place. L'action touche une classe pilote de 30 élèves, et 195 élèves inscrits à la restauration scolaire.

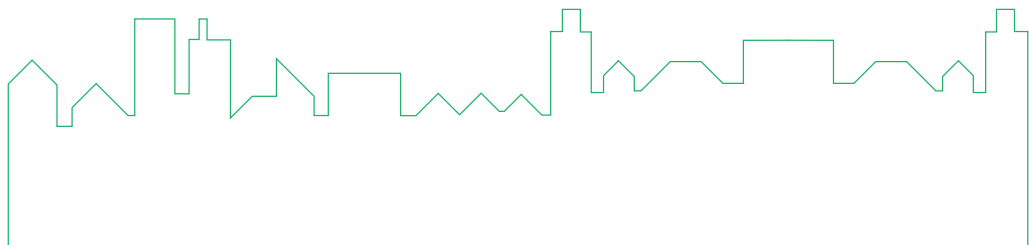
Les interventions se sont déroulées tout au long de l'année scolaire. Elles se sont déclinées sous plusieurs formes :

- mise en place de sentinelles poubelles : les enfants effectuent les pesées des restes de repas ;
- ateliers de cuisine ;
- actions de sensibilisation : échange avec les parents sur la nutrition, animation au cours des repas ;
- actions de gaspillage alimentaire : réajustement du goûter, lutte contre la néophobie, adaptation du grammage des assiettes, attractivité des intitulés des recettes.

Une véritable synergie entre les différents acteurs concernés a été observée au cours de cette action.

PARTENAIRES

Académie de La Réunion, agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, direction de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt.



Ville de Saint-Joseph, La Réunion, 277 rue Raphaël Babet, BP1, 97480 SAINT-JOSEPH

- Maryline Georget (élue)
- Emmanuelle Vitry
- Marie Josée Huet (élue)

adjoints@saintjoseph.re
developpementdurable@saintjoseph.re
adjoints@saintjoseph.re



L'activité physique contre la sédentarité et l'isolement

SALON- DE-PROVENCE

CONTEXTE

Cette action s'inscrit dans le plan régional sport santé bien-être PACA et dans le plan local de santé publique de la Ville de Salon-de-Provence. Elle émane d'une volonté de la commune de développer l'activité physique en s'appuyant sur les nombreuses ressources sportives de la ville (équipements et associations), avec une vigilance particulière sur l'accès au dispositif des personnes en situation de vulnérabilité sociale.

BUTS DE L'ACTION

- Lutter contre la sédentarité et l'isolement des personnes atteintes de maladies chroniques ou inflammatoires.
- Développer chez le public cible la pratique d'une activité physique pour améliorer son état de santé, l'impact des traitements médicamenteux, prévenir la récurrence et réduire l'isolement social.

DÉROULEMENT

Cette action a débuté par la mobilisation des acteurs du territoire autour d'une conférence-débat sur le thème sport/santé qui a réuni une centaine de personnes dont 17 intervenants, et par la mise en place de groupes de travail (25 personnes inscrites) qui ont permis la construction d'un partenariat sportif local.

Elle s'est poursuivie dans un deuxième temps par la formation des 11 professionnels de santé et du sport qui seront amenés ensuite à accompagner

le public sélectionné. Ce public est identifié par ces mêmes professionnels avec l'appui d'une campagne d'information auprès de prescripteurs potentiels (médecins du secteur hospitalier et médecins libéraux). Une coordination médicale a été mise en place.

Après ces deux premières phases, le dispositif expérimental d'accompagnement des activités physiques et sportives est mis en œuvre. Au cours de cette étape, 30 personnes atteintes de maladies chroniques (diabète, surpoids, maladies cardiovasculaires) ou inflammatoires et ne pratiquant pas d'activité physique sont recrutées. Le médecin coordonnateur rattaché à la municipalité effectue ensuite un bilan d'évaluation médicale et délivre à ces personnes un certificat de non-contre-indication ainsi qu'une prescription d'activités physiques et sportives. Des programmes personnalisés sont élaborés à partir des recommandations du médecin et en fonction des attentes de la personne, et par l'éducateur sportif lors d'un entretien individuel. Les bénéficiaires, accompagnés par un éducateur sportif, s'engagent sur un programme de 13 semaines à raison de 3 activités physiques et sportives par semaine. À l'issue du programme, le dispositif est évalué auprès des professionnels et des patients, afin de le réajuster et de le relancer auprès d'un nombre plus important de personnes (60 personnes) à la rentrée prochaine.

PARTENAIRES

ARS, centre hospitalier.

Ville de Salon-de-Provence, place de l'Hôtel de Ville, 13657 SALON-DE-PROVENCE

- Dominique Labarre (élu) d.labarre@salon-de-provence.org
- Lionel Moynet l.moynet@salon-de-provence.org



Itinéraires sportifs

STRASBOURG

CONTEXTE

Dans la lignée de son tram, de ses 580 km de pistes cyclables et de son plan piéton, Strasbourg développe désormais les trajets piétons sport-santé. L'objectif est de répondre à un besoin des habitants (33 % pratiquent un sport libre sans être affiliés à un club), et au constat d'un sous-équipement malgré une offre conséquente de la ville en animations sportives en libre accès. Suite à l'initiative « Sport-santé sur ordonnance » soutenue par les signataires du CLS, la Ville de Strasbourg a souhaité enrichir son offre en mettant en place un nouvel équipement sportif en libre accès, « Vitaboucle » en avril 2015.

BUTS DE L'ACTION

Faciliter la pratique d'une activité physique en mettant à la disposition du public des zones aménagées en milieu urbain.

DÉROULEMENT

Vitaboucle est destiné à la pratique sportive libre en milieu urbain pour tous les habitants de l'Eurométropole (475 000 habitants), chacun pouvant pratiquer gratuitement à son rythme et à son niveau les pratiques suivantes : la course à pied, la marche rapide, la marche découverte, la musculation, les pratiques douces et les nouveaux sports émergents tels que le *street workout*, etc.

Les itinéraires choisis traversent les parcs urbains, les espaces naturels, suivent les voies vertes, les rues tranquilles ou les bords de rivières. Ces voies

appelées « boucles » sont en 2015 au nombre de quatre et sont classées selon leur difficulté par un code couleur (vert, bleu ou rouge). Les parcours balisés vont de 6,5 km à 8,2 km. Ils sont agrémentés chacun d'aires de six agrès variées (deux pour l'échauffement, deux pour les étirements et deux pour la musculation). Des agrès spécifiques et des tronçons situés à proximité d'arrêts de tram sont mis à disposition des personnes handicapées. Des cartes grand public et des points d'informations sont mis à disposition. Des conseils d'utilisation sont également proposés. Le dispositif d'information est dématérialisé : le site internet héberge les vidéos ludo-éducatives. Les cartes des boucles sont téléchargeables et utilisables en *open data* et par différentes plateformes, dont une application spécifique pour les non-voyants développée par l'université de Strasbourg.

Si les premières boucles se situent dans l'hypercentre de Strasbourg, le dispositif a vocation à s'étendre sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole. Chaque boucle, tant dans son parcours que dans son niveau d'équipement, sera réalisée en étroite relation avec les communes concernées. Cinq nouvelles boucles seront lancées chaque année jusqu'en 2020, soit environ une trentaine de boucles et 200 km de parcours métropolitain.

PARTENAIRES

Services de la ville (direction de l'urbanisme, des espaces verts, des sports et de la santé), université de Strasbourg.

Ville de Strasbourg, 1 parc de l'Étoile, 67076 STRASBOURG

■ Alexandre Feltz (élu)

alexandre.feltz@strasbourg.eu

■ Serge Oehler (élu)

■ Françoise Bey (élue)

■ Cécilia Jagou

cecilia.jagou@strasbourg.eu



Animations à thème santé

VANDŒUVRE- LÈS-NANCY

CONTEXTE

Dans le cadre de l'ASV, la Ville de Vandœuvre a réalisé un diagnostic santé en 2009. Des questionnaires ont été adressés aux professionnels de la santé et aux habitants, afin de cibler les besoins et attentes des Vandopériens en termes de santé et de bien-être. De ce diagnostic ont émergé un certain nombre de thématiques qui ont été abordées ensuite dans le cadre du projet de mois à thème santé/bien-être. Mis en place chaque année depuis 2011, ce projet est, fort de son succès, reconduit en 2015 avec de nouvelles activités.

BUT DE L'ACTION

Répondre aux demandes d'informations émanant de la population vandopérienne et les professionnels de santé lors du diagnostic santé.

DÉROULEMENT

Le projet de mois à thème consiste à attribuer une thématique santé/bien-être à cinq mois de l'année. Différentes animations ont lieu au cours de chaque mois, conduites par des intervenants invités par la municipalité de Vandœuvre-lès-Nancy et ses partenaires. Ces animations se veulent le plus variées et participatives possible, et peuvent prendre la forme de conférences, d'ateliers pratiques ou encore de petits-déjeuners/café thématiques.

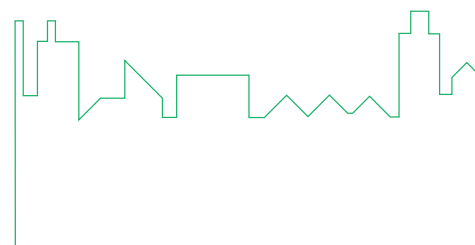
Les cafés/conférences portent sur des thèmes très variés comme la perte de mémoire ou la confiance en soi. Plus pratique, l'atelier « Que cachent les étiquettes de nos cosmétiques ? » apprend à reconnaître les éventuelles substances nocives présentes dans les produits que nous consommons. En effet,

chacun de nous utilise bon nombre de cosmétiques, huiles, crèmes, etc. sans vraiment savoir s'ils sont de bonne qualité et bons pour notre santé. Cet atelier a permis de faire prendre conscience que beaucoup de substances nocives sont présentes dans ces produits, ce qui peut donc engendrer des problèmes de santé. Les participantes ont ainsi appris à reconnaître ces substances sur les étiquettes, et même à confectionner elles-mêmes leurs produits.

Le projet de mois à thème de l'année 2014 fut une réussite avec la participation de 728 personnes, dont 32 % étaient issues d'une zone urbaine sensible (ZUS). De plus, 74 % du public déclarait avoir l'intention de mettre en pratique les conseils donnés. Bien qu'il reste des efforts à déployer afin de mobiliser un plus large public, notamment celui issu des ZUS, les résultats obtenus encouragent la poursuite de ce projet pour les années à venir.

PARTENAIRES

Acsé, associations de quartiers, communauté urbaine du Grand Nancy, professionnels et structures médico-sociales.



Ville de Vandœuvre-lès-Nancy, 7 rue de Parme, 54500 VANDŒUVRE-LÈS-NANCY

- Nassima Faiq (élue)
- Jean-Paul Carpena (élu)
- Noémie Dolmaire

nassima.faiq@mairie-vandoeuvre.fr
jeanpaul.carpena@mairie-vandoeuvre.fr
noemie.dolmaire@mairie-vandoeuvre.fr

**l'Assurance
Maladie** HAGUENAU

assuré social LETSCHEP
n° de Sécurité Sociale 2 58
Pour tout contact*

Accès aux soins et prévention des maladies

feuille de soins

médecin

écurité sociale
et des victimes de la guerre

ASSURE(E) (*)

Art. R. 161-40 et
L. 115 du Code des

EVANT les

n et prénom" est obli

nom
(suivis, s'il y a
numéro d'immatricul

assuré(e))

MEDECIN (à remplir p

si les soins so

issement

HONO . LI BRES



L'accès aux soins désigne la possibilité pour les individus de s'adresser aux services de santé dont ils ont besoin. Malgré l'introduction des dispositifs comme la couverture maladie universelle, l'accès aux soins reste inégal en France, les difficultés économiques ou de langue, l'éloignement géographique lié à la désertification médicale constituant des barrières importantes pour certains individus désirant être soignés.

Il est pourtant possible pour les collectivités locales d'agir et de lutter contre ces difficultés d'accès aux soins. Ces dernières sont des acteurs incontournables, de la définition de la politique locale à la mise en œuvre des projets et actions. Fort de ce constat, le Réseau des Villes-Santé a souhaité travailler sur les soins de santé primaires en organisant un colloque sur ce thème, *De la gouvernance à la mise en œuvre des soins de santé primaires : place et rôle des villes* en 2013, à Grenoble. Par la suite, une série de quatre brochures a été produite pour accompagner les collectivités qui souhaitent faciliter l'accès aux soins de premiers recours, gérer des centres de santé, etc. Encourager les villes à s'impliquer dans la lutte contre le cancer a également été une priorité du Réseau, qui a produit des éléments de préconisation publiés dans un guide, *Les villes s'impliquent dans le plan cancer*, RFVS, 2015.

Les dispositifs de droit commun en matière de soins sont souvent méconnus ou mal connus. Aussi, l'accompagnement des habitants pour les informer de leurs droits peut être un moyen de réduire les inégalités d'accès aux soins liées aux contraintes économiques (exemple de Grande-Synthe). Les politiques d'attractivité des territoires à destination des professionnels du secteur médical (Aulnay-sous-Bois) ou la création de centres de soins de premier recours, la mise en place de permanences de soins (Conflans-Sainte-Honorine, Orléans, Saint-Denis, Valence) permettent d'améliorer et de renforcer l'offre de soins de proximité et ainsi de lutter contre la désertification médicale. Des actions à destination des professionnels afin de les accompagner dans l'orientation de leurs patients vers les soins appropriés (Rennes) participent également d'une offre de soins de qualité.

Ce chapitre s'intéressera également aux actions de prévention engagées dans le but de lutter contre certaines maladies (Bourgoin-Jallieu), en particulier celles dont le recours au dépistage est trop faible (Montpellier, Quimper, Reims). Ces actions de prévention peuvent également viser certains publics comme les enfants (Villeurbanne), ou encore favoriser l'apprentissage des gestes qui sauvent (Nice).





Politique d'attractivité pour les professions médicales

AULNAY-S/BOIS

CONTEXTE

Depuis quelques années déjà, beaucoup de professionnels du secteur médical partent en retraite sans trouver de successeurs. Le territoire aulnaysien ne fait pas exception à la règle.

BUTS DE L'ACTION

Afin de répondre aux besoins de soins de premier recours et pour ne pas engorger inutilement les services d'urgence de deux établissements de santé de la ville, la municipalité a souhaité mettre en œuvre un vaste programme de collaboration de tous les acteurs de santé du territoire.

DÉROULEMENT

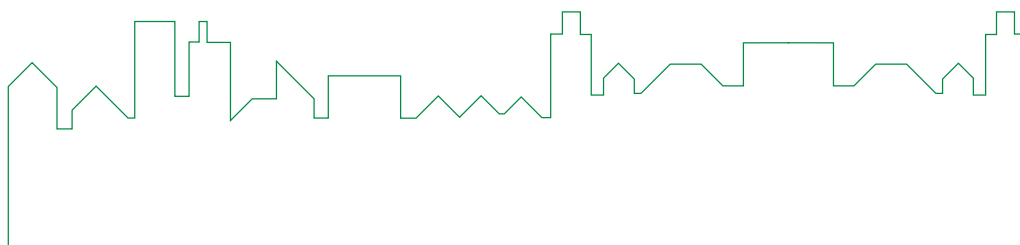
Afin d'améliorer l'accès aux soins tant primaires que spécialisés, la mairie d'Aulnay-sous-Bois a entièrement repensé sa mission de service public ayant trait à la santé. Il n'est plus question de se substituer aux autres modes d'exercice ou de se comparer, la mission consiste aujourd'hui à répondre aux besoins de la population et à faciliter les rouages entre les patients et les professionnels ou les institutions de soins.

Des rencontres régulières ont lieu afin d'organiser des parcours de soins simplifiés et coordonnés entre tous les professionnels de santé. À ce titre, la mairie d'Aulnay-sous-Bois recense toutes les offres de soins et les partenariats existants pour les évaluer et les renforcer si nécessaire. Elle propose aussi des coordinations nouvelles entre services soignants.

Enfin, pour tenter d'accueillir de nouveaux médecins généralistes, en lien avec le département de médecine générale de l'université de Paris XIII (Bobigny), la collectivité cherche à promouvoir l'accueil d'étudiants externes et internes par temps mixtes en cabinet libéral et en centre de santé, par semestres, afin de faire découvrir le territoire aulnaysien, sa patientèle et son maillage de soins si singulier.

PARTENAIRES

Établissements de santé et/ou de soins, professionnels de santé de la ville salariés ou libéraux.



Ville d'Aulnay-sous-Bois, place de l'Hôtel de Ville, BP 56, 93602 AULNAY-SOUS-BOIS Cedex

- Annie Delmont-Koropoulis (élue)
- Fanny Mangin

fmangin@aulnay-sous-bois.com



Prévention de l'obésité infantile

BOURGOIN- JALLIEU

CONTEXTE

Les professionnels berjalliens observent une prévalence de la surcharge pondérale infantile, importante à leurs yeux, sans qu'il soit aisé de la chiffrer. Une forte demande d'action a émané de leur part.

BUTS DE L'ACTION

- Prévenir l'obésité infantile et ses conséquences.
- Dépister, orienter et accompagner vers une prise en charge adaptée.
- Favoriser la coordination des soins et l'articulation avec les services et ressources locales.
- Faciliter la mise en place d'activités physiques adaptées.

DÉROULEMENT

En 2008, les professionnels de santé berjalliens volontaires ont bénéficié d'une formation sur le dépistage de l'obésité et d'une information sur sa prise en charge. Le dépistage de la surcharge pondérale infantile s'est ensuite généralisé dans les écoles. Un relevé des indices de masse corporelle des enfants vus lors des visites médicales à l'école est transmis, chaque année, au service hygiène et santé de la ville (16,50 % des enfants en surcharge pondérale dont 6,20 % d'obésité en 2008 contre 18,15 % dont 6,51 % d'obésité en 2013). Ce relevé a servi d'état des lieux et a permis au centre hospitalier de créer des consultations pédiatriques.

Un réseau de prévention et prise en charge de l'obésité en pédiatrie (Réppop38) est né en 2010, et plusieurs soirées de présentation ont été organisées. Médecins, psychologues et diététiciens y ont adhéré, bénéficiant ainsi d'une formation multi-

disciplinaire pour une meilleure prise en charge des enfants. Un groupe de travail a vu le jour, impulsant chaque année les actions à mener et réadaptant les actions en cours.

Dans le cadre de l'élaboration du plan local de santé berjallien, différentes actions ont vu le jour :

- articulation entre le centre hospitalier et les libéraux du réseau;
- temps de rencontre/sensibilisation avec la population berjallienne et les professionnels afin de répondre aux questions des familles et de communiquer sur les ressources à leur disposition;
- pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins observées, un lien s'est établi avec le dispositif de réussite éducative pour résoudre les freins économiques ou matériels amenant au non-recours aux soins;
- développement d'une section multisports pour les jeunes éloignés de la pratique sportive et en situation de surcharge pondérale afin de leur redonner confiance par rapport à leur capacité physique, de les initier à diverses activités sportives et de les conduire vers le droit commun pour les années à venir. Un interlocuteur unique a été nommé afin d'aider les parents rencontrant des difficultés financières;
- recensement sur le site internet de la ville des services et ressources locales;
- préparation d'une brochure par le groupe de travail, pour informer les médecins traitants sur les nouveaux outils de dépistage et d'observation vigilante du risque d'obésité chez l'enfant.

PARTENAIRES

Centre hospitalier Pierre Oudot, professionnels libéraux, Réppop38.

Ville de Bourgoin-Jallieu, 17 place Albert Schweitzer, 38300 BOURGOIN-JALLIEU

- Alain Batillot (élu)
- Alexia Charreton

abatillot@bourgoinjallieu.fr

acharreton@bourgoinjallieu.fr



Vaccination gratuite

CONFLANS- SAINTE-HONORINE

CONTEXTE

La couverture vaccinale n'est pas encore complète à Conflans. Le centre de santé a donc une action proactive pour l'améliorer en proposant chaque mois une séance de vaccination gratuite, en lien avec l'hôpital en charge de cette mission sur le territoire.

BUTS DE L'ACTION

- Atteindre un taux de couverture vaccinale d'au moins 95 % aux âges appropriés.
- Cibler prioritairement les personnes les plus vulnérables et les plus exposées aux risques de contamination et celles qui éprouvent des difficultés pour accéder au système de soins et de prévention.

DÉROULEMENT

Les séances collectives de vaccination sont ouvertes à titre gratuit à tous les enfants âgés de plus de 6 ans et à tous les adultes de la commune et des communes avoisinantes souhaitant consulter. Elles sont pilotées par un médecin généraliste du centre de santé en lien avec une infirmière. Un affichage

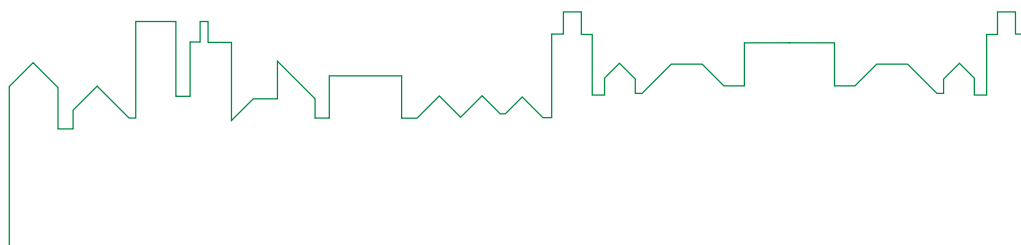
des séances est assuré par le service communication dans tous les lieux publics. Des informations ciblées sont faites auprès des associations sociales, du point info jeunesse, du service social départemental, etc. Les séances mensuelles sur rendez-vous sont complètes.

Lors des séances collectives, sont effectuées les vaccinations obligatoires et recommandées mentionnées dans le calendrier vaccinal prévu à l'article L.3111 du code de la santé publique.

En complément, des actions annexes ont été proposées : vaccination antigrippale dans un foyer logement municipal, séances de vaccination complémentaires du BCG (contre la tuberculose) lors d'une pénurie du vaccin, dépistage de la tuberculose dans des structures d'hébergement de la commune par l'hôpital partenaire.

PARTENAIRES

Centre hospitalier intercommunal de Meulan/Les Mureaux, services de la ville (département santé publique).



Ville de Conflans-Sainte-Honorine, 63 rue Maurice Berteaux, 78700 CONFLANS-SAINTE-HONORINE

- Joëlle Devos (élue)
- Pauline Legros

jdevos@mairie-conflans.fr
plegros@mairie-conflans.fr

Je veux me soigner, QUELS SONT MES DROITS



Accès aux droits et aux soins pour tous

GRANDE-SYNTHE

CONTEXTE

L'ASV intercommunal s'inscrit dans la lutte contre les inégalités de santé afin de mieux repérer les besoins et les attentes, de créer des passerelles entre les élus, professionnels, associations et habitants, de faciliter l'émergence d'actions et d'accompagner les habitants dans leurs requêtes de santé et de bien-être. Le plan local de santé de l'ASV a trois enjeux prioritaires : l'accès aux soins et aux droits, le bien-être et le vieillissement des populations en habitat social.

BUTS DE L'ACTION

Cette action a pour objectif de lutter contre les inégalités de santé. L'ASV mène un travail spécifique sur les quartiers prioritaires. L'ensemble des actions menées dans ce projet est à destination de l'ensemble des habitants sans aucun critère.

DÉROULEMENT

L'axe « Accès aux droits et aux soins » vise à maximiser la connaissance et l'utilisation du droit commun. À ce titre, plusieurs dispositifs ont été mis en place :

- un questionnaire *Ma santé m'intéresse* a été créé par un groupe de travail et distribué dans les structures accueillant du public (maison de quartier, CCAS, associations, etc.). L'objectif de cette enquête est de connaître davantage le public cible ainsi que ses besoins en matière de remboursement de soins ;
- douze cafés-santé ont été mis en place avec l'objectif de diffuser une information collective autour des différents dispositifs de droit commun

(CMU, CMU-complémentaire, aide à la complémentaire santé [ACS], etc.). Ils constituent un outil permettant aux habitants de s'exprimer face aux difficultés rencontrées et de faire remonter leurs besoins et attentes ;

- une formation à destination des professionnels a été menée afin d'actualiser les connaissances des acteurs de proximité pour un meilleur accompagnement et/ou orientation du public ;
- afin d'informer les habitants et de les aider dans le montage de dossiers, une conseillère assure une permanence d'accès aux droits à la santé.

Parallèlement à ces actions, une réflexion a émergé autour de la mise en place d'une complémentaire santé pour les administrés. Un appel à partenariat lancé auprès des organismes de complémentaire santé avait pour but de négocier les prix et de la rendre accessible à tous. Outre le coût, les questions sociale et éthique du projet, les principes de la redistribution et de la solidarité ainsi que la « non-stigmatisation » ont été les principaux critères d'appréciation de cet appel à partenariat. L'organisme choisi propose un contrat de santé réservé aux habitants, aux salariés des petites et très petites entreprises, et aux membres du tissu associatif dont le siège se situe sur l'une des deux communes.

267 ménages couvrant 521 personnes ont adhéré à la complémentaire santé. Parmi eux, 22 ménages étaient sans mutuelle pour des raisons financières et 78 bénéficiaient de l'ACS.

PARTENAIRES

CARSAT, CPAM, unités territoriales de prévention et d'action sociale.

Ville de Grande-Synthe, 18 bis place de l'Europe, 59760 GRANDE-SYNTHE

- Nathalie Benalla (élue)
- Brigitte Deroo
- Céline Depinoy

centredesante@ville-grande-synthe.fr
b.deroo@ville-grande-synthe.fr
coordinatriceasv@gmail.com



Dépistage infantile du saturnisme

MONTPELLIER

CONTEXTE

Le centre-ville de Montpellier a été identifié comme une zone dans laquelle l'habitat est ancien et parfois non réhabilité (constructions d'avant 1949), lors d'études réalisées pour la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat. Une action de prévention santé contre le saturnisme a été logiquement associée après la mise en évidence de cette situation de risque identifiée par l'ARS.

BUTS DE L'ACTION

Inciter les parents vivant dans la zone identifiée à faire réaliser un dépistage par examen de la plombémie à leurs enfants, et par là identifier davantage de cas de saturnisme ($>$ ou = 100 $\mu\text{g/l}$ de plomb dans le sang) et d'imprégnation ($>$ ou = à 50 $\mu\text{g/l}$ de plomb dans le sang) et faire ainsi diminuer le niveau d'exposition de la population du quartier.

DÉROULEMENT

La caisse d'allocations familiales (CAF) a fourni les coordonnées des parents d'enfants recevant des allocations sur le quartier. Des courriers leur ont été adressés, 150 enfants de moins de 6 ans ont été identifiés, dont 120 allocataires jugés prioritaires selon des critères socio-économiques.

Dans une perspective d'amélioration des dépistages sur le long terme, les différents organismes concernés ont intensifié leur vigilance :

- la protection maternelle infantile (PMI), localisée dans le centre-ville, a renforcé le suivi médical des enfants vivant dans la zone identifiée ;

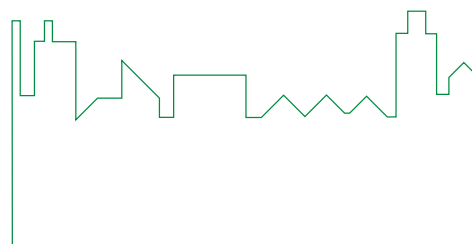
- l'ARS a mobilisé les médecins de ce quartier afin de les inciter à porter une attention particulière sur les conditions de vie de leurs patients mineurs ;
- le service communal d'hygiène et de santé exerce une vigilance accrue sur la question des revêtements lors des enquêtes habitat réalisées sur le quartier.

Des enfants ont ainsi fait l'objet de soustraction à des situations d'exposition au plomb soit en passant par la réalisation de travaux par les propriétaires, par démarches amiables ou par procédures coercitives, soit en passant par un relogement si les parents choisissaient de partir.

Au cours de la première année d'action, douze adresses ont été identifiées. Ces cas ont été traités au cours de l'année suivante par travaux ou relogement.

PARTENAIRES

ARS (médecins et ingénieurs du service santé - environnement), CAF, PMI.



Ville de Montpellier, Hôtel de Ville, 1 place Georges Frêche, 34267 MONTPELLIER

- Marie-Hélène Santarelli (élue)
- Caroline Navarre (élue)
- Cécile Clément
- Floriane Aubin

cecile.clement@ville-montpellier.fr

floriane.aubin@ville-montpellier.fr



Massage et défibrillation cardiaque

NICE

CONTEXTE

Chaque année en France, 50 000 personnes perdent la vie, victimes d'un arrêt cardiorespiratoire. Une minute perdue, c'est 10 % de chance de survie en moins. La seule chance de survie pour une victime d'arrêt cardiaque est de bénéficier d'une défibrillation dans les minutes qui suivent son malaise.

BUTS DE L'ACTION

La Ville de Nice compte 133 défibrillateurs cardiaques. L'objectif de cette action est d'apprendre à la population niçoise les gestes qui sauvent et à se servir des défibrillateurs installés.

DÉROULEMENT

En 2014, la ville, en partenariat avec l'association 20 000 Vies, a mis en place une campagne de sensibilisation au massage cardiaque s'articulant autour de plusieurs temps de formation :

- en juin 2014, une journée de sensibilisation grand public *L'appel du cœur* a été organisée, à laquelle 1 500 personnes ont participé. De plus, un stand de sensibilisation au massage cardiaque *open bar* a été mis en place pendant le Nice Jazz Festival ;

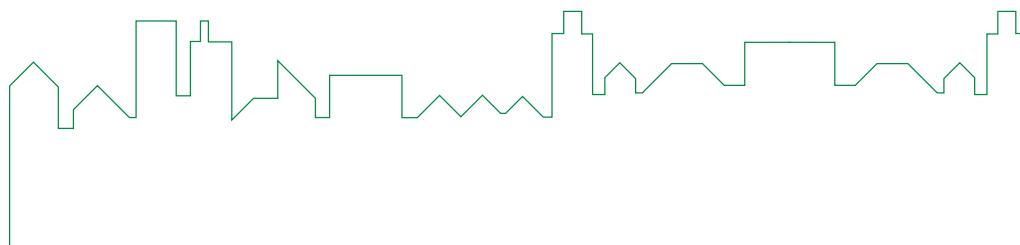
- d'octobre à novembre 2014, des sensibilisations d'une heure au massage cardiaque et au maniement de défibrillateurs, en petits groupes de 30 personnes, ont été menées dans les 13 centres d'animation et de loisirs de la ville ;

- durant toute l'année scolaire a eu lieu une formation aux gestes qui sauvent pour 3 400 enfants de classes de CM1 dans 87 écoles primaires. Cette formation « Alerter, masser, défibriller » est réalisée par la police municipale pendant le temps de prévention à la sécurité routière. Chaque enfant s'entraîne sur un mannequin de type mini Anne afin de reproduire les gestes de la formatrice ;

- sur toute l'année 2014, 600 agents de la ville, de la métropole Nice Côte d'Azur et du CCAS ont également été formés au brevet prévention et secours civique de niveau 1.

PARTENAIRES

Association 20 000 vies, centre d'enseignement des soins d'urgence, Croix-Rouge, protection civile, service départemental d'incendie et de secours, union départementale des sapeurs-pompiers.



Ville de Nice, 10 rue Hancy, 06364 NICE Cedex 4

- Olivier Guérin (élu)
- Julie Valbousquet
- Fabien Josseran

olivier.guerin@ville-nice.fr
julie.valbousquet@ville-nice.fr
fabien.josseran@ville-nice.fr



Maison de santé pluridisciplinaire

ORLÉANS

CONTEXTE

Ce projet a fait partie intégrante de l'élaboration et de la mise en place du plan local de santé publique. En outre, cette opération, articulée avec la convention territoriale, a concouru à la transformation et au développement du quartier de l'Argonne.

BUTS DE L'ACTION

Maintenir et consolider une offre de soins de premier recours de proximité dans le quartier de l'Argonne, par la création d'un lieu dédié à la santé, présentant aux habitants une offre de santé plus globale (soins médicaux, paramédicaux et prévention) et permettant d'améliorer leur accessibilité à la santé.

DÉROULEMENT

En vue d'établir un plan local de santé publique en lien avec l'État, l'ARS et les principaux acteurs de la santé et du social, la mairie d'Orléans a fait réaliser un diagnostic partagé en santé (2009-2010). Le quartier prioritaire de l'Argonne a été identifié comme zone « fragile » en matière d'accessibilité à l'offre de santé libérale. Parallèlement, ce quartier, classé comme « quartier de priorité 1 » dans le contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération Orléans-Val de Loire, bénéficie depuis 2006 du dispositif zone franche urbaine et d'une convention partenariale avec l'agence nationale pour la rénovation urbaine depuis 2008.

Le projet et les travaux ont été menés en plusieurs étapes : après le diagnostic partagé en santé, le groupe de professionnels médicaux porteur a été identifié. Celui-ci a affirmé sa volonté de prendre part à la création de la maison de santé pluridisciplinaire

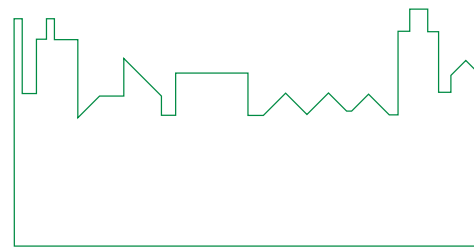
(MSP) en se regroupant en association loi 1901, puis en société interprofessionnelle de soins ambulatoires, et en nommant son médecin référent du projet. Le projet de santé a ensuite été élaboré en fonction des besoins identifiés.

Les besoins en locaux ont été définis pour dessiner le programme architectural. Elle a été inaugurée en février 2015 et nommée officiellement MSP Liliane Coupez, en hommage à l'adjointe au maire pour les affaires sociales, décédée en 2010, qui a activement œuvré pour ce projet.

À ce jour, 16 professionnels de santé sont installés au sein de la MSP et en assurent le fonctionnement (4 médecins généralistes, 1 cardiologue, 1 kinésithérapeute, 6 infirmiers, 2 psychologues et 2 sages-femmes). Une coordinatrice travaille à la mise en place d'actions de prévention au sein de la structure (équipée pour cela d'une cuisine pédagogique et de salles adaptées), en s'appuyant sur les problématiques relevées par les praticiens (diabète notamment...).

PARTENAIRES

ARS, État, région Centre Val de Loire.



Ville d'Orléans, Mairie d'Orléans, CCAS, 69 rue Banner, 45032 ORLÉANS Cedex

- Valmy Noumi-Komguem (élu) vnoumi@ville-orleans.fr
- Jeanne-Marie De Amorim jmdeamorim@ville-orleans.fr
- Alexandra Pichoff apichoff@ville-orleans.fr



Collectif sida

QUIMPER

CONTEXTE

Depuis 2009, la Ville de Quimper, dans le cadre du dispositif ASV, participe au collectif Sida qui réunit une pluralité de partenaires afin de proposer une action de prévention à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre le sida, le 1^{er} décembre.

BUTS DE L'ACTION

Le collectif Sida a pour objectif de proposer aux jeunes entre 16 et 20 ans un temps d'échange à l'occasion de la journée du 1^{er} décembre, et plus largement de créer des partenariats permettant la mise en place d'actions de prévention des contaminations par le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST).

DÉROULEMENT

Des ateliers d'échanges sont proposés à des lycéens, apprentis et jeunes suivis par la mission locale du pays de Cornouaille dans le cadre d'un parcours d'insertion. Ces ateliers sont préparés et animés par des étudiants en BTS «Économie sociale et familiale» et par des étudiants en soins infirmiers. Ludiques et pédagogiques, ils ont pour objectif

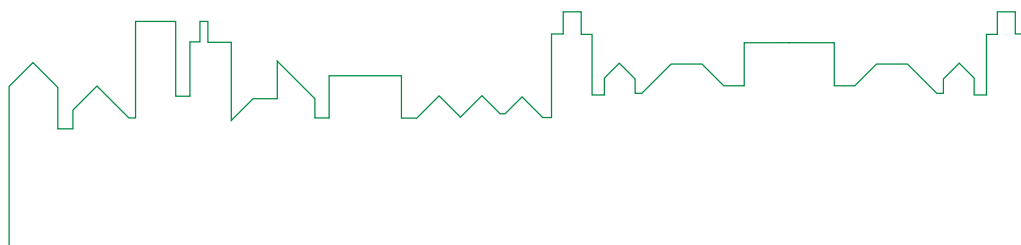
d'informer sur les modes de contamination, de protection et permettent, en groupe de 10-15 jeunes, la découverte, l'échange et la lutte contre les préjugés.

Il s'agit notamment de quiz de connaissances sur le VIH et les IST (« Questions pour un capuchon »), de scénettes filmées mettant en scène des conduites à risques (consommation excessive d'alcool, arrêt du préservatif sur la seule base de la confiance), d'un jeu de l'oie sur le dépistage, etc.

En 2014, 285 jeunes ont participé à cette action de prévention. Au travers des questionnaires distribués aux participants, il apparaît que les ateliers animés par des étudiants sont une formule qui leur permet d'apprendre et d'échanger plus librement, notamment en raison de la proximité d'âge des participants et des animateurs. Ces derniers trouvent dans cette action une mise en situation de prévention pouvant leur être utile dans leur futur exercice professionnel.

PARTENAIRES

Association Chrétiens & Sida, institut de formation en soins infirmiers, maison des adolescents, mission locale, lycée Chaptal, réseau VIH du centre hospitalier intercommunal de Cornouaille.



Ville de Quimper, DGA Solidarités, 44 place Saint-Corentin – CS 26004, 29 107 QUIMPER Cedex

- Danièle Garrec (élue)
- Agnès Tardiveau (élue)
- Nolwenn Sonn

danielle.garrec@quimper.bzh

nolwenn.sonn@quimper.bzh



Confiance en soi et prévention du cancer

REIMS

CONTEXTE

Le cancer du sein est la première cause de décès par cancer chez les femmes. Dépisté tôt, il a pourtant 9 chances sur 10 d'être guéri.

Depuis 2013, le comité de la Marne de la ligue contre le cancer et l'association des maisons de quartier (centres sociaux) de la Ville de Reims ont ainsi développé un partenariat afin de rendre actrices les femmes concernées par le dépistage du cancer du sein.

BUTS DE L'ACTION

Favoriser la participation au dépistage organisé du cancer du sein des femmes bénéficiaires du revenu de solidarité active, des personnes isolées ou en fragilité, renforcer leur estime d'elles-mêmes et leur permettre d'être relais d'information auprès d'autres femmes.

DÉROULEMENT

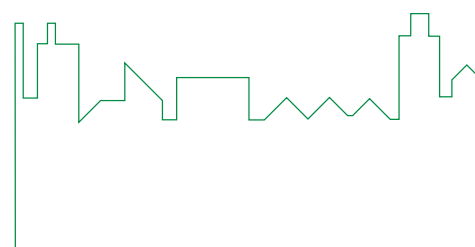
Les femmes participant aux stages ateliers collectifs d'intégration et de projet à destination des bénéficiaires du RSA ou aux ateliers des maisons de quartier (couture, cuisine, arts plastique, etc.) sont invitées à s'impliquer dans l'organisation d'Octobre rose. Depuis plusieurs années, elles étaient « spectatrices » lors des conférences organisées dans les maisons de quartier. Depuis 2 ans, les animateurs leur proposent d'être actrices et de diffuser elles-mêmes les messages de prévention auprès d'autres femmes. Pour cela, elles réalisent

des objets de couleur rose et participent à des temps de rencontres et d'échanges avec des professionnels de la prévention dans leur quartier. Les tableaux, collages, bijoux, tee-shirts créés sont exposés sous un chapiteau lors d'une grande manifestation sportive rémoise en centre-ville, ce qui les valorise et facilite leur mission de relais auprès de leurs pairs. Les créations sont vendues, à des prix très symboliques, au profit de la Ligue contre le cancer.

Cette action, inscrite dans le contrat local de santé de Reims, a mobilisé en 2014, 9 maisons de quartier et a impliqué 63 salariés et 58 bénévoles. Au sein des 9 maisons de quartier, 47 activités (créations, temps d'informations sur le dépistage du cancer, marches « roses ») ont été mises en place – plus de 1 360 personnes ont été sensibilisées.

PARTENAIRES

ARS, association départementale des professionnels de santé, conseil régional, CPAM, Ligue contre le cancer, union locale des centres de soins infirmiers.



Ville de Reims, place de l'Hôtel de Ville – CS 80036, 51722 REIMS

- Franck Noël (élu)
- Lucile Vercoutère

franck.noel@reims.fr
schs@reims.fr

Guide pour les professionnels

Recours aux soins psychiatriques

RENNES

CONTEXTE

Au cours de rencontres du conseil rennais de santé mentale, il a été rappelé que les chiffres départementaux des soins sans consentement sont supérieurs aux chiffres nationaux. Plusieurs hypothèses (sociales, structurelles, géographiques, etc.) ont été évoquées, sans confirmation à ce jour.

Considérant une approche globale de la problématique, il a été rappelé que la qualité d'une prise en charge précoce représente un levier fort de la réduction des situations de crise et donc des soins sans consentement. Or, les médecins généralistes sont certainement les plus à même de déceler certains troubles, par leur bonne connaissance des patients.

BUTS DE L'ACTION

Sur la base de ces constats, un travail a été engagé entre la Ville de Rennes et le centre hospitalier universitaire (CHU), avec pour objectif de produire un outil adapté à la pratique quotidienne des médecins généralistes rennais. Il s'agit d'une plaquette visant à appuyer ces praticiens dans les orientations choisies en fonction de chaque situation.

DÉROULEMENT

Cette première version de l'outil se présente donc sous la forme d'une plaquette simple et à vocation très pratique. Elle doit permettre au médecin de choisir une orientation en fonction de trois critères : soins programmés en ambulatoire, hospitaliers, ou soins en urgence. Chacune de ces catégories est

subdivisée par type de structure (publique ou privée) et par catégorie d'âge (+/- 16 ou 18 ans). Une explication claire du fonctionnement des secteurs public (avec cartographie), privé et associatif est donnée en début de document. La plaquette se termine par un rappel synthétique (co-écrit avec l'ARS) des différentes mesures de soins exposées de façon graduée. Elle donne enfin à voir les autres documents du même type recensés comme utiles sur la thématique pour les médecins généralistes à Rennes. Les médecins généralistes et établissements de santé de la ville ont été invités par la maire de Rennes à une présentation de ce travail à l'hôtel de ville en décembre 2014.

Les prochaines étapes sont les suivantes :

- diffusion des guides en formats papier et numérique aux médecins généralistes rennais *via* envois directs et autres (lettre d'info, par exemple) ;
- proposition de nouveaux travaux visant à rapprocher les secteurs de la psychiatrie et de la médecine générale ;
- appui sur un site internet pour l'information sur les ressources en santé mentale à l'échelle du territoire de santé (pour les usagers, les professionnels et les citoyens) en lien avec l'ARS et la maison associative de la santé.

PARTENAIRES

CHU, établissement public de santé mentale Guillaume Régnier, union régionale des professionnels de santé-médecin libéraux.

Ville de Rennes, place de la Mairie CS 63126, 35031 RENNES Cedex

- Charlotte Marchandise-Franquet (élue)
- Nicolas Henry

c.marchandise-franquet@ville-rennes.fr
ni.henry@ville-rennes.fr



PASS de Ville

En centres municipaux de santé

SAINT-DENIS

CONTEXTE

Sous-préfecture du département de la Seine-Saint-Denis, la Ville de Saint-Denis compte une forte proportion de population en situation précaire. Le premier constat des professionnels concernés est l'existence d'un réel problème d'accès aux soins par défaut d'accès aux droits. Face à un problème de santé, l'absence d'ouverture de droits à l'assurance maladie empêche l'accès aux soins. De fait, de nombreux Dionysiens renoncent à se faire soigner faute de moyens financiers suffisants.

BUTS DE L'ACTION

La permanence d'accès aux soins de santé (PASS) est un dispositif permettant d'accueillir et de soigner toutes les personnes en difficulté financière ou n'ayant pas de couverture sociale. Elle permet aux individus d'accéder à une prise en charge médicale mais aussi sociale, puisqu'un service social y est prévu afin d'accompagner les usagers dans les démarches d'ouverture de leurs droits.

DÉROULEMENT

L'ASV de Saint-Denis fait réfléchir ensemble des professionnels du territoire sur les liens entre précarité et santé depuis plusieurs années. Depuis 2007, un travail spécifique a été mené sur la PASS hospitalière, afin de la rendre plus opérante. Cependant, malgré l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de la PASS de l'hôpital de Saint-Denis, celui-ci n'ayant pas de consultations de médecine générale, les patients doivent passer par les urgences pour des maux a priori bénins et contribuent ainsi à leur engorgement.

C'est en partie de cette réflexion qu'est née l'idée d'ouvrir des permanences d'accès aux soins en santé dans les centres municipaux de santé (CMS): la PASS de ville.

La PASS de ville permet aux usager(e)s, sans avancer de frais, de:

- bénéficier d'une consultation de médecine générale dans deux CMS;
- accéder aux médicaments, aux soins et aux examens complémentaires;
- être accompagné(e) dans l'ouverture des droits à l'assurance maladie;
- être orienté(e) vers les structures médico-sociales de droit commun si nécessaire;
- bénéficier d'un parcours de soin, du suivi et de la continuité des soins de médecine générale.

Pour la mise en place du dispositif, un comité de pilotage en a défini les modalités: formation des équipes des CMS (agents d'accueil, médecins et infirmières), recrutement d'une travailleuse sociale, élaboration d'outils de communication, d'outils de suivi, partenariats techniques avec les pharmacies et les laboratoires d'analyses, partenariats opérationnels avec les associations, la PASS hospitalière, le service social municipal, le CCAS, etc.

En 6 mois, 247 personnes ont été reçues dans le dispositif PASS de ville, ce qui a donné lieu à 160 consultations médicales et 184 entretiens sociaux, dont 104 ont fait l'objet d'un dossier déposé à la CPAM, avec un délai moyen d'ouverture de droits de 30 jours.

PARTENAIRES

ARS, CPAM.

Ville de Saint-Denis, Mairie de Saint-Denis, BP 269, 93205 SAINT-DENIS CEDEX

- Élisabeth Belin (élue)
- Marie-Anne Mazoyer

elisabeth.belin@ville-saint-denis.fr

marie.anne.mazoyer@ville-saint-denis.fr



Centre santé jeunes

VALENCE

CONTEXTE

L'espace santé jeunes de la Ville de Valence, service de médecine préventive et de promotion de la santé, a été créé en 1993, pour les étudiants de Drôme-Ardèche et les jeunes en recherche d'emploi de la mission locale. En 2014, la Ville de Valence a souhaité faire évoluer ce service et étendre son activité vers le soin, à l'image du centre de santé inter-universitaire de Grenoble dont il constitue l'antenne de surveillance. On le dénomme maintenant « Centre santé jeunes ».

BUTS DE L'ACTION

- Offrir un meilleur accès aux soins et aux droits, à l'éducation, la prévention et la promotion de la santé à tous les jeunes de 16-25 ans de la Ville de Valence et de son agglomération.
- Réduire les inégalités de santé dans le cadre des études universitaires mais aussi dans l'insertion professionnelle.

DÉROULEMENT

Différents types d'actions sont proposés :

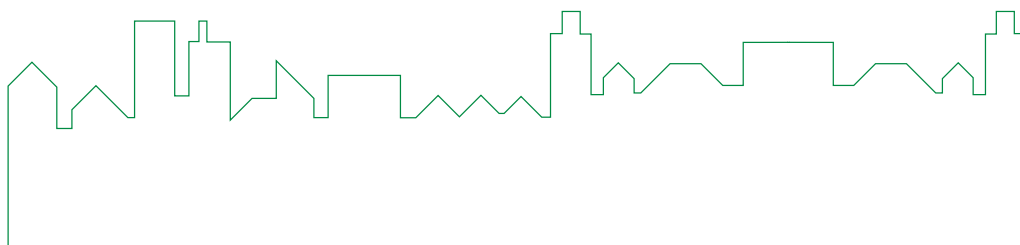
- des actes de médecine générale : des consultations de gynécologie, des consultations de planification

familiale, des demandes d'IVG orientées vers les structures compétentes, des consultations de médecine du sport, des entretiens psychologiques, des entretiens et soins avec les infirmiers de prévention, des bilans de santé, des vaccinations, des actions d'éducation thérapeutique, des consultations avec une diététicienne ;

- des actions de prévention et de promotion de la santé : modules santé à thèmes (nutrition, bruit, environnement, alcool et consommations de toxiques, sexualité, sécurité routière, etc.), ateliers relaxation, ateliers gestion du stress ;
- des actions de formation : formation au secourisme (prévention et secours civiques de niveau 1), soutien méthodologique et réflexion pour les acteurs de terrain (universités, maisons pour tous, adultes relais, professionnels et bénévoles œuvrant auprès des jeunes, etc.), accueil et suivi de stagiaires : infirmier(e)s, étudiants en licence promotion de la santé et ou master psychologie.

PARTENAIRES

Agence de développement universitaire Drôme Ardèche, ARS, mission locale.



Ville de Valence, 1 place de la Liberté, 26000 VALENCE

- Lionel Brard (élu)
- Anne Pezzi
- Sylvaine Boige-Faure

dsfe@mairie-valence.fr

sylvaine.boige-faure@mairie-valence.fr



Service municipal de santé scolaire

CONTEXTE

La santé scolaire est une compétence obligatoire de l'État, mais la Ville de Villeurbanne fait partie depuis 1922 des 12 villes ayant créé un service municipal de santé scolaire (SMSS).

BUTS DE L'ACTION

Le service assure les missions de l'éducation nationale auprès des enfants scolarisés de la grande section de maternelle au CM2, conformément à la circulaire du 24 juin 1991. Le but est la promotion de la santé et de la réussite scolaire comme déterminant de santé, selon la définition de la santé de l'OMS.

DÉROULEMENT

Ces missions sont assurées par des médecins et des infirmières, chacun selon leurs compétences propres. Les médecins sont chargés des visites médicales obligatoires; de l'intégration de l'enfant handicapé et/ou porteur de maladie chronique; d'être les conseillers techniques des membres de l'équipe éducative. Les infirmières ont pour mission, en lien avec les équipes éducatives, la prévention individuelle (dépistages) et collective (programmes promotion santé), le suivi des préconisations médicales et la contribution au repérage et à l'accompagnement des enfants en difficulté.

Quelques actions-phares du SMSS :

- les actions collectives de promotion de la santé comme le programme CP « Je prends soin de moi, je prends soin des autres » ou le programme CM « Bien avec soi bien avec les autres », développent les compétences psychosociales et l'*empowerment*;
- la visite médicale de grande section proposée

à toutes les familles avec un taux de participation autour de 96 % ;

- l'accompagnement des familles dans la réalisation des préconisations (consultations médicales et paramédicales, consultations d'accès au droit, etc.);
- la prévention et le suivi du surpoids et de l'obésité;
- le dépistage bucco-dentaire dans certaines écoles avec un dentiste bénévole en CM1.

Des liens forts existent avec les équipes éducatives, le travail se fait en réseau (centre médico-psychologique et PMI, avec des rencontres régulières).

Le SMSS apporte une réelle plus-value :

- observation globale de la santé des jeunes Villeurbannais par un ensemble d'indicateurs sanitaires et sociaux caractérisant les groupes scolaires selon leur niveau de besoins et permettant de suivre ces indicateurs dans le temps;
- prise en compte des enjeux des inégalités sociales de santé : selon le principe d'universalisme proportionné, la caractérisation des groupes scolaires permet d'adapter nos actions à leurs besoins, tant dans la forme que prendra l'action, que dans l'intensité de son déploiement. Par ailleurs, notre positionnement municipal permet la mise en place d'actions transversales avec d'autres services de la ville comme « Pass sport santé », levier de promotion de l'activité physique chez les enfants en surpoids;
- développement en cours d'un axe de recherche : étude d'impact en santé, projet de recherche interventionnelle en promotion de la santé avec l'université.

PARTENAIRES

Département-métropole (PMI et protection de l'enfance), éducation nationale, services de la ville (directions du sport et de l'éducation).

Ville de Villeurbanne, 52 rue racine, 69100 VILLEURBANNE

- Agnès Thouvenot (élué)
- Pascale Colom

agnes.thouvenot@mairie-villeurbanne.fr
pascale.colom@mairie-villeurbanne.fr

La santé, c'est l'affaire de tous

Outils pour agir sur les déterminants



Ce chapitre est consacré aux outils permettant aux collectivités locales d'agir sur la promotion de la santé et l'accès aux soins de la population. Ces outils sont des cadres formels qui établissent des priorités et facilitent ensuite la mise en place des actions sur le terrain. Ces outils de cadrage peuvent être la clé pour pérenniser certaines actions.

Ils peuvent être par exemple des plans produits par les collectivités locales (Chamalières), des enquêtes (La Roche-sur-Yon) afin d'établir des axes de travail dans le but d'améliorer la santé de tous, notamment des plus vulnérables, ou encore des contrats locaux de santé (Briançon) signés par la collectivité, la préfecture et l'agence régionale de santé.

Ces outils mettent en avant la nécessité d'impliquer une pluralité d'acteurs dans la lutte contre les inégalités sociales de santé (Grand-Nancy), et surtout l'importance de travailler en transversalité (Toulouse). Évaluer en amont les conséquences d'un projet d'aménagement sur la santé (Lille) ou encore prendre

en compte les liens entre santé et environnement (Dunkerque CU, Saint-Quentin-en-Yvelines), participent de la volonté de mettre la santé dans toutes les politiques publiques.

Une des premières publications du Réseau des Villes-Santé a été un guide sur les profils et les diagnostics locaux de santé, afin de proposer aux collectivités locales des éléments de préconisation à la fois théoriques et pratiques, *Vers un profil santé de ville : système local d'observation en santé, RFVS, 2005*. Le Réseau a également réalisé deux enquêtes auprès des collectivités locales sur les contrats locaux de santé (CLS) et organisé un colloque (*Villes, CLS et inégalités sociales de santé* à Saint-Quentin-en-Yveline en 2012) sur l'opportunité de ce type d'outil pour lutter efficacement contre les inégalités sociales de santé. Conscient de l'importance de l'évaluation pour mesurer les impacts des actions, le Réseau a également organisé un séminaire sur l'évaluation des politiques et des actions locales de santé.





Contrat local de santé

BRIANÇON

CONTEXTE

Devenue membre du Réseau des Villes-Santé de l'OMS en 2010, du Programme national nutrition santé en 2011, et partenaire de l'Établissement français du sang depuis 2012, la Ville de Briançon continue de s'investir dans le champ de la santé publique. C'est la raison pour laquelle elle s'est engagée dans un contrat local de santé.

BUTS DE L'ACTION

Le CLS a pour objectif la réduction des inégalités sociales et territoriales. Pour ce faire, les politiques publiques sont traduites sous la forme d'actions concrètes permettant de répondre aux besoins spécifiques de la population briançonnaise.

DÉROULEMENT

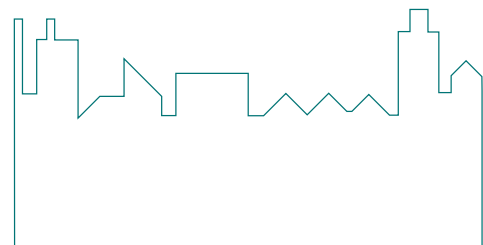
Afin d'identifier les besoins du territoire briançonnais, un diagnostic de santé a été effectué par un cabinet indépendant en 2014. Il a permis de dégager deux axes prioritaires :

- la saisonnalité : le Briançonnais est le plus grand bassin d'emploi de la région pour les saisonniers d'hiver, qui se trouvent souvent démunis face à l'accès aux soins. Ils ont des difficultés à trouver un médecin traitant et à souscrire une mutuelle alors même qu'ils sont particulièrement exposés à des facteurs de risques du fait du surmenage, de la précarité, des logements parfois insalubres et des conduites à risques liées au milieu festif dans lequel ils évoluent. Les actions prévues vont porter sur une amélioration de l'accès à la prévention (conditions de vie, risques professionnels), aux droits (couverture maladie, protection sociale) et aux soins (réalisation de bilans de santé).

- la dimension transfrontalière : les établissements de soins briançonnais bénéficient d'un afflux de patientèle italienne. En 2011, une coopération a été initiée entre les hôpitaux de Briançon et de Susa (Italie) afin de renforcer la complémentarité des ressources de soins de part et d'autre de la frontière. Mais cette démarche, de nature à assurer la pérennité des deux structures, se heurte à des obstacles : barrière de langue, problèmes de coordination des caisses d'assurance maladie, etc. En 2015, les actions porteront sur la constitution d'un groupe de travail franco-italien, la réalisation d'une étude préalable de la situation sanitaire (besoin et offre, opportunité et faisabilité, définition des points de coopération possibles) et l'élaboration d'un projet sanitaire transfrontalier visant à améliorer les prises en charge hospitalières des Italiens et le maintien d'une offre de soins en adéquation avec les besoins du territoire franco-italien.

PARTENAIRES

ARS, communauté de communes du Briançonnais, préfecture des Hautes-Alpes, union d'établissements et de services de santé du Briançonnais.



Ville de Briançon, Mairie de Briançon, 1 rue Aspirant Jan, BP 18, 05100 BRIANÇON

■ Fanny BOVETTO (élue)

elu.f.bovetto@mairie-briancon.fr

■ Christian HUGUES

ville.sante.oms@mairie-briancon.fr

■ Patrick BERTRAND

p.bertrand@mairie-briancon.fr



Plan de déplacement

Pour le personnel municipal

CHAMALIÈRES

CONTEXTE

L'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de déplacement d'administration (PDA) émanent d'une volonté d'agir au niveau local pour réduire les pollutions liées à l'utilisation de la voiture, en faisant partager cet engagement de la ville pour le développement durable au personnel municipal, mais aussi de promouvoir l'activité physique.

BUTS DE L'ACTION

- Réduire l'impact de la voiture et donc agir contre les pollutions aux particules fines.
- Inciter les personnels (400 agents) à utiliser des moyens de transports alternatifs dont la marche à pied et le vélo.
- Communiquer sur les bonnes pratiques de déplacements dans le but de diminuer le stress lié aux transports, les accidents, et finalement agir en direction de la santé et du bien-être des personnels concernés.

DÉROULEMENT

Ce PDA est conçu à destination des personnels de la ville, du CCAS et de la Caisse des écoles. Après un diagnostic sur les habitudes de déplacements de ces personnels, un comité de pilotage a été créé, avec pour mission de proposer des solutions sur les thématiques suivantes :

- réduire la place de la voiture ;
- agir sur le stationnement ;
- inciter à l'utilisation de moyens de transports alternatifs.

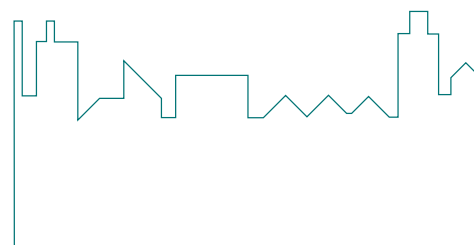
Le projet de PDA a été soumis au comité technique paritaire, au syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération clermontoise et enfin il a été approuvé par le conseil municipal.

Des places de stationnement de proximité ont été supprimées, avec pour effet d'augmenter le temps de marche à pied pour les personnels. La moitié des frais de transports est prise en charge (imposé par la loi), et les agents bénéficient en plus de 15 % de remise sur les frais d'abonnement bus. La Ville adhère notamment à une plateforme de covoiturage avec un espace internet dédié qui permet la mise en relation des conducteurs. Des tickets de bus sont disponibles en cas d'intempéries pour faciliter le déplacement des marcheurs ou cyclistes.

Au terme de la troisième année d'existence de ce PDA, on note une augmentation sensible du nombre de personnel ayant souscrit à un abonnement de bus, ainsi qu'une légère augmentation du covoiturage.

PARTENAIRES

Clermont communauté, Cvélo, société d'exploitation des transports en commun T2C, syndicat mixte des transports en commun.



Ville de Chamalières, 1 place Claude Wolff, 63400 CHAMALIÈRES

- Xavier Bousset (élu)
- Bertrand Ribeyre
- Éric Lemaréchal

xavier.bousset@orange.fr

bertrand.ribeyre@ville-chamalieres.fr



Volet qualité de l'air

Plan air climat énergie territorial

DUNKERQUE CU

CONTEXTE

Les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique ont un impact négatif sur l'environnement et sur la santé de la population qui n'est plus à démontrer.

Afin de mieux prendre en compte ces préoccupations, la communauté urbaine de Dunkerque a lancé fin 2014 la révision de son plan climat énergie territorial (PCET) pour y inclure un volet qualité de l'air.

BUTS DE L'ACTION

Inclure la thématique de la qualité de l'air de manière à avoir une approche globale des enjeux et de leurs impacts sur la santé et l'environnement, et être ainsi cohérent avec les documents « cadres » que sont le schéma régional climat air énergie et le plan de protection de l'atmosphère régional.

DÉROULEMENT

L'atteinte des objectifs du futur Plan air climat énergie territorial (PACET) 2015-2020 ne pourra se faire sans une démarche participative. C'est pourquoi des groupes de travail thématiques composés de membres de tous horizons (élus, techniciens, responsables d'entreprises, bailleurs, citoyens, etc.) se réunissent pour alimenter les réflexions pour l'élaboration d'un programme d'actions visant plusieurs domaines :

- les activités économiques ;
- l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- l'exemplarité des collectivités (bâtiments, éclairage, flottes de véhicules, etc.) ;
- la conception de la ville et la mobilité.

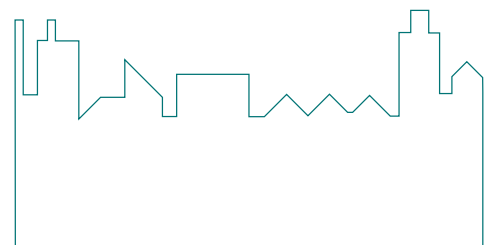
Plusieurs actions sont en cours :

- prise en compte du diagnostic « qualité de l'air » de l'agglomération réalisé par Atmo Nord-Pas-de-Calais afin d'identifier des actions permettant de réduire la pollution atmosphérique sur le territoire ;
- élaboration de cartes stratégiques de la qualité de l'air pour une meilleure prise en compte des enjeux santé-environnement sur le territoire : cartographie des sources d'émissions et des populations dites vulnérables.

L'objectif est de poursuivre la concertation et l'engagement d'acteurs du territoire dans le nouveau PACET et de continuer d'évaluer l'état d'avancement de sa feuille de route. L'approbation de ce plan est prévue pour fin 2015.

PARTENAIRES

Acteurs relais citoyens (maisons de quartier, CCAS, associations, université populaire, etc.), agence d'urbanisme, association pour la prévention de la pollution atmosphérique, Atmo Nord-Pas-de-Calais, université du Littoral Côte d'Opale.



Communauté urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine BP 85530, 59386 DUNKERQUE Cedex 1

- Damien Carême (élu)
- Jimmy Mary

jimmy.mary@ cud.fr



Conseil local en santé mentale

GRAND NANCY

CONTEXTE

La santé mentale est l'une des trois priorités majeures retenue dans la mise en œuvre opérationnelle du contrat local de santé du Grand Nancy, en lien avec l'ARS de Lorraine et la préfecture de Meurthe-et-Moselle. Le conseil local en santé mentale (CLSM) s'inscrit sous l'objectif stratégique : «améliorer la coordination des acteurs dans le champ de la santé mentale» du CLS.

BUTS DE L'ACTION

Le CLSM vise à améliorer la prise en compte de la souffrance psychique dans la cité, en y associant les acteurs locaux, associatifs, institutionnels et les citoyens. Il est une réponse éprouvée et originale visant à l'amélioration de l'accès aux soins et aux droits, à la lutte contre l'exclusion sociale et la stigmatisation.

DÉROULEMENT

Sur le territoire de l'agglomération, le CLSM associe les 20 communes de l'agglomération, deux établissements de soins, les associations thématiques.

Le CLSM a été installé en mars 2015 à la communauté urbaine du Grand Nancy en présence du préfet, du directeur général de l'ARS Lorraine et du

président du Grand Nancy. Ses objectifs sont de développer une meilleure connaissance réciproque pour soutenir le travail partenarial, améliorer et optimiser l'information et la sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation.

Suite à cette installation, trois groupes de travail vont être mis en place :

- un groupe sur la coordination des acteurs en santé mentale et les dispositifs d'accompagnement des situations complexes : en particulier le réseau d'alerte pluri-professionnel en santé mentale et l'instance de coordination et prévention des situations limites ;
- un groupe logement et santé mentale avec les bailleurs, avec en particulier la future mise en place d'une charte de partenariat. Cette charte visera deux objectifs, améliorer l'accès et le maintien dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques et ayant besoin d'un accompagnement médico-social ;
- un groupe information/sensibilisation du grand public avec les associations.

PARTENAIRES

ARS, centre psychothérapeutique de Nancy et centre hospitalier de Saint-Nicolas-de-Port, préfecture.



Communauté urbaine du Grand Nancy, 22-24 Viaduc Kennedy CO 80036, 54035 NANCY Cedex

■ Valérie Jurin (élue)

valerie.levy-jurin@mairie-nancy.fr

■ Mikaël André

mikael.andre@grand-nancy.org



Enquête santé dans les quartiers prioritaires

LA-ROCHE- SUR-YON

CONTEXTE

À l'instar de l'enquête réalisée en 2012 pour l'écriture du CLS, et dans le cadre du renouvellement de ce dernier et de la mise en place des nouveaux contrats de ville, la Roche-sur-Yon a souhaité réaliser une enquête santé auprès des habitants des quartiers prioritaires.

BUTS DE L'ACTION

L'enquête vise à recueillir, pour mieux les comprendre, les habitudes, les pratiques en matière d'accès aux soins et de consultations médicales des habitants au regard de leur état de santé. Ce recueil de données permet à la ville de répondre au mieux aux besoins des Yonnais.

DÉROULEMENT

2 800 ménages des habitats collectifs des 6 quartiers prioritaires étaient concernés par le périmètre de l'enquête santé. Quatre mois de réalisation avec 14 enquêteurs (un jeune en service civique, des enquêteurs externes connus de la ville comme agents recenseurs, et des agents internes, directeur

social, chargé de mission, etc.) ont permis le recueil de 1 838 questionnaires. L'enquête a été réalisée en porte-à-porte, avec trois passages minimum de l'enquêteur par logement ce qui a permis d'obtenir un taux de retour de 69 %.

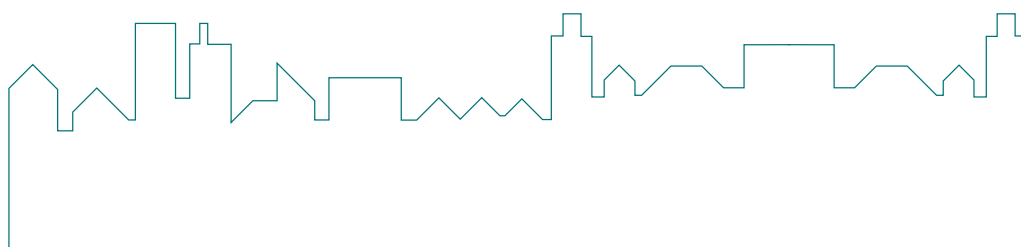
L'enquête est construite en quatre parties avec des informations concernant :

- la composition du ménage, la situation professionnelle, la situation du ménage vis-à-vis de l'assurance maladie et de la complémentaire santé ;
- le recours aux soins et aux pratiques (fréquence des consultations médicales et paramédicales), les renoncements aux soins ;
- l'état de santé ressenti et l'existence de traitement ;
- les déterminants de la santé, la qualité de vie, la vie sociale (logement, quartier, utilisation des équipements existants, etc.).

Les résultats de cette enquête seront disponibles courant 2015 et permettront le développement de nouvelles actions dans le cadre du CLS.

PARTENAIRES

CPAM.



Ville de La Roche-sur-Yon, Hôtel de Ville, place Napoléon, 85000 LA ROCHE-SUR-YON

- Geneviève Poirier-Coutansais (élue) poiriercoutansaisg@ville-larochesuryon.fr
- Carline Messenger messengerc@ville-larochesuryon.fr



Évaluation d'impact santé

Projet de réaménagement urbain



CONTEXTE

La Ville de Lille souhaite initier une démarche d'urbanisme favorable à la santé prenant en compte le plus en amont possible les enjeux de santé et de bien-être des futurs habitants et usagers. Cette démarche s'applique dans un premier temps à un projet d'aménagement emblématique de la ville, le réaménagement de la friche Saint-Sauveur.

BUTS DE L'ACTION

Le but est de mettre en œuvre pour la première fois, de manière intégrée en amont de l'opération d'aménagement, une démarche de prise en compte de la santé et du bien-être des futurs habitants et des usagers du site. Il s'agit d'identifier des orientations prioritaires propres à assurer la prise en compte des inégalités environnementales et sociales de santé. À terme, l'objectif est de développer une démarche globale de prise en compte de la santé qui pourra aboutir à un référentiel utilisable pour l'accompagnement de tous les nouveaux projets d'aménagement de la ville.

DÉROULEMENT

Le site de Saint-Sauveur est actuellement une friche industrielle de 23 hectares issue de l'exploitation d'une gare de fret. Il s'agit d'un espace allongé au sud-est de Lille, accolé au centre-ville. Le projet Saint-Sauveur se caractérise par une mixité programmatique comprenant une dominante résidentielle : 2 500 logements, 55 000 m² d'espaces de travail, 25 000 m² de commerces et d'activités. Le programme porté par la ville et la métropole européenne de Lille est phasé pour une durée de 15 ans à partir de 2016.

La Ville et la métropole européenne ont la volonté de mettre la santé des futurs habitants au cœur des enjeux de l'aménagement de la friche Saint-Sauveur.

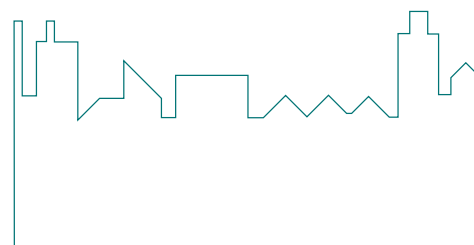
La réflexion sur la méthodologie à mettre en œuvre pour porter cette démarche d'urbanisme favorable à la santé a conduit à s'orienter vers le déploiement d'une évaluation d'impact santé (EIS) sur le projet Saint-Sauveur qui est actuellement vierge, au tout début de sa phase de création.

Cette approche nouvelle en France et totalement volontaire permet d'étudier le projet sous l'angle des bénéfices pour la santé et le bien-être des populations.

La démarche EIS a vocation à accompagner le projet d'aménagement sur le long terme afin de préciser les recommandations au fur et à mesure de la construction du projet mais également de manière à assurer un suivi de la mise en œuvre de ses recommandations.

PARTENAIRES

ARS, École des hautes études en santé publique, Observatoire régional de santé.



Ville de Lille, Place Augustin Laurent CS 30667, 59033 LILLE Cedex

■ Jacques Richir (élu)

jrichir@mairie-lille.fr

■ Delphine Forestier

dforestier@mairie-lille.fr



Outils d'animation santé-environnement

SAINT-QUENTIN- EN-YVELINES

CONTEXTE

Les questions de santé-environnement constituent un des axes stratégiques du CLS de l'institut de promotion de la santé (IPS), service de la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'IPS est à la fois une structure regroupant une vingtaine de partenaires santé du territoire et un service de 7 professionnels mettant en œuvre la politique de santé. La thématique santé-environnement est devenue prégnante lors de la rédaction du CLS. Un projet transversal a été élaboré et des actions de sensibilisation et d'échanges ont été développées avec la population. Il est vite apparu, cependant, que dans l'ensemble des outils disponibles (peu nombreux), la valorisation des compétences psychosociales n'apparaissait pas et l'institution a souhaité développer des outils adaptés.

BUTS DE L'ACTION

Faire prendre conscience de l'impact de l'environnement (écologique, économique et social) de chacun sur la santé de tous. Il s'agit avant tout de s'appuyer sur les compétences des habitants pour les rendre acteurs de leur propre santé, favorisant leur *empowerment*. Ce processus permet aux populations d'avoir plus de pouvoir pour agir sur leurs conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques.

DÉROULEMENT

Deux outils ont été créés :

■ Outil de Photo-expression Vud'ici®

Deux groupes d'ateliers sociolinguistiques d'un quartier ont participé à 4 sessions de *brainstorming*

pilotées par l'IPS sur la représentation de la santé-environnement afin de produire un outil de photo-expression. Après avoir listé les représentations et les visuels s'y rattachant, un photographe est venu accompagner les groupes au sein du quartier.

L'outil Vud'ici® est constitué de 43 photos prises dans ce quartier et sur l'ensemble du territoire de l'agglomération. Il pourra désormais être utilisé lors d'animations sur la thématique santé-environnement auprès et avec les habitants.

■ Mallette pédagogique La famille Bon'Air!®

L'IPS et la maison de l'environnement se sont associés pour concevoir une mallette pédagogique à destination des enfants (à partir de 9 ans) en premier lieu, ambassadeurs des bons gestes dans l'habitat auprès de leur entourage. Après une période test en direction de différents publics, l'outil a été adapté à tous publics (enfants, adultes, ateliers sociolinguistiques, etc.).

Il consiste en un support établi pour faire prendre conscience de l'importance d'une bonne qualité de l'air intérieur, de son impact sur la santé et pour un apprentissage de gestes simples au quotidien. Cette animation est amenée à évoluer de manière participative avec les retours et expériences de chacun.

PARTENAIRES

Ateliers sociolinguistiques de La Verrière, maison de l'environnement, des sciences et du développement durable.

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1 rue Eugène-Hénaff, BP 10118, 78192 TRAPPES Cedex

- Marie-Noëlle Thareau (élue) marie-noelle.thareau@agglo-sqy.fr
- Catherine Chevallier catherine.chevallier@agglo-sqy.fr
- Véronique Houssin veronique.houssin@agglo-sqy.fr



Réseau d'agents municipaux

Former en éducation pour la santé

TOULOUSE

CONTEXTE

Dans le cadre de son plan municipal de santé, la Ville de Toulouse a émis la volonté de prendre en compte la santé dans les différentes politiques municipales. Les services municipaux sont en contact avec de nombreux publics, notamment dans le cadre d'actions à visée éducative. À ce titre, ils sont la ressource principale pour développer des actions de qualité en éducation pour la santé.

BUTS DE L'ACTION

Les objectifs de cette action sont de développer les compétences et ressources en santé des différents services de la ville et de la métropole, en favorisant l'intégration de l'éducation pour la santé dans les pratiques professionnelles et en favorisant les projets entre services.

DÉROULEMENT

En cinq ans, une trentaine d'agents de dix directions différentes ont été formés à la démarche en éducation pour la santé, sur des sessions de formation de cinq jours consacrées aux concepts en promotion de la santé, à la méthodologie de projets et au rôle possible des collectivités en termes de promotion de la santé.

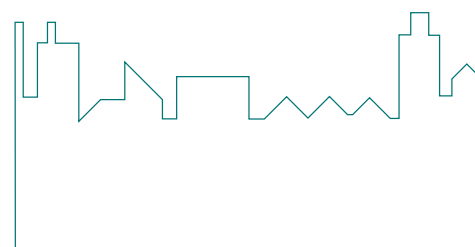
Depuis ces agents constituent un réseau d'acteurs dynamiques animé par le service communal d'hygiène et de santé. Ce réseau se réunit régulièrement (tous les deux mois) afin de travailler sur les projets menés par les agents (échange de pratiques, analyse et réflexion sur la méthodologie) et d'en concevoir de nouveaux, en interservices.

En quatre ans ce réseau a permis de développer, dans les différentes directions concernées, des références et une démarche commune en éducation pour la santé. Il a aussi permis de renforcer la qualité des actions menées, notamment en s'appuyant sur les principes et valeurs de promotion de la santé et en inscrivant ces actions dans une démarche de projet, formalisée et menée en partenariat. Ce réseau a enfin permis de renforcer le partenariat entre les directions, et d'élaborer des actions en interservices, par exemple la conception d'une exposition autour de la nutrition, et la mise en place d'un espace bien-être sur l'événement estival Toulouse-Plages.

Ce programme a pour ambition de se poursuivre, chaque nouvelle session de formation venant enrichir le réseau déjà existant. Des agents souhaitent également mettre en place au sein de leur direction un mini-réseau afin de partager ces références et réflexions.

PARTENAIRES

Directions municipales (éducation, sports, enfance-loisirs, petite enfance, développement social, médecine préventive).



Ville de Toulouse, 17 place de la Daurade, 31000 TOULOUSE

■ Daniel Rouge (élu)

daniel.rouge@mairie-toulouse.fr

■ Véronique Calcagno

veronique.calcagno@mairie-toulouse.fr

Ville	Action	Page	Tout public	Enfants	Jeunes, ados, étudiants	Seniors	Populations précaires, quartiers sensibles	Professionnels
Aix-les-Bains	Qualité de l'eau potable	18	■					
Ajaccio	Politique locale d'accueil du jeune enfant	36		■				
Amiens	Cuisiner bon et pas cher	52	■				■	
Angers	Jardins de pieds d'immeubles	19					■	
Armentières	Accompagner les usagers d'une épicerie sociale	37					■	
Aulnay-sous-Bois	Politique d'attractivité pour les professions médicales	69						■
Beaumont	Bien vivre avec son âge	38				■		
Belfort	Santé communautaire	39					■	■
Besançon	Journée santé dans un quartier	53					■	
Béthune	Aire de <i>fitness</i> intergénérationnelle	54				■		
Bordeaux	Espaces de plein air sans tabac	55	■					
Boulogne-Billancourt	Formation par les pairs	40		■	■			
Bourgoin-Jallieu	Prévention de l'obésité infantile	70		■				
Brest	Favoriser le « savoir habiter »	20					■	
Briançon	Contrat local de santé	84	■					
Brive-la-Gaillarde	Sport accessible pour tous	56	■				■	
Calais	Capital santé des enfants et des jeunes	57		■	■			
Cannes	Aménagement d'un nouveau poumon vert	21	■					
Chamalières	Plan de déplacement pour le personnel municipal	85	■					■
Châteauroux	Aménagement d'un nouvel espace urbain	22	■					
Cherbourg	Santé bucco-dentaire des enfants	58		■				
Confians-Ste-Honorine	Vaccination gratuite	71					■	
Corbeil-Essonnes	Art et santé	41	■				■	
Dijon	Commission santé mentale et logement	23					■	
Dunkerque	Cultiver la convivialité	42	■			■	■	
Dunkerque (CU)	Volet qualité de l'air	86	■					
Grand Chalons (CA)	Lutte contre les addictions	59			■			
Grand Nancy (CU)	Conseil local en santé mentale	87						■
Grande-Synthe	Accès aux droits et aux soins pour tous	72					■	
Grenoble	Qualité de l'air intérieur dans les crèches et écoles maternelles	24		■				
La Brie Francilienne	Création d'une voie verte (CA)	25	■					
La Roche-sur-Yon	Enquête santé dans les quartiers prioritaires	88					■	
La Rochelle	Qualité de l'air, démarche de promotion de la santé environnementale	26	■					

Ville	Action	Page	Tout public	Enfants	Jeunes, ados, étudiants	Seniors	Populations précaires, quartiers sensibles	Professionnels
Lille	Évaluation d'impact santé	89	■					
Loon-Plage	Circuits courts alimentaires	27		■		■		
Lorient	Santé des jeunes, des soirées autrement	60			■			
Lyon	Risques sanitaires dans les jardins urbains collectifs	28	■					
Marseille	Lutte contre le moustique tigre	29	■	■				
Metz	Favoriser les espaces verts sains	30	■					
Montpellier	Dépistage infantile du saturnisme	73		■			■	
Montreuil	Santé et habitat	31					■	
Mulhouse	Habitants relais d'informations	43					■	
Nancy	Activité physique au travail pour les agents	61						■
Nantes	Bains douches, enquête auprès des usagers	44					■	
Nice	Massage et défibrillation cardiaque	74	■					
Nîmes	Bienveillance de proximité pour les seniors	45				■		
Orléans	Maison de santé pluridisciplinaire	75	■					■
Orly	Santé et bien-être des aînés	46				■		
Paris	Troubles de l'apprentissage	47		■				
Quimper	Collectif sida	76			■			
Reims	Confiance en soi et prévention du cancer	77					■	
Rennes	Guide pour les professionnels, recours aux soins psychiatriques	78						■
Roubaix	Zéro déchet	32	■					
Rouen	Espaces verts solidaires	33	■	■			■	
Saint-Denis	PASS de Ville en centres municipaux de santé	79					■	
St-Étienne-du-Rouvray	Packs jeunes : packs santé	48			■			
St-Joseph (de La Réunion)	Lutte contre le gaspillage alimentaire	62		■				■
St-Quentin-en-Yvelines (CA)	Outils d'animation santé-environnement	90	■					
Salon-de-Provence	L'activité physique contre la sédentarité et l'isolement	63					■	■
Strasbourg	Itinéraires sportifs	64	■					
Thionville	Soutenir les microprojets, épicerie solidaire	49					■	
Toulouse	Réseau d'agents municipaux	91						■
Valence	Centre santé jeunes	80			■			
Vandœuvre-lès-Nancy	Animations à thème santé	65	■				■	
Villeurbanne	Service municipal de santé scolaire	81		■				

Liste des sigles

ACSE	Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances
ARS	Agence régionale de santé
ASV	Atelier santé ville
CAF	Caisse d'allocations familiales
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCAS	Centre communal d'action sociale
CLS	Contrat local de santé
CMU	Couverture maladie universelle
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
IUT	Institut universitaire technologique
OMS	Organisation mondiale de la santé
PMI	Protection maternelle infantile

Crédits photographiques

Intérieur du livre

p. 32, Arnaud Loubry ; p. 40, Arnaud Olszak ; p. 64, Thierry Suzan pour la CUS ; p. 84, Lydie Galloppe ; p. 91, Patrice Nin.

Toutes les autres photographies de cet ouvrage (fiches d'actions et ouvertures de chapitres) ont été fournies par les Villes.

Couverture

Villes d'Armentières et de Beaumont, RFVS-OMS.

Pour en savoir plus

sur le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS

Le **Réseau français des Villes-Santé de l'OMS** a pour but de soutenir la coopération entre les villes ou les inter-communalités qui ont la volonté de mener des politiques favorables à la santé et à la qualité de vie urbaine. Depuis 25 ans, il rassemble près d'une centaine de villes françaises qui, en lien avec l'OMS, participent au mouvement international des Villes-Santé.

Pour ses membres, le Réseau relaie l'information nationale et internationale touchant à la santé publique et favorise les échanges d'expériences. Il organise régulièrement des journées de réflexion, publie des ouvrages et des brochures. Aussi, il conduit des groupes de travail et des études, souvent dans le cadre de conventions avec la Direction générale de la santé, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé et l'École des hautes études en santé publique.

En complément de l'activité nationale du Réseau français des Villes-Santé de l'OMS, cinq réseaux régionaux se sont formés. Ils travaillent sur les thématiques de leur choix en fonction des réalités et des actualités locales. C'est une façon de décliner la politique Villes-Santé sur des sujets plus ciblés et de partager réflexions et actions au plus proche des populations.



Garantir l'équité

Lutter contre les inégalités en santé et prendre en considération les besoins des personnes vulnérables et socialement défavorisées.

Développer la solidarité

Travailler dans un esprit de solidarité et d'amitié par l'établissement de réseaux en respectant et en appréciant la diversité sociale et culturelle.

Travailler en partenariat

Établir des partenariats efficaces et multisectoriels pour mettre en œuvre des stratégies intégrées qui permettent une amélioration durable de la santé.



Favoriser l'autonomie

Travailler dans un esprit de solidarité et d'amitié par l'établissement de réseaux en respectant et en appréciant la diversité sociale et culturelle.

Assurer le développement durable

Mettre en œuvre un développement économique durable sur le plan environnemental et social.

Le **Réseau français des Villes-Santé** contribue aux travaux du Réseau européen des Villes-Santé de l'OMS. Le Réseau européen compte aujourd'hui 29 pays qui représentent plus de 1 300 municipalités adhérentes. Animé depuis Copenhague, le Réseau européen planifie ses travaux en phases pluriannuelles qui déclinent des thèmes de réflexion novateurs. Il contribue également à diffuser et à partager les expérimentations qui ont fait leurs preuves. Le document cadre du Réseau européen 2014-2019 est la déclaration d'Athènes (cf. encadré 1, p. 14), et les Villes-Santé françaises sont invitées à l'approuver.



www.villes-sante.com

Le Réseau Villes-Santé
est désormais présent sur les réseaux sociaux!



Conception, réalisation : Presses de l'EHESP
Achévé d'imprimer sur les presses
de l'imprimerie Jouve à Mayenne
Dépôt légal : septembre 2015
N° d'impression :
IMPRIMÉ EN FRANCE

Améliorer les environnements physiques et sociaux, modifier les comportements et les habitudes de vie ou encore favoriser la prévention et l'accès aux soins sont autant de domaines dans lesquels les collectivités locales peuvent agir pour promouvoir la santé et le bien-être des citoyens.

Fort de vingt-cinq années d'expérience, le Réseau français des Villes-Santé de l'OMS continue de s'investir dans cette question centrale des **déterminants de la santé**. À l'occasion de cet anniversaire, les Villes-Santé nous font découvrir l'étendue des politiques et des actions qu'il est possible de mener dans la poursuite d'une meilleure santé pour tous, notamment des plus vulnérables.



15 €

www.presses.ehesp.fr



ISBN : 978-2-8109-0421-1